

Centre  
de services scolaire  
de la Pointe-de-l'Île

Québec 

**REMPLACEMENT DE LA  
FINITION INTÉRIEURE  
(DÉSAMIANTAGE – PHASE 5)**

**ÉCOLE PRIMAIRE  
FÉLIX-LECLERC**

APPEL D'OFFRES : 23-096  
PROJET CSSPI : 047 E22 200

DEVIS D'ARCHITECTURE

DOSSIER : 23057

15 décembre 2023  
**POUR APPEL D'OFFRES**



**Bergeron Thouin  
Associés  
Architectes Inc.**

**PROPRIÉTAIRE**

**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA  
POINTE-DE-L'ÎLE**

550, 53<sup>e</sup> Avenue  
Montréal (Québec) H1A 2T7

Responsables du projet :  
Mme Anabel Chalifoux-Crépeau, Chargée de projets

**ARCHITECTES**

**BERGERON THOUIN ASSOCIÉS  
ARCHITECTES INC.**

440, rue Notre-Dame, bureau 301  
Repentigny (Québec) J6A 2T4

Responsable du projet :  
M. Serge Douville, architecte

**INGÉNIEURS EN STRUCTURE**

**MLC ASSOCIÉS INC.**

2990, avenue Pierre-Péladeau, suite 400  
Laval (Québec) H7T 3B3

Responsable du projet :  
M. François Théobald, ing.

**INGÉNIEURS EN MÉCANIQUE  
ET EN ÉLECTRICITÉ**

**BOUTHILLETTE PARIZEAU**

1699, boulevard Le Corbusier, bureau 320  
Laval (Québec) H7S 1Z3

Responsable du projet :  
M. Alexandre Laflamme, ing.

**QUALITÉ DE L’AIR ET HYGIÈNE INDUSTRIELLE**

**LES CONSULTANTS EXP**

1001, boulevard de Maisonneuve Ouest  
Montréal (Québec) H3A 3C8

Responsable du projet :  
M. Nicolas Millot

**REMPLACEMENT DE LA  
FINITION INTÉRIEURE  
(DÉSAMIANTAGE – PHASE 5)**

**ÉCOLE PRIMAIRE  
FÉLIX-LECLERC**

PAGE DES SCEAUX

N/Réf. : 23057  
V/Réf. : 047 E22 200

DÉCEMBRE 2023  
**POUR APPEL D'OFFRES**

Préparé par

**BERGERON THOUIN ASSOCIÉS ARCHITECTES INC.**  
440, rue Notre-Dame, bureau 301  
Repentigny QC J6A 2T4  
www.btaa.ca

Rédigé par

**Serge Douville**  
Architecte associé  
450.585.7150 | 223  
sdouville@btaa.ca

Révisé par

**Serge Douville**  
Architecte associé  
450.585.7150 | 223  
sdouville@btaa.ca



2023-12-15

Les sections énumérées dans la Table des matières – Section 00 01 10 qui suit ont été préparées par moi ou sous ma supervision directe.

**DROIT D'AUTEUR**

Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. détient un droit d'auteur sur le projet tel que conçu et sur les dessins préparés par eux ou pour leur compte. Les plans, croquis, dessins et autres représentations graphiques, y compris les conceptions élaborées par ordinateur ainsi que les cahiers de charges et les cahiers de détails, sont des instruments au moyen desquels ils fournissent leurs services et ils demeurent leur propriété; ils ne peuvent pas être reproduits pour plus d'un projet, servir pour plus d'un projet ou être dupliqués ni être modifiés, à moins d'une entente formelle avec Bergeron Thouin Associés Architectes Inc. Il en est de même pour tout document sur support informatique.



**Bergeron Thouin  
Associés  
Architectes Inc.**

---

Section 00 01 00	LISTE DES INTERVENANTS
Section 00 01 10	TABLE DES MATIERES

**DIVISION 1 – EXIGENCES GÉNÉRALES**

Section 01 33 00	DOCUMENTS / ECHANTILLONS A SOUMETTRE
Section 01 74 11	NETTOYAGE

**DIVISION 2 – AMÉNAGEMENT DE L'EMPLACEMENT**

Section 02 41 16	DEMOLITION ET RAGREAGE
------------------	------------------------

**DIVISION 4 – MAÇONNERIE**

Section 04 04 10	TRAVAUX DE MAÇONNERIE
------------------	-----------------------

**DIVISION 6 – BOIS ET PLASTIQUES**

Section 06 10 00	CHARPENTERIE ET TRAVAUX DIVERS
Section 06 20 00	MENUISERIE ET EBENISTERIE

**DIVISION 7 – ISOLATION ET ÉTANCHÉITÉ**

Section 07 84 00	PROTECTION COUPE-FEU
Section 07 92 00	PRODUIT D'ÉTANCHEITE POUR JOINTS

**DIVISION 9 – FINITION**

Section 09 21 99	OSSATURES METALLIQUES ET PLAQUES DE PLATRE
Section 09 30 13	CARRELAGES DE CERAMIQUE
Section 09 51 99	PLAFONDS ACOUSTIQUES
Section 09 65 13	PLINTHES SOUPLES
Section 09 65 16	REVETEMENTS DE SOL SOUPLES EN FEUILLES
Section 09 91 23	PEINTURE

**DIVISION 10 – PRODUITS SPÉCIAUX**

Section 10 11 10	TABLEAUX
Section 10 22 26	CLOISONS MOBILES
Section 10 22 27	CLOISONS MOBILES VITREES ET STRATIFIE

Section 10 26 00	PROTECTEURS DE MURS
Section 10 28 10	ACCESSOIRES DE SALLES DE TOILETTES

**DIVISION 12 – AMEUBLEMENT**

Section 12 21 23	RIDEAUX EN TISSUS
------------------	-------------------

**ANNEXE**

RAPPORT PHOTOGRAPHIQUE
------------------------

**FIN DE LA SECTION**

## PARTIE 1 – GÉNÉRALITÉS

- 1.1 Contenu de la section** .1 La présente section est complémentaire à l'article 13.6 – Dessins d'atelier des Clauses administratives du **Centre de services scolaire de la Pointe-de-L'île**.
- .2 L'expression « dessins d'atelier » signifie les dessins, schémas, diagrammes, graphiques, illustrations, tableaux et autres documents que l'Entrepreneur transmet à l'Architecte pour montrer en détail une partie de l'ouvrage qui est requis par le devis ou que l'Architecte peut raisonnablement demander.
- 1.2 Fiche d'identification** .1 La fiche d'identification incluse à la fin de la présente section doit accompagner chaque exemplaire de dessins d'atelier, description des produits (fiches techniques) et échantillon soumis et doit indiquer tous les renseignements applicables requis.
- 1.3 Vérification de l'Entrepreneur** .1 Examiner les documents et les échantillons avant de les remettre au Professionnel concerné. Par cette vérification préalable, l'Entrepreneur confirme que les exigences applicables aux travaux ont été ou seront déterminées et vérifiées, et que chacun des documents et des échantillons soumis a été examiné et trouvé conforme aux exigences des travaux et des documents contractuels. Les documents et les échantillons qui ne seront pas estampillés, signés, datés et identifiés en rapport avec le projet particulier seront retournés sans être examinés et seront considérés comme rejetés.
- 1.4 Effet de la vérification** .1 La vérification des dessins d'atelier transmis par l'Entrepreneur a pour seul but de constater que les renseignements qui y sont indiqués sont conformes au concept général du projet.
- 1.5 Échéancier** .1 Tous les dessins d'ateliers devront être soumis dans les dix (10) semaines suivant l'octroi du contrat à moins que l'échéancier du projet n'impose un délai plus court.
- .2 L'Entrepreneur devra de plus tenir compte des délais de livraison des matériaux dans l'établissement de son calendrier de soumission des dessins d'atelier. L'Entrepreneur assumera toutes les conséquences, monétaires ou autres, liées au retard dans la soumission des documents ou la production de bons de commandes.
- 1.6 Dessins d'atelier et fiches techniques** .1 Pour toutes les disciplines, les dessins et documents soumis pour vérification seront transmis par courrier électronique, en fichiers PDF. Après vérification, le Professionnel concerné retournera tous les documents par courrier électronique en fichiers PDF.
- .2 Aviser par écrit l'Architecte au moment du dépôt des documents et des échantillons, des écarts que ceux-ci présentent par rapport aux exigences des documents contractuels, et en exposer les motifs.
- .3 Indiquer les procédés de fabrication, les techniques de construction, le détail des assemblages, la pose et les renseignements pertinents à la coordination avec les travaux d'autres sections.

- .4 Indiquer clairement chaque déviation par rapport aux dessins et devis d'exécution.
- .5 Dans le cas de dessins d'atelier qui montrent plusieurs variantes d'un produit ou des accessoires au choix, indiquer clairement chaque élément proposé.
- .6 Si nécessaire, apporter aux dessins d'atelier les modifications exigées par l'Architecte pour les rendre compatibles avec les dessins et devis d'exécution.
- .7 Faire mention, sur toute nouvelle émission de dessins d'atelier, des changements entre celle-ci et l'émission précédente, qu'ils aient ou non été demandés par l'Architecte.
- .8 Lorsque plusieurs dessins d'atelier sont requis à une section, leur examen pour vérification n'est entrepris que lorsqu'ils ont tous été transmis à l'Architecte.
- .9 N'entreprendre aucune fabrication avant la vérification des dessins d'atelier.
- .10 Si aucun dessin d'atelier n'est exigé en raison de l'utilisation d'un produit de fabrication standard, soumettre des fiches techniques ou de la documentation du fabricant prescrites dans les sections techniques du devis.
  - .1 Dans les cas où une fiche technique présente plus d'un produit ou différentes variantes du même produit, indiquer clairement le produit ou la variante proposée.
  - .2 Dans les cas où la documentation présentée provient de catalogues, ne présenter que les pages pertinentes de ces catalogues et, dans les pages présentées, indiquer clairement quels items sont proposés.
- .11 Lors de l'émission de chaque dessin d'atelier, confirmer par écrit les délais de livraison.
- .12 Suivre la liste des documents à fournir à l'article 1.9 de la présente section et utiliser la fiche d'identification jointe à la fin de la présente section.
- .13 L'Entrepreneur fera la gestion des documents et échantillons à soumettre. Les informations pertinentes au suivi des documents et échantillons seront consignées par lui dans un tableau dont exemple est donné à la fin de la présente section.

Ce tableau contiendra les informations suivantes :

  - .1 identification de l'élément et du fournisseur;
  - .2 dates de soumissions des éléments;
  - .3 dates de recommandation et commentaires.

## **1.7 Échantillons**

- .1 Au besoin, l'Architecte désigne les produits pour lesquels l'Entrepreneur doit transmettre un échantillon de dimension adéquate pour approbation. Suivre la liste des échantillons à fournir à l'article 1.9 de la présente section et utiliser la fiche d'identification jointe à la fin de la présente section.

- .2 L'échantillon porte une fiche de signalement indiquant son origine, sa désignation et l'usage auquel est destiné le produit dans l'ouvrage.
- .3 L'Entrepreneur fournira à l'Architecte des échantillons des matériaux ou des objets ouvrés qu'il emploiera et il indiquera la façon dont il se propose de les finir. Ces échantillons une fois acceptés, seront marqués et serviront de modèle pour les travaux à exécuter conformément au contrat.
- .4 Tous les échantillons devront être soumis en deux (2) exemplaires dont un (1) sera retourné à l'Entrepreneur une fois approuvé, un sera conservé au bureau de l'Architecte.
- .5 Chaque échantillon sera facilement identifiable par le nom du projet, le numéro du contrat, le nom du fournisseur, le nom du fabricant et le numéro de série et sera accompagné d'une courte description technique qui en donnera toutes les particularités.
- .6 S'il y a lieu, exécuter les changements demandés par l'Architecte et soumettre de nouveaux échantillons, pour approbation.

#### **1.8 Échantillons d'ouvrages**

- .1 Préparer les échantillons d'ouvrages spécifiquement exigés dans le devis. Les exigences du présent article valent pour toutes les sections du devis dans lesquelles on demande de fournir des échantillons d'ouvrages.
- .2 Construire les échantillons d'ouvrages aux différents endroits désignés dans la section visée.
- .3 Préparer les échantillons d'ouvrages aux fins d'approbation par l'Architecte dans un délai raisonnable et suivant un ordre prédéterminé, afin de ne pas retarder l'exécution des travaux.
- .4 Un retard dans la préparation des échantillons d'ouvrages ne saurait constituer une raison suffisante pour obtenir une prolongation du délai d'exécution des travaux et aucune demande en ce sens ne sera acceptée.
- .5 Il est précisé, dans chaque section du devis où il est question d'échantillons d'ouvrages, si ces derniers peuvent ou non faire partie de l'ouvrage fini et à quel moment ils devront être enlevés, le cas échéant.

### 1.9 Liste des documents et échantillons à soumettre

Section N°	Titres	Dessins d'atelier	Échantillons	Fiches techniques	Manuels d'entretien	Matériaux de remplacement	Garantie (années)	Voir remarque n°
04 04 10	Travaux de maçonnerie			X			1	
06 10 00	Charpenterie et travaux divers			X			2	
06 20 00	Menuiserie et ébénisterie	X	X	X			2	
07 84 00	Protection coupe-feu			X			5	
07 92 00	Produits d'étanchéité pour joints			X			5	
09 21 99	Ossatures métalliques et plaques de plâtre		X	X			2	
09 30 13	Carrelages de céramique		X	X		X	5	
09 51 99	Plafonds acoustiques		X	X		X	2	
09 65 13	Plinthes souples		X	X		X	5	
09 65 16	Revêtements de sol souples en feuilles		X	X	X	X	5	
09 91 23	Peinture		X	X		X	1	
10 11 10	Tableaux	X	X	X			5	
10 22 26	Cloisons mobiles	X	X	X	X		2/5	
10 22 27	Cloisons mobiles vitrées et stratifié	X	X	X	X		2/5	
10 26 00	Protecteurs de murs		X	X			2	
10 28 10	Accessoires de salles de toilettes			X			1	
12 21 23	Rideaux en tissus	X	X	X			3	

**DESSINS D'ATELIER / ÉCHANTILLONS – FICHE D'IDENTIFICATION**

(Cette fiche doit être complétée par l'Entrepreneur général et être soumise avec les dessins d'atelier, descriptions des produits (fiches techniques) et échantillons)

<b>PROJET:</b>	<b>ARCHITECTE:</b>										
No. Projet : _____ Phase : _____	<b>INGÉNIEUR:</b>										
<b>PROPRIÉTAIRE (CLIENT):</b>	<b>ENTREPRENEUR GÉNÉRAL:</b> Adresse : _____										
<b>SOUS-TRAITANT</b> Adresse : _____	Responsable : _____ Tél. : ( ) _____ Courriel : _____										
<b>FOURNISSEUR :</b> Adresse : _____	<b>APPROBATION DE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL</b> (Sceau et signature) :										
Responsable : _____ Tél. : ( ) _____ Courriel : _____	<b>Émis par:</b>										
<b>FABRICANT :</b> Adresse: _____	<b>Date de transmission:</b>										
Responsable: _____ Tél. : ( ) _____ Courriel : _____	<table border="1"><thead><tr><th>PRODUIT SOUMIS :</th><th>DESSIN ÉMIS POUR :</th></tr></thead><tbody><tr><td>TEL QUEL <input type="checkbox"/></td><td>VÉRIFICATION <input type="checkbox"/></td></tr><tr><td>ÉQUIVALENT <input type="checkbox"/></td><td>INFORMATION <input type="checkbox"/></td></tr><tr><td>SUBSTITUTION <input type="checkbox"/></td><td>COORDINATION <input type="checkbox"/></td></tr><tr><td></td><td>AUTRES <input type="checkbox"/></td></tr></tbody></table>	PRODUIT SOUMIS :	DESSIN ÉMIS POUR :	TEL QUEL <input type="checkbox"/>	VÉRIFICATION <input type="checkbox"/>	ÉQUIVALENT <input type="checkbox"/>	INFORMATION <input type="checkbox"/>	SUBSTITUTION <input type="checkbox"/>	COORDINATION <input type="checkbox"/>		AUTRES <input type="checkbox"/>
PRODUIT SOUMIS :	DESSIN ÉMIS POUR :										
TEL QUEL <input type="checkbox"/>	VÉRIFICATION <input type="checkbox"/>										
ÉQUIVALENT <input type="checkbox"/>	INFORMATION <input type="checkbox"/>										
SUBSTITUTION <input type="checkbox"/>	COORDINATION <input type="checkbox"/>										
	AUTRES <input type="checkbox"/>										
<b>SPÉCIALITÉ (discipline) :</b>	<b>VÉRIFICATION PROFESSIONNELLE (Tampon) :</b>										
<b>DESSIN D'ATELIER NO. :</b> _____ <b>NBRE DE PAGES :</b> _____											
<b>DÉLAI DE LIVRAISON (après vérification) :</b>											
<b>DESCRIPTION DU DESSIN D'ATELIER:</b>											
<b>RÉFÉRENCE AU PLAN:</b>											
<b>RÉFÉRENCE AU DEVIS:</b>											
Tome: _____ Page: _____											
Section: _____ Articles: _____											
<b>REMARQUES:</b>											
<b>RÉVISION</b>	<b>DATE D'ÉMISSION</b>										

**EXEMPLE DE TABLEAU DE SUIVI DES DOCUMENTS ET ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE**

**NOM DE L'ENTREPRENEUR**

Liste des dessins d'atelier & fiches techniques.  
 Dossier :  
 Projet :  
 Date :

DA Dessins d'atelier  
 FT Fiches techniques  
 E Échantillons

Section No	Identification de l'élément	Fournisseur	À soumettre :	Remis au professionnel le :	Aucune correction signalée	Fournir tel que corrigé	Revoir et soumettre à nouveau	Rejeté	Recommandé	Commentaires :	Vérifié par (Initiales)
<b>02100</b>	<b>PANNEAU DE CHANTIER (SOUS-TRAITANT)</b>										
02100	Panneau de chantier										
<b>03110</b>	<b>TRAVAUX DE BÉTON (SOUS-TRAITANT)</b>										
03110	Travaux de béton										
<b>04050</b>	<b>MACONNERIE (SOUS-TRAITANT)</b>										
04050	Brique d'argile										
04050	Bloc de béton										
04050	Coulis										
04050	Mortier										
04050	Treillis d'armature										
04050	Ancrage : feuillards ondulé										
04050	Ancrage : type « Nelson »										
04050	Chantepleure										
04050	Ancrage : feuillards en acier galvanisé										
04050	Boudin compressible										
04050	Scellant joint de contrôle										

tableau de suivi des dessins d'atelier.doc

Page 1 sur 15

PARTIE 2 – PRODUITS

**2.1 Sans objet** 1. Sans objet

PARTIE 3 – EXÉCUTION

**3.1 Sans objet** .1 Sans objet

**FIN DE LA SECTION**

## PARTIE 1 – GÉNÉRALITÉS

- 1.1 Propreté du chantier** .1 Les articles suivants sont complémentaires à l'article 17 des Clauses administratives du **Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île**.
1. Garder le chantier propre et exempt de toute accumulation de débris et de matériaux de rebut. Sur une base quotidienne, tenir les locaux, exempts de débris et de déchets.
  2. Évacuer régulièrement les débris et les matériaux de rebut hors du chantier.
  3. Garder les propriétés publiques exemptes de débris et de déchets.
  4. Prendre les dispositions nécessaires et obtenir les permis des autorités compétentes en vue de l'élimination des débris et des matériaux de rebut.
  5. Prévoir, sur le chantier, des conteneurs pour l'évacuation des débris et des matériaux de rebut.
  6. Nettoyer les surfaces intérieures avant le début des travaux de finition et garder ces zones exemptes de poussière et d'autres impuretés durant les travaux en question.
  7. Stocker les déchets volatils dans des contenants métalliques fermés et les évacuer hors du chantier à la fin de chaque période de travail.
  8. Assurer une bonne ventilation des locaux pendant l'emploi de substances volatiles ou toxiques. Il est toutefois interdit d'utiliser le système de ventilation du bâtiment à cet effet.
  9. Utiliser uniquement les produits de nettoyage recommandés par le fabricant de la surface à nettoyer, et les employer selon les recommandations du fabricant des produits en question.
  10. Établir l'horaire de nettoyage de sorte que la poussière, les débris et les autres saletés soulevées ne retombent pas sur des surfaces humides fraîchement peintes et ne contaminent pas les systèmes du bâtiment.
- 1.2 Nettoyage** .1 Les articles suivants sont complémentaires à l'article 17 des Clauses administratives du **Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île**.
1. Le nettoyage pendant les travaux et le nettoyage final font partie intégrante de la portée générale des travaux inclus au contrat.
  2. Le nettoyage final effectué par l'Entrepreneur doit faire en sorte que le Propriétaire puisse prendre possession des lieux et les utiliser sans qu'il ne lui soit nécessaire d'exécuter quelque autre opération de nettoyage que ce soit.

3. Les exigences concernant le nettoyage final s'appliquent également dans le cas de prise de possession anticipée d'une partie des travaux.
  4. Le nettoyage final inclut également le nettoyage requis résultant des travaux de correction des déficiences, que ceux-ci soient exécutés avant ou après l'occupation des lieux par le Propriétaire.
  5. Toute dépense encourue par le Propriétaire pour des travaux supplémentaires de nettoyage en vue de l'occupation des lieux ou suite aux corrections des déficiences pourra être déduite des sommes dues à l'Entrepreneur.
- .2 À la réception provisoire, enlever les matériaux en surplus, les outils ainsi que l'équipement et les matériels de construction qui ne sont plus nécessaires à l'exécution du reste des travaux.
  - .3 Enlever les débris et les matériaux de rebut, à l'exception de ceux générés par les autres Entrepreneurs, et laisser les lieux propres et prêts à occuper.
  - .4 Avant l'inspection finale, enlever les matériaux en surplus, les outils, l'équipement et les matériels de construction.
  - .5 Nettoyer et polir les vitrages, les miroirs, les pièces de quincaillerie, les carrelages muraux, les surfaces chromées ou émaillées, les surfaces de stratifié, les éléments en acier inoxydable ou en émail-porcelaine ainsi que les appareils mécaniques et électriques. Remplacer tout vitrage brisé, égratigné ou endommagé.
  - .6 Enlever la poussière, les taches, les marques et les égratignures relevées sur les ouvrages décoratifs, les appareils mécaniques et électriques, les éléments de mobilier, les murs et les planchers.
  - .7 Nettoyer les réflecteurs, les diffuseurs et les autres surfaces d'éclairage.
  - .8 Épousseter les surfaces intérieures du bâtiment et y passer l'aspirateur, sans oublier de nettoyer derrière les grilles, les louveres, les registres et les moustiquaires.
  - .9 Cirer, savonner, sceller ou traiter de façon appropriée les revêtements de sol selon les indications du fabricant.
  - .10 Examiner les finis, les accessoires et les matériels afin de s'assurer qu'ils répondent aux exigences prescrites quant au fonctionnement et à la qualité d'exécution.
  - .11 Balayer et nettoyer les trottoirs, les marches et les autres surfaces extérieures ; balayer ou ratisser le reste du terrain.
  - .12 Enlever les saletés et autres éléments qui déparent les surfaces extérieures.
  - .13 Nettoyer et balayer les cours et les fenêtres.
  - .14 Balayer et nettoyer les surfaces revêtues en dur.

- .15 Nettoyer soigneusement les matériels et les appareils, et nettoyer ou remplacer les filtres des systèmes mécaniques.
- .16 Débarrasser les vides sanitaires et autres espaces dissimulés accessibles des débris ou des matériaux en surplus.

PARTIE 2 – PRODUITS

- 2.1 Sans objet** 1. Sans objet

PARTIE 3 – EXÉCUTION

- 3.1 Sans objet** .1 Sans objet

**FIN DE LA SECTION**

## PARTIE 1 – GÉNÉRALITÉS

### **1.1 Contenu de la section**

Cette section de devis régit la fourniture de la main-d'œuvre, des matériaux, des outils, de l'équipement et de tous les services nécessaires pour l'exécution de tous les travaux indiqués sur les dessins et qui incluent principalement :

- .1 La démolition indiquée ou non aux plans d'architecture requise à l'exécution des travaux.
- .2 La gestion des contaminants.
- .3 La récupération des éléments à enlever, à réinstaller, à relocaliser ou à remettre au Propriétaire.
- .4 Les percées et les ouvertures requises dans les planchers, murs, plafonds, etc. et le ragréage des surfaces.
- .5 Le ragréage des surfaces des murs, planchers et plafonds suite aux démolitions et modifications de toutes les disciplines.
- .6 Le resurfaçage des planchers de béton par procédé de grenailage et de meulage pour les nouveaux finis de plancher.
- .7 Le ragréage des surfaces des murs et plafonds existants affectées par les travaux de sécurité incendie au-rez-de-chaussée.

### **1.2 Sections connexes**

- .1 Aménagement de chantier et mesures provisoires  
Voir clauses administratives Propriétaire
- .2 Gestion et élimination des déchets de construction et démolition  
Voir clauses administratives Propriétaire
- .3 Les travaux de démolition en mécanique et électricité  
Voir Ingénieurs
- .4 Travaux en présence d'amiante Voir devis technique hygiène

### **1.3 Références**

- .1 CSA S350-M, « Code of Practice of Safety in Demolition of Structures »  
Codes de sécurité pour les travaux de construction du Québec, dernière édition et révision, particulièrement à la partie 8 du Code national du bâtiment du Canada.

### **1.4 Dessins des travaux de démolition**

- .1 Soumettre les dessins d'atelier requis conformément aux prescriptions de la section 01 33 00 – Documents/échantillons à soumettre.  
  
Si les autorités compétentes l'exigent, soumettre aux fins d'approbation des dessins, schémas et détails indiquant l'ordre de démontage des ouvrages, ou les pièces d'étalement et les travaux de reprise en sous-œuvre.

### **1.5 Examen des lieux**

- .1 L'Entrepreneur devra coordonner avec les plans de construction

- l'ampleur des travaux avant d'entreprendre ceux-ci.
- 1.6 **État des ouvrages à démolir** .2 Toute ambiguïté devra être signalée à l'Architecte avant de procéder à la démolition.
- 1.6 **État des ouvrages à démolir** .1 Entreprendre la démolition des ouvrages dans l'état où ils sont le jour de l'attribution du contrat.
- 1.7 **Mesures de protection** .1 Prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les parties de bâtiments adjacents à conserver et pour éviter qu'ils ne soient endommagés.
- 1.7 **Mesures de protection** .2 Fournir et installer les pièces nécessaires au renforcement et à l'étalement. Réparer les ouvrages endommagés et assumer la responsabilité des blessures qui pourraient résulter des travaux de démolition.
- 1.7 **Mesures de protection** .3 Voir à ce que les systèmes électriques et mécaniques demeurent en état de fonctionner en tout temps.
- 1.7 **Mesures de protection** .4 Les sorties doivent être maintenues libres et en opération durant toute la durée des travaux.

## PARTIE 2 – PRODUITS

- 2.1 **Matériaux** .1 Réparer et ragréer avec les mêmes matériaux que l'existant toutes les surfaces adjacentes aux travaux.
- 2.1 **Matériaux** .2 Réparer avec les mêmes matériaux, tous les murs, cloisons, planchers et plafonds.
- 2.1 **Matériaux** .3 Mélange à ragréer (dalles) : mélange autolissant tel que ULTRA-PLAN de MAPEI ou équivalent approuvé.
- 2.1 **Matériaux** .4 Ciment à colmater : ciment à prise rapide, tel que PLANI-PATCH de MAPEI ou équivalent approuvé.
- 2.1 **Matériaux** .5 Obturer l'excédent d'ouverture des conduits et tuyaux traversant un plancher ou un mur résistant au feu avec un produit ignifuge souple.

## PARTIE 3 – EXÉCUTION

- 3.1 **Travaux et utilisation des lieux** .1 Sauf indications contraires, débarrasser le chantier des matériaux de démolition, en respectant les exigences des autorités compétentes.
- 3.1 **Travaux et utilisation des lieux** .2 Enlever avec soin les matériaux et équipements à récupérer, les entreposer en un endroit bien protégé, puis les réinstaller dans le nouvel ouvrage suivant les prescriptions aux plans et devis.
- 3.1 **Travaux et utilisation des lieux** .3 Enlever avec soin les matériaux et équipements à remettre au Propriétaire et les livrer à l'endroit désigné par ce dernier.
- 3.1 **Travaux et utilisation des lieux** .4 Exécuter les travaux en dérangeant le moins possible les occupants et le public, et en assurant dans la mesure du possible, une utilisation normale des lieux.
- 3.1 **Travaux et utilisation des lieux** .5 De l'avis du Propriétaire et/ou de l'Architecte, l'exécution des travaux de démolition et l'exécution des travaux préjudiciable aux occupants devront être exécutées de soir, de nuit et/ou de

fin de semaine; le Propriétaire devra être avisé au moins quarante-huit (48) heures avant toute intervention dans l'existant ou pouvant nuire au fonctionnement normal de l'édifice.

- .6 Seuls les ouvriers dont la présence est nécessaire à l'exécution des travaux dans les différentes parties de l'édifice ou sur le site auront droit d'accès à ces parties et cet accès sera limité à ces secteurs.
  - .1 L'Entrepreneur ne devra pas entreposer de matériaux dans les secteurs non directement touchés par ses travaux et encore moins y effectuer des travaux préliminaires ou s'en servir comme atelier.
  - .2 À moins que ce ne soit pour exécuter des travaux s'y rapportant, aucune circulation ou utilisation d'un quelconque local ne sera autorisée à l'intérieur des bâtiments existants.
  - .3 Lorsque les moyens d'assurer la sécurité ont été réduits en raison des travaux faisant l'objet du contrat, prendre les mesures temporaires nécessaires pour assurer toute la sécurité requise.
  - .4 S'il faut effectuer des travaux près de locaux utilisés par le Propriétaire, fournir et poser des écrans anti-poussière, des cloisons et des écriteaux de mise en garde temporaires. S'il y a risque de dommage, protéger les fenêtres au moyen de contreplaqué.
  - .5 Réparer et remettre en bon état à la satisfaction de l'Architecte tout dommage causé aux entrées, trottoirs, terrain, gazon, clôture, finis existants à conserver, etc., résultant de l'exécution du présent contrat.
  - .6 Rapiécer et nettoyer tout dommage causé par les percements et travaux de tous les corps de métier. Les finis, à moins d'indications contraires aux plans, seront réparés tels que les finis existants.
  - .7 Effectuer tous les travaux de percements, saignées, démolition dans les planchers, murs, cloisons, plafonds, toits, etc., requis par tous les corps de métier. Remettre à neuf tous les éléments endommagés par ces travaux. Les finis, à moins d'indications contraires, seront tels que les finis existants.
  - .8 Enlever tous les équipements et accessoires fixés aux murs dans les pièces affectées par les travaux et remettre au Propriétaire les éléments qui ne seront pas réutilisés.
  - .9 L'Entrepreneur devra débarrasser quotidiennement les lieux de tout matériel provenant de la démolition au fur et à mesure que le travail progressera et laisser les lieux dans un état parfait de propreté en les débarrassant de tous les débris périssables ou non et des autres déchets. Aucun empilement ne sera toléré.

- 3.2 Protection préparatoire**
- .1 Débrancher les réseaux d'électricité, de plomberie et de téléphone qui alimentent les parties à démolir selon les lois et règlements des autorités compétentes. Poser des plaques d'avertissement sur les équipements et réseaux électriques qui doivent demeurer sous tension au cours des travaux aux fins de l'alimentation des autres parties de l'édifice.
  - .2 Débrancher les appareils mécaniques et boucher leurs ouvertures d'arrivée et de sortie de façon à respecter les exigences des autorités locales compétentes.
- 3.3 Démolition**
- .1 Démolir les parties du bâtiment pour permettre l'exécution des travaux de réfection selon les indications.
  - .2 Toute coupe ou percement dans les dalles ou murs de béton sera exécuté au moyen de scies et de mèches à béton aux diamants selon les horaires entendus avec le Propriétaire et selon les exigences des sections de démolition.
  - .3 Enlever les canalisations et autres équipements qui gênent la remise en état ou la réparation des ouvrages existants et les remettre en place au fur et à mesure de l'avancement des travaux.
  - .4 À la fin de chaque journée de travail, s'assurer qu'aucun ouvrage ne peut s'affaisser ni s'effondrer. Fermer les parties du bâtiment qui ne seront pas démolies afin d'en protéger l'intérieur contre les intempéries.
  - .5 Démolir les murs en maçonnerie et en béton par petites parties. Enlever et descendre au sol, avec soin, les ouvrages de charpente et autres objets lourds ou de grandes dimensions.
  - .6 Les morceaux de béton et de maçonnerie provenant de la démolition et qui ne sont pas récupérés doivent être évacués des lieux.
  - .7 Il est interdit de vendre ou de brûler des matériaux de démolition sur le chantier.
  - .8 Rassembler les matériaux contaminés ou dangereux et en débarrasser le chantier en prenant toutes les mesures de sécurité nécessaires.
- 3.4 Ragréage**
- .1 Tous les travaux de ragréage seront exécutés selon les méthodes courantes et les conditions existantes, de façon à ce qu'il n'y ait aucune différence entre les surfaces existantes et les surfaces ragréées.
  - .2 Réparer à la satisfaction de l'Architecte toute surface endommagée lors de l'exécution des travaux.
- 3.5 Réparation des dalles de béton existantes et nouvelles**
- .1 Après la démolition des cloisons, des murs et/ou avant d'entreprendre l'érection des cloisons, l'Entrepreneur devra procéder à l'examen des dalles existantes et nouvelles avec une règle de 3 mètres, faire les corrections et obtenir l'approbation

des sous-traitants qui auront à installer les couvre-sols et de l'Architecte.

Les corrections ou les réparations seront faites comme suit :

- .1 L'Entrepreneur devra niveler, réparer, colmater et remplir les fissures, trous, vides et dépressions dans les dalles de béton existantes de 0 mm à 3 mm avec un ciment à colmater à prise rapide tels que PLANI/PATCH de MAPEI ou équivalent approuvé et/ou de 3 mm à 13 mm avec un mélange à ragréer tel que ULTRA/PLAN de MAPEI ou équivalent approuvé en préparation pour l'installation des revêtements souples ou de la peinture.
- .2 Toutes les surfaces à ragréer doivent être saines, solides, sèches, propres et exempts de poussière, d'huile, de graisse, de goudron, de peinture, de cire, de durcisseur, de scellant, de décoffrant et de toute substance délétère pouvant empêcher une adhérence adéquate.
- .3 Neutraliser tout résidu d'acide ou d'alcali avant l'application. Malaxage, application et protection selon les recommandations du manufacturier.
- .4 Garantie : Fournir, au Propriétaire, une garantie écrite stipulant que les matériaux de réparation des dalles de béton et la main-d'œuvre utilisés par le présent Entrepreneur sont garantis contre tout défaut d'adhérence entre le matériel de réparation et la dalle de béton pour une période de cinq (5) ans à compter de la date inscrite au certificat d'achèvement substantiel de l'ouvrage de l'Architecte.

- 3.6 Propriété des matériaux** .1 À moins d'indications contraires dans les autres divisions, les matériaux provenant de la démolition deviennent la propriété de l'Entrepreneur général et devront être transportés à l'extérieur de la propriété, à l'exception des matériaux et autres éléments que l'on demande de relocaliser ou de remettre au Propriétaire. Voir les indications aux plans.
- 3.7 Resurfaçage de la dalle de béton** .1 Les surfaces de la dalle de béton existante devront être traitées par un grenailage métallique tel que « Blastrack » ou un meulage pour fournir le profil requis. Effectuer la préparation de la dalle de béton pour installation des nouveaux revêtements de revêtement époxydique et de revêtement sol souple en feuilles.
- 3.8 Démolition de matériaux contenant de la silice** .1 Pour tous les travaux de démolition de maçonnerie de blocs de béton concernant de la silice, l'Entrepreneur général devra suivre les méthodes suivantes :
- .1 Effectuer le travail en humectant les matériaux.
  - .2 Capturer les poussières générées à la source à l'aide d'un appareil muni d'un filtre Hepa.
  - .3 Nettoyer les surfaces et les équipements avec de l'eau.
  - .4 Porter un appareil de protection respiratoire muni de filtres à haute efficacité (P100) durant les travaux de

démolition, de sciage, de perçage, etc. conformément au Guide des appareils de protection respiratoire utilisés au Québec.

### **3.9 Nettoyage**

- .1 Nettoyage en cours de travaux : effectuer les travaux de nettoyage conformément à la section 01 74 11 - Nettoyage.
  - .1 Laisser les lieux propres à la fin de chaque journée de travail.
  - .2 Nettoyer les surfaces salies avec des produits qui n'endommagent pas les finis.
- .2 Nettoyage final : évacuer du chantier les matériaux/le matériel en surplus, les déchets, les outils et l'équipement, conformément à la section 01 74 11 - Nettoyage.

**FIN DE LA SECTION**

## PARTIE 1 - GÉNÉRALITÉS

- 1.1 Contenu de la section** .1 Cette section de devis régit la fourniture de la main-d'œuvre, des matériaux, d'outillage et des échafaudages pour compléter les travaux indiqués sur les dessins et qui incluent principalement :
- .1 Le rejointoiement des joints fissurés d'une section de mur de blocs de béton où indiqué.
  - .2 La réparation et le ragréage des cloisons de blocs de béton existantes préalables aux travaux de peinture.
  - .3 L'obturation des ouvertures aux murs de blocs de béton suite aux travaux de mécanique et électricité
  - .4 L'étaie temporaire des ouvertures aux murs de blocs de béton
- 1.2 Sections connexes** .1 Démolition et ragréage section 02 41 16  
.2 Travaux de mécanique et électricité Voir Mécanique et électricité
- 1.3 Références** .1 Groupe CSA
- .1 CAN/CSA-A179, Mortier et coulis pour la grosse maçonnerie.
  - .2 CAN/CSA-A371, Maçonnerie des bâtiments.
  - .3 CAN/CSA-SÉRIE A165, Normes CSA sur les éléments de maçonnerie en béton (contient A165.1, A165.2 et A165.3).
- 1.4 Documents et échantillons à soumettre** .1 Soumettre les fiches techniques conformément aux prescriptions de la section 01 33 00 – Documents / échantillons à soumettre.  
.2 Soumettre les fiches techniques de chacun des produits et/ou matériaux utilisés par la présente section. Les fiches techniques doivent indiquer les caractéristiques des produits, les critères de performance, les dimensions.
- 1.5 Conditions de mise en œuvre** .1 Conditions ambiantes
- .1 Maintenir le mortier à une température conforme aux prescriptions du manufacturier.
  - .2 Maintenir la température de l'ouvrage en maçonnerie entre 10 et 27 degrés Celsius pendant toute la durée des travaux.

## PARTIE 2 - PRODUITS

- 2.1 Mortiers** .1 Mortier : conforme à la norme CSA A179.  
.2 Mortier pour ouvrages en maçonnerie intérieurs (blocs de béton) : mortier à base de ciments hydrauliques et de sable calibré. Type « S » 15 MPa, formulé afin de rencontrer les propriétés prescrites au Tableau 6 de la norme CSA A179-04 pour un mortier de type

« S ». Couleur gris naturel. Prémélangé en usine tel que Blocmix 15 MPa de Daubois, King Blocs de King ou équivalent approuvé.

## **2.2 Blocs de béton**

- .1 Éléments de maçonnerie courants : conformes aux normes de la série CAN3.A165.
- .2 Type : H/15/A/O
- .3 Dimensions nominales : 90/140 mm de largeur x 190 mm de hauteur x 390 mm de longueur.
- .4 À adapter selon les dimensions des blocs de béton existants

## PARTIE 3 - EXÉCUTION

### **3.1 Inspection**

- .5 Vérification des conditions : vérifier les surfaces en maçonnerie ainsi que les aires de transit et d'entreposage, puis informer l'Architecte par écrit de toute condition qui empêcherait de réaliser les travaux conformément aux prescriptions et de les terminer dans les délais impartis.
- .6 Examiner l'ouvrage afin de déceler les réparations antérieures, les fissures et la présence d'humidité, d'efflorescence et d'autres défauts, et signaler tout problème à l'Architecte avant d'entreprendre les travaux.

### **3.2 Dégarnissage des joints**

- .1 Utiliser un outil de dégarnissage manuel pour enlever le mortier détérioré et le mortier adhérent aux éléments de maçonnerie.
  - .1 Enlever le mortier détérioré et le mortier adhérent aux éléments de maçonnerie jusqu'au mortier sain de façon à réaliser un interstice à angles droits avec paroi de fond bien plane.
  - .2 Nettoyer les vides et cavités rencontrés.
- .2 Lorsque l'Architecte juge approprié l'emploi d'outils mécaniques pour enlever le mortier, faire ce qui suit.
  - .1 Procéder au dégarnissage à l'aide d'un outil de type « burin » pour enlever le mortier détérioré sur toute la profondeur de joint défectueux, en aucun cas inférieur à 50 mm ou quatre (4) fois l'épaisseur du joint, de façon à réaliser un interstice à angles droits avec paroi de fond bien plane. Nettoyer les vides et cavités rencontrés.
  - .2 Enlever le mortier restant avec des outils à main.
- .3 Éviter d'épaufrer, d'altérer ou d'endommager les éléments de maçonnerie au cours des opérations de dégarnissage des joints.
- .4 Nettoyer les parois des joints au moyen d'un jet d'air comprimé ou au moyen d'une brosse en métal non ferreux, en prenant soin de ne pas altérer la texture des éléments de maçonnerie ou des joints apparents.

### 3.3 Rejointoiement

- .5 Rincer les vides et les joints dégarnis, les évider au moyen d'un jet d'eau à faible pression, et si l'eau ne s'écoule pas librement, utiliser un jet d'air comprimé pour les nettoyer à fond.
  - .6 Éliminer toute accumulation d'eau.
- .1 Immédiatement avant de procéder au rejointoiement, humecter à fond les joints ainsi que les éléments de maçonnerie s'il s'agit d'éléments poreux.
  - .2 Laisser l'eau imbiber la maçonnerie et le mortier. Éliminer toute accumulation d'eau. S'assurer que la surface du joint demeure humide.
  - .3 Maintenir la maçonnerie humide pendant toute la durée du rejointoiement.
  - .4 Remplir complètement les joints de mortier.
    - .1 Si les arêtes des éléments de maçonnerie sont usées et arrondies, refaire les joints d'environ 1 mm en retrait de la surface de ces derniers afin de conserver la même largeur de joint. Le retrait sera vérifié en chantier.
    - .2 Prendre soin de ne pas amincir la couche de mortier aux arêtes.
    - .3 Compacter ensuite solidement et fermement le mortier en éliminant les vides. Assurer une adhérence efficace aux surfaces intérieures sur toute la profondeur du joint.
  - .5 Refaire les joints en une opération continue.
    - .1 Attendre la prise initiale de chaque couche avant d'appliquer la suivante.
    - .2 Maintenir le mortier humide au fil des travaux.
    - .3 Veiller à ce que les joints aient une largeur uniforme sur toute leur profondeur.
  - .6 Façonner et finir les joints de manière qu'ils s'harmonisent aux anciens.
    - .1 Façonner et compacter les joints à l'aide d'un fer à joint ou d'un lisseur. S'assurer que le fer à joint correspond à la largeur du joint. Utiliser des outils de largeurs variables pour respecter cette exigence.
    - .2 Après la prise initiale du mortier, donner la texture finale et celle du granulat visible avec une brosse à poils raides. Brosser la surface du joint fini fermement avec la brosse.
    - .3 Donner au granulat la texture finale visible dès la prise initiale du mortier en brossant la surface du joint avec une brosse à poils raides ou avec une éponge légèrement humide.
  - .7 Enlever les bavures de mortier de la surface des éléments de maçonnerie avant qu'elles ne sèchent.

### 3.4 Pose de blocs de béton

- .1 Appareil : tel que l'existant.

- .2 Joints horizontaux et verticaux : tel que l'existant
- .3 Prendre un soin particulier à la pose des blocs de béton. Il faut les poser d'aplomb et s'appliquer à bien finir les joints.
- .4 Monter les murs de manière uniforme, aucune partie du mur ne devant s'élever de plus de 1200 mm à la fois au-dessus de celles qui l'avoisinent. Tous les angles, parements, ravalements, décrochements, etc., doivent être exacts, d'aplomb, d'équerre et l'ouvrage parfaitement liaisonné.
- .5 Il est interdit de mouiller les blocs de béton avant de les poser.

Poser les blocs en plein mortier et bien presser en place, tous les lits et joints complètement remplis de manière à donner des murs pleins et compacts.

### **3.5 Nettoyage**

- .1 Nettoyage en cours de travaux : effectuer les travaux de nettoyage conformément à la section 01 74 11 - Nettoyage.
  - .1 Laisser les lieux propres à la fin de chaque journée de travail.
- .2 Nettoyer les surfaces en maçonnerie une fois que les travaux de réparation sont terminés et que le mortier a durci.
- .3 Débarrasser les surfaces en maçonnerie des bavures et des résidus de mortier résultant des travaux, sans endommager les briques ni les joints.
- .4 Nettoyage final : évacuer du chantier les matériaux/le matériel en surplus, les déchets, les outils et l'équipement, conformément à la section 01 74 11 - Nettoyage.

**FIN DE LA SECTION**

## PARTIE 1 – GÉNÉRALITÉS

- 1.1 Contenu de la section**
- .1 Fournir les matériaux, l'outillage et la main-d'œuvre pour exécuter les travaux de charpenterie et d'ébénisterie et de menuiserie brute, tels que demandés sur les plans et sur les détails, et principalement :
- .1 Les blocages et les fonds de clouage.
  - .2 Les boulons et les ancrages requis.
  - .3 Tous les autres travaux de charpenterie non énumérés ici ou dans d'autres sections, mais nécessaires pour l'exécution complète de l'ouvrage.
  - .5 L'étalement temporaire des ouvertures dans les murs de blocs de béton existants.
  - .6 La réparation et le ragréage des cadres en acier existants à conserver inclus dans la zone des travaux.
  - .7 La chape de mortier de nivellement où indiqué
  - .8 Le mortier de réparation des ouvertures à obturer dans la dalle de béton structurale.
  - .9 Le polissage des plancher existants en terrazzo inclus dans la zone des travaux.
  - .10 Le nettoyage de la quincaillerie des portes existantes.
  - .11 Le groupe de quincaillerie 01 de la porte 144a
- 1.2 Sections connexes**
- .1 Nettoyage Section 01 74 11
  - .2 Menuiserie et ébénisterie Section 06 20 00
  - .2 Ossatures métalliques et plaques de plâtre Section 09 21 99
  - .3 Carrelage de céramique Section 09 30 13
- 1.3 Références**
- .1 ASTM International
    - .1 ASTM A 123/A 123M, Standard Specification for Zinc (Hot-Dip Galvanized) Coatings on Iron and Steel Products.
    - .2 ASTM A 653/A 653M, Standard Specification for Steel Sheet, Zinc-Coated (Galvanized) or Zinc-Iron Alloy-Coated (Galvannealed) by the Hot-Dip Process.
  - .2 CSA International
    - .1 CSA B111, Wire Nails, Spikes and Staples (Clous, fiches et cavaliers en fil d'acier).
    - .2 CAN/CSA Série O80, Préservation du bois.
    - .3 CSA O121, Contreplaqué en sapin de Douglas.
    - .4 CSA O141, Bois débité de résineux.

- .5 CSA O15, Contreplaqué en bois de résineux canadiens.
  - .6 CSA O325, Revêtements intermédiaires de construction.
  - .3 Commission nationale de classification des sciages (NLGA)
  - .1 Règles de classification pour le bois d'œuvre canadien.
- 1.4 Assurance de la qualité**
- .1 Marquage du bois : estampe de classification d'un organisme reconnu par le Conseil d'accréditation de la commission canadienne de normalisation du bois d'oeuvre.
  - .2 Marquage du contreplaqué : marque de classification conforme aux normes CSA pertinentes.
  - .3 Marquage du contreplaqué et des revêtements intermédiaires de construction en panneaux composites dérivés du bois : marque de classification conforme aux normes CSA pertinentes.
- 1.5 Examen préalable**
- .1 Avant de commencer les travaux, l'Entrepreneur examinera les ouvrages exécutés par les autres corps de métier et qui pourraient nuire à la parfaite exécution des travaux.
  - .2 Aucun travail décrit dans la présente section ne sera entrepris à moins que les ouvrages adjacents et l'état des lieux ne soient en condition satisfaisante.
- 1.6 Documents et échantillons à soumettre**
- .1 Soumettre les documents requis conformément aux prescriptions de la section 01 33 00 – Documents / échantillons à soumettre.
  - .2 Fiches techniques :
    - .1 Soumettre les fiches techniques requises ainsi que les instructions du fabricant. Les fiches techniques doivent indiquer les caractéristiques des produits, les critères de performance, les dimensions, les limites et la finition.
    - .2 Les dessins d'atelier doivent indiquer ou montrer les matériaux, les finis, les assemblages, les joints, le mode d'ancrage et le nombre de dispositifs d'ancrage, les appuis, les éléments de renfort, les détails et les accessoires.
- 1.7 Garantie**
- .1 Fournir un certificat garantissant les travaux, de même que tous les matériaux et la main-d'œuvre, contre tout défaut de fabrication, d'installation pour une période de deux (2) ans à partir de la date inscrite au certificat de réception des travaux avec réserve.

## PARTIE 2 – PRODUITS

- 2.1 Bois de construction**
- .1 Bois débité : sauf indication contraire, bois de résineux, au fini S4S (blanchi sur 4 côtés), ayant un degré d'humidité ne dépassant pas 19 %.

- 
- .1 Conforme à la norme CSA O141.
  - .2 Conforme aux Règles de classification pour le bois d'œuvre canadien, de la NLGA.
  - .2 Fourrures, cales, bandes de clouage, fonds de clouage, faux cadres, tasseaux et chanlattes, membrons et lambourdes.
    - .1 Les éléments au fini S2S sont acceptables pour les éléments non apparents.
    - .2 Planches : catégorie « standard » ou supérieure.
    - .3 Bois de dimension : classification « charpente légère (claire) », catégorie « standard » ou supérieure.
  - 2.2 Panneaux**
    - .1 Contreplaqué en sapin de Douglas (Douglas taxifolié) : conforme à la norme CSA O121, classification «°construction°», catégorie «°standard°».
  - 2.3 Dispositifs de fixation**
    - .1 Clous, crampons et agrafes : conformes à la norme CAN/CSA-B111, galvanisés pour les travaux d'extérieur, dans les locaux humides et pour le bois traité : fini ordinaire pour tous les autres travaux. Sauf indications contraires, utiliser des clous en spirale.
    - .2 Quincaillerie : boulons avec écrous et rondelles, tire-fond, cheville et, sauf indication contraire, d'un diamètre de 12,5 mm.
    - .3 Dispositifs de fixation galvanisés : galvanisation conforme à la norme CAN/CSA G164 pour les ouvrages extérieurs, les ouvrages intérieurs dans les endroits humides.
      - .1 Lorsque les éléments ont à être assujettis à :
        - .1 de la maçonnerie creuse : boulons à barrette articulée ;
        - .2 de la maçonnerie massive et le béton : des tampons expansifs et des tire-fond ;
        - .3 des éléments en acier : boulons et ancrages enfoncés.
  - 2.4 Chape de mortier**
    - .1 Chape de mortier cimentaire monocomposé à retrait, prise rapide et à couche épaisse.
    - .2 Produit de référence :
      - .1 Mapecem 100 de Mapei ou équivalent approuvé.
  - 2.5 Mélange à obturer (dalle de béton structurale)**
    - .1 Béton auto-plaçant à base de ciment pour épaisseur allant de 25mm à 450mm. Produit de référence : Sikacrete-08 SCC de Sika ou équivalent approuvé.
  - 2.6 Quincaillerie porte 144a (Groupe 01)**
    - .1 Coupe-son :  
Modèle tel que S44BL, Noir de Pemko ou équivalent approuvé.

- .2 Seuil tombant en surface :  
Modèle tel que 412RL, 719 de Pemko ou équivalent approuvé.

### PARTIE 3 – EXÉCUTION

- 3.1 Généralités**
- .1 Construire tous les ouvrages requis pour la protection des travaux et la sécurité des personnes ; les modifier, les déplacer et les réparer selon les besoins durant tout le cours des travaux, conformément aux exigences de la réglementation.
- .2 Coordonner avec les autres corps de métier la localisation et les dimensions exactes des bâtis à prévoir dans les travaux de menuiserie et pour l'installation des appareils demandés : événements, ventilateurs, appareils d'éclairage et autres.
- .3 Exécuter les travaux avec soin et précision. Aligner tous les éléments, les poser droits, d'aplomb, de niveau et les assujettir solidement.
- .4 Les assemblages et pièces de bois seront propres et lisses et toutes pièces éclatées ou autrement endommagées seront remplacées immédiatement.
- 3.2 Fonds d'ancrage des ouvertures**
- .1 Fournir et poser tous les fonds d'ancrage aux cloisons de gypse afin d'ancrer le mobilier interne et les accessoires.
- 3.3 Boulons et ancrages**
- .1 Fournir tous les boulons et ancrages requis pour assujettir les ouvrages de bois, de béton ou de maçonnerie.
- 3.4 Charpente générale**
- .1 Est inclus dans ce chapitre tout travail de charpente, isolation à la laine, fourrures, blocages, etc. comme montré aux détails et nécessaire pour fixer l'équipement, accessoires, etc.
- 3.5 Installation de la chape de mortier où indiqué**
- .1 Nettoyer la surface de la dalle structurale afin d'éliminer toutes substances susceptibles de nuire à l'adhérence des matériaux d'installation.
- .2 Rendre la surface du béton de la dalle structurale mécaniquement rugueuse jusqu'à l'obtention d'un profil de  $\pm 3\text{mm}$  par scarification par grenailage, voir section 02 41 13.
- .3 Appliquer le mortier selon les recommandations du fabricant. Épaisseur  $\pm 50\text{mm}$ .
- 3.6 Obturation des ouvertures dans la dalle de béton structurale**
- .1 Obturer les ouvertures dans la dalle de béton structurale avec un produit de béton auto-plaçant selon les recommandations du fabricant.
- .2 Pour les ouvertures traversant la dalle de béton, effectuer un calfeutrage à l'aide d'un panneau de contreplaqué fixé sous la dalle

de béton de l'étage inférieur.

- 3.7 La pose de la quincaillerie de la porte 144a** .1 La pose de la quincaillerie sera effectuée par des spécialistes munis de l'outillage nécessaire. Les pièces de quincaillerie seront posées avec soins suivant les recommandations et les instructions des manufacturiers.
- .2 Les surfaces sur lesquelles la quincaillerie sera installée, seront percées, découpées ou autrement ouvrées de façon précise et propre sans que leur fini soit endommagé. La quincaillerie installée devra fonctionner silencieusement, facilement et sans effort.
- .3 La position normalisée des pièces de quincaillerie doit satisfaire aux exigences de « Recommended Dimensional Standards for Commercial Steel Doors and Frames - 2009 » préparé par la Canadian Steel Door Manufacturer's Association.

**FIN DE LA SECTION**

## PARTIE 1 - GÉNÉRALITÉS

- 1.1 Contenu de la section**
- .1 Cette section de devis régit la fourniture des matériaux, de l'outillage et de la main-d'œuvre pour exécuter les travaux de menuiserie et d'ébénisterie, tels que demandés sur les plans et sur les détails, qui incluent principalement :
    - .1 L'ameublement intégré.
    - .2 L'enlèvement et la réinstallation du mobilier intégré existant où indiqué.
- 1.2 Sections connexes**
- .1 Charpenterie Section 06 10 00
  - .2 Ossatures métalliques et plaques de plâtre Section 09 21 99
  - .3 Peinture Section 09 91 23
  - .4 Accessoires de toilettes Section 10 28 10
  - .5 Équipements mécaniques et électriques Sections méc. et élect.
- 1.3 Références**
- .1 American National Standards Institute (ANSI)
    - .1 ANSI A208.2, Particleboard.
    - .2 ANSI A208.2, Medium Density Fibreboard (MDF) for Interior Applications.
    - .3 ANSI/HPVA HP-1, American National Standard for Hardwood and Decorative Plywood.
  - .2 Architectural Woodwork Manufacturers Association of Canada (AWMAC) and Architectural Woodwork Institute (AWI)
    - .1 Architectural Woodwork Quality Standards, 1st edition,
  - .3 Office des normes générales du Canada (CGSB)
    - .1 CAN/CGSB-11.3, Panneaux de fibres durs.
    - .2 CAN/CGSB-71.20, Adhésif par contact, applicable au pinceau.
  - .4 CSA International
    - .1 CSA B111, Wire Nails, Spikes and Staples.
    - .2 CSA O121, Contreplaqué en sapin de Douglas.
    - .3 CSA O141, Bois débité de résineux.
    - .4 CSA O151, Contreplaqué en bois de résineux canadien.
    - .5 CSA O153, Contreplaqué en peuplier.
    - .6 CAN/CSA-Z809, Aménagement forestier durable.
  - .5 Commission nationale de classification des sciages (NLGA)
    - .1 Règles de classification pour le bois d'œuvre canadien.
  - .6 National Electrical Manufacturers Association (NEMA)

- 
- .1 ANSI/NEMA LD-3, High-Pressure Decorative Laminates (HPDL).
- 1.4 Documents et échantillons à soumettre**
- .1 Soumettre les documents et échantillons requis conformément aux prescriptions de la section 01 33 00 – Documents / échantillons à soumettre.
- .2 Fiches techniques
- .1 Soumettre les fiches techniques de chacun des éléments, matériaux, et items de quincaillerie décrits à la présente section et aux dessins. Les fiches techniques doivent indiquer les caractéristiques des produits, les dimensions et la finition.
- .3 Dessins d'atelier
- .1 Les dessins doivent montrer les détails de construction et d'assemblage, des profils, des fixations et les autres détails connexes.
- .2 Les dessins doivent indiquer tous les matériaux, finis, épaisseurs et pièces de quincaillerie.
- .3 Les dessins doivent indiquer l'emplacement de toutes les ouvertures requises dans le mobilier intégré aux fins de raccordement des réseaux de service, les conditions d'installation types et particulières, tous les raccordements, accessoires et ancrages, ainsi que l'emplacement des dispositifs de fixation apparents.
- .4 Échantillons
- .1 Soumettre en deux (2) exemplaires des échantillons des matériaux utilisés dans le projet. Une fois approuvé, un exemplaire sera retourné à l'Entrepreneur et l'autre sera conservé au chantier.
- .2 Chaque échantillon sera facilement identifiable par le nom du fabricant, le nom du projet, le numéro du contrat, le nom du fournisseur et un numéro de série.
- 1.5 Examen des lieux**
- .1 Avant de débiter les travaux, examiner les travaux des autres corps de métier ainsi que les services s'y rattachant et les conditions de chantier qui touchent aux travaux de la présente section.
- .2 Relever toute erreur ou défectuosité aux travaux existants qui pourrait nuire à la parfaite exécution des travaux et la signaler immédiatement par écrit à l'Architecte. Aucun travail ne devra être entrepris avant que ces erreurs ou défectuosités n'aient été corrigées. Le fait de débiter les travaux sera considéré comme l'acceptation des ouvrages existants et de l'état des lieux.
- 1.6 Coordination**
- .1 Coordonner la position de tous les renforts (fonds de clouage) requis pour l'exécution des ouvrages.

- .2 Toutes les attaches et renforts requis mais non identifiés seront ajoutés pour assurer la solidité de l'ensemble.
  - .3 Avant la fabrication des mobiliers concernés, coordonner avec le propriétaire et les autres corps de métier les équipements et les sorties mécaniques, électriques et autres dont les dimensions pourraient influencer celles des mobiliers.
- 1.7 Livraison et entreposage**
- .1 Protéger les matériaux et les ouvrages préfabriqués contre l'humidité et les dommages pendant et après leur livraison.
  - .2 Entreposer les matériaux et les ouvrages préfabriqués dans des locaux ventilés et protégés contre les variations extrêmes de température ou d'humidité.
  - .3 Couvrir les ouvrages dont les surfaces sont finies en plastique stratifié avec un papier Kraft fort ou les placer dans des cartons pour les expédier. Une fois mis en place, les recouvrir d'un dispositif de protection éprouvé qui ne doit être enlevé qu'au moment de l'inspection par l'architecte.
  - .4 Ne pas entreposer ni installer les matériaux de stratifiés de matières plastiques dans des endroits où l'humidité relative est inférieure à 25% ou supérieure à 60%, et la température ambiante doit être maintenue à 22°C.
- 1.8 Garantie**
- .1 Les éléments devront porter une garantie écrite de deux (2) ans contre tout gauchissement, décollement ou délaminage à compter de la date de réception des travaux avec réserve.

## PARTIE 2 - PRODUITS

- 2.1 Bois d'œuvre**
- .1 Bois tendre : sauf indication contraire, pin blanc fini S4S (blanchi sur 4 côtés), ayant un degré d'humidité ne dépassant pas 7% pour les ouvrages d'intérieur et 12% pour les ouvrages d'extérieur et conforme aux normes suivantes.
    - .1 Règles de classification pour le bois d'œuvre canadien publiées par la Commission nationale de classification des sciages (NLGA).
    - .2 Essence de bois tendre : Bois choisi pour le fini naturel ou peinturé selon le cas, d'essence(s) indiquée(s) aux plans, conforme à la catégorie de choix de NLGA.
  - .2 Bois dur : ayant un degré d'humidité ne dépassant pas 7% pour les ouvrages d'intérieur conformément aux normes suivantes.
    - .1 Normes de l'Association nationale du bois dur (NHLA).
    - .2 Essence de bois dur : Bois choisi pour le fini naturel ou peinturé selon le cas, d'essence(s) indiquée(s) aux plans et conforme à la catégorie de choix de NHLA.

## 2.2 Panneaux

- .1 Contreplaqué de sapin Douglas : conforme à la norme CAN/CSA-O121, classification «construction», catégorie «standard».
- .2 Contreplaqué de bois tendre canadien : conforme à la norme CAN/CSAO151, classification «construction», catégorie «standard».
- .3 Contreplaqué de bois dur : conforme à la norme CAN/CSA-O115. Placage d'essence érable blanc, déroulé, bon deux faces lorsque visible, d'épaisseur indiquée.
- .4 Contreplaqué de peuplier : conforme à la norme CAN/CSA-O153, classification « construction », catégorie « standard ».
- .5 Panneaux de particules de bois agglomérées pour usage intérieur : conformes à la norme ANSI A208.1, qualité industrielle M-2, densité moyenne. À utiliser pour tous les types de panneaux à recouvrir et finir sauf indications contraires et spécifiques aux dessins et/ou au présent devis.
- .6 MDF, panneaux faits de résineux à 100%, conformes à la norme ANSI A208.2 grade 130 ou 155, densité de 700 à 770 kg/m<sup>3</sup>, ignifuge conforme à ASTM E-84 Classe A et CAN/ULC S-102, d'épaisseurs indiquées aux dessins et/ou au présent devis.
- .7 Stratifiés de matière plastique : couleurs, motifs et finis au choix de l'architecte tant dans l'ensemble du projet que sur un meuble donné, largeur et longueur maximum selon l'application :
  - .1 Type 1 : stratifiés pour surfaces planes, conforme à la norme ANSI/NEMA LD3, qualité ordinaire (QO) et qualité post-formée (QP) selon l'application, type standard (TS), de 1.15 mm d'épaisseur minimum.
  - .2 Feuille de compensation, qualité de remplissage (QR), type léger (TL), de 0,70 mm d'épaisseur minimum, de même couleur que l'intérieur du mobilier ou de la feuille de surface selon le cas.
  - .3 Feuille de revêtement intérieur, qualité ordinaire (QO), type standard (TS), de 1.15 mm d'épaisseur minimum, de couleur blanche et fini au choix de l'architecte.
- .8 Panneaux de mélamine thermofusionnée (TFL) : panneau de particules de haute densité mélaminé (fini mélamine sur les deux (2) faces) grade M2, conforme aux normes ANSI/NEMA LD3 grade VGL, ASTM E-84 et ANSI A208.1. Couleurs et finis au choix de l'architecte tant dans l'ensemble du projet que sur un meuble donné. Épaisseurs requises selon détails aux dessins. De largeur et longueur maximum.
  - .1 Produit acceptable : Panneaux de mélamine TFL de Unibord Canada et TAFISA, ou équivalent approuvé par l'architecte.
- .9 Panneaux fibre de bois Anchor Core rainurés de 19mm d'épaisseur, fini prêt pour peinture. Espacement des rainures de 75mm. Modèle tel que H-5061 distribué par Uline ou équivalent approuvé.

- 
- .10 Adhésif pour plastique stratifié : colle contact conforme à la norme CAN/CGSB-71.20, colle de résorcine et/ou colle de polyvinyle conforme à la norme CAN/CSA-O112 et/ou adhésif thermodurcissable à deux composants époxydiques.
- .1 Produit acceptable : Panneaux de mélamine TFL de Unibord Canada et TAFISA, ou équivalent approuvé par l'architecte.
- .11 Bande de chant : PVC 3 mm, de couleur identique aux surfaces adjacentes (dessus de comptoir, façade de porte et/ou de tiroirs, etc.).
- 2.3 Dispositifs de fixation et supports**
- .1 Clous, vis, agrafes et autres modes de fixation : conformes à la norme CAN/CSA-B111 galvanisés pour les travaux d'extérieur et en milieu intérieur très humide et en acier inoxydable pour le bois traité. Fini ordinaire pour les autres travaux, sauf en contact avec les revêtements métalliques où les fixations seront faites de matériaux identiques aux revêtements ou compatibles. Éviter tous les contacts électrolytiques possibles. Types et dimensions en fonction de l'ouvrage.
- .2 Vis à bois : conformes à la norme CAN/CSA-B111.
- .1 Vis à tête ronde : à prise carrée, à tête ronde, en acier et en acier inoxydable lorsqu'en contact avec l'aluminium.
- .2 Vis à effleurement : à prise carrée, à tête plate, en acier.
- .3 Tire-fond et languettes : du genre recommandé par le façonneur.
- .4 Cache-vis en nickel, modèle 66-180 de Quincaillerie Richelieu Ltée ou équivalent approuvé par l'architecte.
- .5 Profilés d'acier cadmié lorsque non-visible : angles pour fixer les meubles aux cloisons adjacentes et/ou au plancher lorsque requis, de dimensions selon l'usage.
- .6 Profilés et plaques d'acier : conformes à la norme CAN/CSAG40.20/ G40.21, types 300W et 260W.
- .7 Matériaux de soudage : conformes à la norme CAN/CSA-W59.
- .8 Boulon et boulon d'ancrage : conformes aux prescriptions de la norme ASTM A307.
- .9 Peinture d'apprêt appliquée en atelier : conforme à la norme CAN/CGSB 1.40.
- .10 Embouts de tiges filetées, boulon type en acier peint et boulons : écrou à chape, rond, à tête plate, sans pans, à prise carrée, en acier inoxydable. Note : Tous les boulons montrés aux dessins seront de ce type.
- 2.4 Produits d'étanchéité**
- .1 Scellant et/ou adhésif : scellant à la silicone, voir prescription à la section 07 92 00 – Produits d'étanchéité.

## **2.5 Pièces de quincaillerie**

- .1 Poignées :
  - .1 Type 1 : poignées en surface 192 mm c/c en acier fini acier inoxydable tel que 70031192 170 de Quincaillerie Richelieu ou équivalent approuvé.
- .2 Charnières :
  - .1 Charnières : Modèle dissimulé : avec boîtier en acier nickelé, à ouverture à 110°, réglable tridimensionnel. Amortissement intégré dans le corps de la charnière. Prévoir 2 charnières pour portes de 750 mm de haut et moins, 3 charnières pour les portes de 750 à 1220 mm de haut et 5 charnières pour les portes de pleine hauteur. Tel que Clip Top Blumotion #71B355180 de quincaillerie Richelieu ou équivalent approuvé.
  - .2 Modèle dissimulé : avec boîtier en acier nickelé, à ouverture à 170°, réglable tridimensionnel. Tel que Clip Top #71T655180 de quincaillerie Richelieu ou équivalent approuvé.
- .3 Coussinets (butoirs) pour portes et tiroirs : en caoutchouc transparent, tels que 531211 de Quincaillerie Richelieu ou équivalent approuvé.
- .4 Coulisses de tiroirs :
  - .1 pour usage général : coulisses pleine extension, avec fermeture automatique et amortissement capacité de 45 kg par paire, de longueur appropriée, tel que Accuride 3832-EC ou équivalent approuvé.
  - .2 pour tiroirs de plus de 610 mm de largeur : avec surextension de 38 mm, capacité 90 kg par paire, de longueur appropriée, tel que Accuride 3634 ou équivalent approuvé.
- .5 Supports de tablettes ajustables (armoire hautes) :
  - .1 Supports de modèle CP128-180 et réceptacles de modèle CP129-180 de Quincaillerie Richelieu ou équivalent approuvé.
- .6 Crémaillères encastrées et supports à tablettes (intérieur des meubles) :
  - .1 Crémaillère de métal 25530XX fini blanc et supports CP25630 fini blanc, 4 supports par tablette, de Quincaillerie Richelieu Ltée ou équivalent approuvé.
- .7 Crémaillères et supports à tablettes (conciergeries et rangements) :
  - .1 Crémaillères simples en métal fini anochrome de 19 mm 83XX143 (longueur aux dessins) et supports 18316143 plus supports intermédiaires 183C16143 pour tablettes de plus de 1220 mm de longueur, de Quincaillerie Richelieu Ltée ou équivalent approuvé.

- .8 Serrures :
  - .1 pour mobilier en général : de type à came et cylindre, fini chrome, pour l'ensemble des meubles, 2 clés par serrure, système de grande clé maîtresse, clé maîtresse et clé individuelle, modèle :
    - .1 pour 1 tiroir : tel que BP140200140 et gâche DOM 202131 de Quincaillerie Richelieu ou équivalent approuvé par l'Architecte.
    - .2 pour une série de 2 ou 3 tiroirs : modèle multiple avec tige, goujon d'arrêt, plaque de fixation et rondelle de finition; tel que BP 6880-140 de Quincaillerie Richelieu Ltée ou équivalent approuvé par l'Architecte.
    - .3 pour tout le mobilier : Serrure à came avec barillet pour système avec clé maitresse compatible avec système du Propriétaire, tel que modèle #1882712 de Quincaillerie Richelieu Ltée ou équivalent approuvé. Quincaillerie à installer à 1 porte sur 2 dans le cas des portes doubles et un loquet modèle LOCD2000DLW ou LOCD3000DLW, selon la position de la serrure, sur l'autre porte.
  - .9 Supports muraux pour guitares :
    - .1 Crochets muraux robustes en acier peint noir satiné réglables et pouvant être insérés aux panneaux muraux rainurés. Empiècement recouvert d'un rembourrage de caoutchouc mousse souple pouvant s'adapter au format de différents instruments de musiques. Modèle tel que 4354709264 distribué par Amazon ou équivalent approuvé.

## 2.6 Type d'assemblage

- .1 Les dessus de comptoirs seront faits de double contreplaqué 19mm recouvert de plastique stratifié;
- .2 Les dossierers seront en contreplaqué 19mm recouvert de plastique stratifié ;
- .3 Pour les dessous de comptoirs sans armoires, les dessous devront être recouverts de plastique stratifié ;
- .4 Toutes les portes, façades de tiroirs, panneaux fixes seront construits en aggloméré haute densité 16 mm recouverts de plastique stratifié à l'extérieur et en plastique stratifié blanc à l'intérieur. L'épaisseur des feuilles de stratifié devra être identique pour éviter le gauchissement du panneau. Les chants devront être en PVC 3 mm de même couleur que le plastique stratifié installé côté apparent ;
- .5 Tous les caissons ouverts seront construits en aggloméré haute densité 16 mm et toutes les faces apparentes seront recouvertes de plastique stratifié de même couleur que le plastique stratifié côté apparent.
- .6 Tous les caissons à l'intérieur d'armoires fermées seront construits en mélamine blanche 16 mm. Les chants des caissons

sur lesquels les portes sont adossées devront être en stratifié de même couleur que le plastique stratifié installé côté apparent.

- .7 Toutes les tablettes à l'intérieur d'armoires fermées seront construites en mélamine blanche 16 mm. Les chants des tablettes seront en mélamine blanche sur les 4 côtés.
- .8 Tous les fonds, derrières et côtés de tiroirs seront construits en mélamine blanche 13 mm. Les chants devront être en mélamine blanche sur toutes les tranches.  
Prévoir une moulure d'ajustement à l'extrémité des comptoirs et des armoires à la rencontre avec un mur
- .9 Toutes les tablettes des dépôts et de la conciergerie seront en contreplaqué 19mm recouvert de plastique stratifié.

## **2.7 Fabrication**

- .1 Fabriquer tous les meubles en atelier selon les instructions aux dessins, au devis et aux dessins d'atelier examinés.
- .2 La fabrication à l'atelier devra permettre suffisamment de jeu pour permettre le montage sur le chantier avec des ajustements intégraux.
- .3 Respecter les détails de mouluration indiqués aux dessins et détails.
- .4 Noyer la tête des clous de finition et enfoncer les vis dans des trous fraisés, garnir les trous d'une pâte à reboucher naturelle, puis poncer jusqu'à obtention d'une surface lisse, prête à finir.
- .5 Poser en usine les ferrures des portes, rayons, tiroirs, etc.
- .6 Sauf indication contraire, les rayons des armoires doivent être réglables.
- .7 Pratiquer des ouvertures pour les appareils de plomberie, garnitures, accessoires, boîtes de sortie électriques et autres appareils.
- .8 Lors de l'assemblage en usine des éléments à livrer au chantier, tenir compte des difficultés de manutention des ouvrages et de l'espace libre dans les ouvertures des bâtiments.
- .9 La finition sur le chantier devra se limiter aux retouches.
- .10 Poser un bouche-pores et un vernis en usine sur toutes les surfaces dissimulées ou à demi-dissimulées des coffrets et armoires.
- .11 Les finis en plastique stratifié auront des joints où jugés indispensables et devront être aux endroits approuvés par l'architecte. Toutes arêtes exposées de plastique stratifié devront être biseautées à onglet à 22,5o.
- .12 Les fonds des tiroirs seront montés dans une rainure aux 4 côtés, puis collé pour former un seul bloc.
- .13 Les retours de comptoir seront assemblés à 45° avec vis de serrement ajustables intégrées à la sous-face du comptoir.

- .14 À moins d'indication contraire, chaque armoire doit être munie de quatre crémaillères encastrées avec 4 supports pour chaque tablette. Les tablettes doivent être encochées pour permettre le passage des crémaillères.
- .15 Il doit y avoir des dos amovibles, des panneaux consoles ou des portes d'accès aux endroits où se trouvent la tuyauterie et le câblage.
- .16 À moins qu'elles ne soient en panneaux de mélamine, toutes les faces visibles, incluant l'intérieur des armoires, les dessous de comptoir, de table de travail et autres surfaces horizontales doivent être recouvertes de stratifié.
- .17 Les tablettes d'armoires seront recouvertes de stratifié sur les faces et les rives à moins d'indication contraire.
- .18 À moins d'indications contraires, les tablettes doivent être soutenues au moyen de fixation réglables et de montants métalliques en surface.
- .19 Les moulures d'ajustement ne doivent pas avoir plus de 25 mm et doivent être en retrait de 16 mm.
- .20 Base des caissons : blocage de bois en contreplaqué 19 mm et/ou pièce de bois massive en pin.

## **2.8 Façonnage du stratifié**

- .1 Obtenir les dimensions requises avant de façonner les éléments qui doivent incorporer des appareils ou des pièces d'équipement et autres matériels, ou les toucher.
- .2 S'assurer que les couleurs et les motifs des ouvrages contigus en plastique stratifié sont les mêmes sur toute la surface.
- .3 Coller la feuille de plastique stratifié au panneau d'âme en respectant les instructions du fabricant de l'adhésif. S'assurer que le profil du stratifié et celui du panneau d'âme coïncident bien afin d'obtenir une parfaite adhérence sur toute la surface. Utiliser des feuilles d'une seule pièce mesurant jusqu'à un minimum de 2440 mm de longueur, et ne pas faire de joints à moins de 600 mm de l'ouverture prévue pour un évier.
- .4 Utiliser un stratifié propre à la post-formation et recouvrir les éléments profilés ou courbés selon les indications, en respectant les instructions du fabricant de stratifié.
- .5 Poser une lisière de stratifié pour les rives de manière à couvrir les bords apparents des panneaux à surface plane. Chanfreiner uniformément à 20 degrés environ les rives apparentes. Ne pas tailler à onglets les rives stratifiées.
- .6 Appliquer une feuille de revêtement intérieur dans les armoires et aux endroits indiqués.
- .7 Appliquer en dessous de tous les comptoirs finis en stratifié, un stratifié de compensation sur l'envers du panneau d'âme, y compris les dessous de comptoirs, de tables de travail et autres surfaces horizontales.

### PARTIE 3 - EXÉCUTION

#### **3.1 Installation du mobilier intégré**

- .1 Installer les ouvrages de menuiserie préfinis avec précision, de niveau, d'aplomb et d'alignement, aux endroits indiqués sur les dessins, incluant toute la quincaillerie nécessaire.
- .2 Fixer et ancrer fermement les ouvrages de menuiserie. Fournir et installer des fixations robustes pour retenir les armoires montées au mur.
- .3 Utiliser des boulons de serrage pour les joints des dessus de comptoirs.
- .4 Installer l'ameublement d'aplomb, avec une tolérance de 1,5 mm par longueur de 3 m quant au niveau du dessus des comptoirs.
- .5 Mettre les armoires au sol de niveau en ajustant les vis de réglage.
- .6 Ajuster les bandes de rives et les découper en fonction des irrégularités des surfaces adjacentes.
- .7 Supporter les armoires et tablettes murales au moyen de fixations posées directement dans le mur. Coordonner l'emplacement des fonds de vissage requis avec la section 06 10 00 – Charpenterie.
- .8 Boulonner entre elles les armoires adjacentes et poser des rondelles en plastique dans les trous de boulons.
- .9 Tracer et tailler les éléments incluant les comptoirs aux contours appropriés des murs et éléments adjacents afin qu'ils s'ajustent bien dans les recoins et autour des tuyaux, colonnes, appareils sanitaires et électriques, accessoires de toilette, prises de courant ou autres pièces d'intersection ou objets saillants ou traversants. Interdire aux autres corps de métier d'effectuer les coupes.
- .10 Poser un mince filet de produit d'étanchéité dans le joint séparant le dossier de stratifié et le revêtement du mur adjacent.
- .11 Poser un mince filet de produit d'étanchéité dans le joint séparant un meuble du mur adjacent où requis par l'architecte.
- .12 Poser un mince filet de produit d'étanchéité au périmètre des éviers et lavabos dans les comptoirs.
- .13 Poser un papier de construction hydrofuge sur les éléments d'ossature en bois qui touchent à un ouvrage de maçonnerie ou contenant des liants hydrauliques.
- .14 Ajuster les pièces de quincaillerie avec précision et les fixer conformément aux directives du fabricant.

#### **3.2 Fixation des ouvrages de menuiserie**

- .1 Positionner les ouvrages de menuiserie avec précision, de niveau, d'aplomb et d'équerre, et les fixer ou les ancrer fermement.
- .2 Concevoir, au besoin, ou choisir des dispositifs de fixation appropriés aux dimensions et à la nature des éléments

constituants à assembler. Utiliser les dispositifs de fixation brevetés suivant les recommandations du fabricant.

- .3 Noyer la tête des clous de finition destinés à être rebouchés. Si l'on utilise des vis pour fixer les éléments, poser les vis dans des trous fraisés, ronds et soigneusement percés, et obturer les trous au moyen de bouchons de bois assortis à l'élément fixé.
- .4 Remplacer les éléments de menuiserie dont la surface a subi des dommages, incluant les coups de marteau ou autre marque.

### **3.3 Nettoyage**

- .1 Enlever tous les déchets à la fin de chaque jour.
- .2 Une fois les travaux terminés, faire les reprises sur le mobilier abîmé ou éraflé.
- .3 Essuyer l'ameublement pour enlever les empreintes de doigts et autres marques ; laisser le tout bien propre.
- .4 À la fin des travaux, laisser les lieux en parfait état de propreté.

**FIN DE LA SECTION**

## PARTIE 1 -GÉNÉRALITÉ

- 1.1 Contenu de la section**
- .1 Cette section de devis régit la fourniture de la main-d'œuvre, des matériaux et de tout l'outillage, l'équipement et les services nécessaires à l'exécution de tous les travaux indiqués sur les dessins et qui incluent principalement :
- .1 Réalisation des ensembles coupe-feu pour préserver l'intégrité de la protection coupe-feu des éléments du bâtiment
- .2 Tout autre ouvrage complémentaire requis.
- .2 Pour les ensembles coupe-feu et pare-fumée pour les matériels mécaniques et électriques traversant des éléments présentant un degré de résistance au feu, voir les documents de Mécanique et Électricité.
- 1.2 Sections connexes**
- .1 Produits d'étanchéité Section 07 92 00
- .2 Ossatures métalliques et plaques de plâtre Section 09 21 99
- .3 Ensembles coupe-feu et pare-fumée des Divisions Mécanique et Électricité.
- 1.3 Définitions**
- .1 Éléments/matériaux coupe-feu : éléments particuliers destinés à fermer des ouvertures ou des traversées durant un incendie, et/ou matériaux destinés à obturer des ouvertures ménagées dans les murs ou les planchers et servant à recevoir des dispositifs de terminaison comme des boîtes de sortie électrique avec leurs dispositifs de montage, ou à acheminer des câbles, des chemins de câbles, des conduits, des conduits d'air et des canalisations à travers les parois.
- .2 Ensembles coupe-feu à composant unique : éléments ou matériaux coupe-feu faisant l'objet d'un dessin normalisé, utilisés seuls comme protection coupe-feu, sans isolant pour température élevée ou autres matériaux/matériels assimilés.
- .3 Ensembles coupe-feu à composants multiples : groupes d'éléments ou de matériaux coupe-feu spécifiques faisant l'objet d'un dessin normalisé et permettant de constituer sur place des ensembles coupe-feu.
- .4 Traversées parfaitement étanches (CNB, 3.1.9.1(1) et 9.10.9.6(1)) : dont les manchons ou fourreaux sont noyés dans le béton, dans le cas des bâtiments incombustibles, ou qui ne présentent aucun vide annulaire, dans le cas des bâtiments combustibles.
- .1 Les traversées sont dites « parfaitement étanches » lorsqu'elles assurent l'intégrité de la séparation coupe-feu qui peut alors empêcher le passage de la fumée et des gaz chauds sur sa face non exposée.

- 
- 1.4 Référence**
- .1 Santé Canada/Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)
    - .1 Fiches de données de sécurité (FDS).
  - .2 Conseil national de recherches Canada (CNRC)
    - .1 Code national du bâtiment - Canada 2015 (CNB).
  - .3 Laboratoires des assureurs du Canada (ULC)
    - .1 ULC-S115, Essai de comportement au feu des ensembles coupe-feu.
- 1.5 Documents et échantillons à soumettre**
- .1 Soumettre les documents et les échantillons requis conformément à la section 01 33 00 - Documents et échantillons à soumettre.
  - .2 Fiches techniques
    - .1 Soumettre les fiches techniques requises ainsi que les spécifications et la documentation du fabricant. Préciser les caractéristiques des produits, les critères de performance, les dimensions, les contraintes et la finition.
    - .2 Soumettre les fiches signalétiques du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).
  - .3 Dessins d'atelier
    - .1 Soumettre les dessins d'atelier montrant les matériaux, les pièces de renfort, les ancrages, les fixations et la méthode de mise en œuvre proposés.
    - .2 Les détails de construction doivent refléter précisément les conditions réelles de mise en œuvre.
  - .4 Instructions du fabricant : soumettre les instructions de mise en œuvre fournies par le fabricant, y compris toute indication visant des méthodes particulières de manutention, de mise en œuvre et de nettoyage
  - .5 Rapports des essais : selon la norme CAN-ULC-S101 portant sur la résistance au feu des éléments de construction, et la norme CAN-ULC-S102 portant sur les caractéristiques de combustion superficielle.
    - .1 Soumettre les rapports des essais délivrés par des laboratoires indépendants reconnus, certifiant que les produits, matériaux et matériels coupe-feu visés satisfont aux prescriptions quant aux caractéristiques physiques et aux critères de performance.
  - .6 Certificats : soumettre les documents signés par le fabricant, certifiant que les produits, matériaux et matériels satisfont aux prescriptions quant aux caractéristiques physiques et aux critères de performance.

- 1.6 Assurance de la qualité** .1 Qualification
- .1 Installateur : entreprise spécialisée dans la mise en œuvre de matériaux et ensemble coupe-feu, possédant cinq (5) années d'expérience et approuvée par le fabricant.
  - .2 Réunion préalable à la mise en œuvre : une (1) semaine avant le début des travaux faisant l'objet de la présente section, tenir une réunion avec le représentant de l'Entrepreneur, l'Ingénieur et l'Architecte au cours de laquelle doivent être examinés :
    - .1 Les exigences des travaux;
    - .2 L'état du support et les conditions de mise en œuvre;
    - .3 La coordination des travaux avec ceux exécutés par d'autres corps de métiers;
    - .4 Les instructions du fabricant concernant la mise en œuvre.
- 1.7 Fabricants** .1 Sauf indication contraire, tous les produits d'un système donné doivent provenir du même fabricant.
- 1.8 Transport, entreposage et manutention** .1 Emballage, expédition, manutention et déchargement
- .1 Transporter, entreposer et manutentionner les matériaux conformément aux instructions écrites du fabricant.
  - .2 Livrer les produits dans leur contenant d'origine, fermé, portant une inscription indiquant la marque, le nom du fabricant et, l'homologation ULC.
- .2 Entreposage et protection
- .1 Entreposer les matériaux à l'intérieur dans un endroit sec.
  - .2 Entreposer les matériaux dans des conditions de température et d'humidité conformes aux recommandations du fabricant, et les protéger contre les intempéries.
  - .3 Remplacer les matériaux et les matériels défectueux ou endommagés par des matériaux et des matériels neufs.
- 1.9 Garantie** .1 Fournir un document écrit et signé stipulant que les travaux d'intégrité des cloisonnements coupe-feu sont garantis contre toute perte d'étanchéité pour une période de cinq (5) ans à compter de la date inscrite au certificat de réception des travaux avec réserve.
- .2 Le certificat sera émis au nom du Propriétaire.

## PARTIE 2 - PRODUITS

- 2.1 Généralités** .1 Assurer la compartimentation à l'aide d'éléments compatibles entre eux, avec les substrats formant les ouvertures et, le cas échéant, avec les éléments pénétrant l'élément coupe-feu dans des conditions de service et d'utilisation telles que démontrées par le fabricant du produit et fondées sur des essais et l'expérience de chantier.

- 
- .2 Fournir pour chaque élément coupe-feu les éléments nécessaires pour installer le matériau de remplissage. Employer exclusivement les composants précisés par le fabricant du coupe-feu et approuvés par l'agence d'essais qualifiée pour les éléments coupe-feu désignés.
- .3 Les matériaux coupe-feu seront soit scellés en place (intégrés à la mise en place du béton) ou installés par la suite. Fournir les éléments coupe-feu scellés en place avant la mise en place du béton.
- 2.2 Fabricants acceptables**
- .1 Sous réserve de la conformité avec les éléments d'ignifugation des transpercements et des joints dont la liste figure dans le répertoire « U.L.C Fire Resistance Directory – Volume III » ou le répertoire « UL Products Certified for Canada (cUL) Directory », fournir des produits provenant des fabricants identifiés ci-dessous :
- .1 Hilti (Canada) limitée
- .2 Tremco Sealants & Coatings
- .3 3M Fire Protection Products
- .4 Autres fabricants figurant dans le répertoire « U.L.C Fire Resistance Directory – Volume III » ou le répertoire « UL Products Certified for Canada (cUL) Directory » et approuvé par l'Architecte.
- 2.3 Matériaux**
- .1 Employer exclusivement des produits coupe-feu ayant subi des essais ULC ou cUL pour des conditions particulières de construction cotée au feu et se conformant individuellement aux exigences concernant le type d'élément fonctionnel, le type d'élément pénétrant, l'espace annulaire et l'indice de résistance au feu.
- .2 Ensembles coupe-feu et pare-fumée : conformes à la norme CAN-ULC-S115.
- .1 Matériaux et ensembles exempts d'amiante, constituant une barrière efficace contre les flammes, les fumées et les gaz, conformément à la norme CAN-ULC-S115, et ayant des dimensions n'excédant pas celles de la traversée ou du point d'accès auquel ils sont destinés.
- .3 Mastics, produits de calfeutrage et produits à vaporiser pour usage dans les joints de construction cotés au feu et autres interstices : les produits suivants sont acceptables :
- .1 Aérosol coupe-feu Hilti CP 672
- .2 Calfeutrage coupe-feu élastomère Hilti CP 601s
- .3 Calfeutrage coupe-feu flexible Hilti CP 606
- .4 Calfeutrage coupe-feu autolissant Hilti CP 604
- .5 Calfeutrage coupe-feu 3M 2000
- .6 Calfeutrage Tremco Tremstop Fyre-Sil

- .7 Produits équivalents figurant dans le répertoire « U.L.C Fire Resistance Directory – Volume III » ou le répertoire « UL Products Certified for Canada (cUL) » et approuvé par l'Architecte.
- .4 Mastics et produits de calfeutrage utilisés pour les ouvertures entre des sections de murs et de planchers appartenant à des éléments de structure distincts : les produits suivants sont acceptables :
  - .1 Aérosol coupe-feu Hilti CP 672
  - .2 Calfeutrage coupe-feu élastomère Hilti CP 601s
  - .3 Calfeutrage coupe-feu flexible Hilti CP 606
  - .4 Calfeutrage coupe-feu auto-lissant Hilti FS 604
  - .5 Coupe-feu 3M Fire Barrier CP 25 WB
  - .6 Produits équivalents figurant dans le répertoire « U.L.C Fire Resistance Directory – Volume III » ou le répertoire « UL Products Certified for Canada (cUL) » et approuvé par l'Architecte
- .5 Pour les joints, prévoir un système coupe-feu possédant un indice d'ensemble déterminé selon CAN4-S115-M, ULC-S115-M ou UL 2079 qui soit égal à l'indice de résistance au feu de l'élément pénétré.
- .6 Apprêts : conformes aux recommandations du fabricant quant au matériau, au support et à l'usage prévu.
- .7 Dispositifs de retenue, de support, d'appui et d'ancrage : selon les recommandations du fabricant et compatibles avec les ensembles mis en oeuvre, éprouvés et jugés acceptables par les autorités compétentes.
- .8 Produits d'étanchéité pour joints verticaux : produits ne s'affaissant pas.

### PARTIE 3 – EXÉCUTION

#### **3.1 Instructions du fabricant**

- .1 Conformité : se conformer aux exigences, recommandations et spécifications écrites du fabricant, y compris à tout bulletin technique disponible, aux instructions relatives à la manutention, à l'entreposage et à la mise en oeuvre des produits, et aux indications des fiches techniques.

#### **3.2 Conditions d'installation**

- .1 Examiner la dimension et l'état des vides à remplir afin de déterminer l'épaisseur du matériau nécessaire et le mode de pose à utiliser.
- .2 Vérifier les conditions et les substrats en place avant d'amorcer les travaux. Corriger toute condition insatisfaisante avant de procéder.

- 
- .3 Conditions atmosphériques : Ne pas procéder à l'installation des matériaux coupe-feu lorsque la température est à l'extérieur de la plage d'installation recommandée par le fabricant telle qu'imprimée sur l'étiquette du produit et dans la fiche signalétique.
- .4 S'assurer que les surfaces du support et des matériaux sont propres, sèches et non gelées.
- 3.3 Travaux préparatoires**
- .1 Préparer les surfaces venant en contact avec les matériaux coupe-feu et pare-fumée selon les instructions du fabricant.
- .2 Assurer l'intégrité du calorifuge autour des tuyaux et des conduits traversant des cloisons coupe-feu.
- .3 Couvrir les surfaces adjacentes de toiles protectrices pour empêcher que les matériaux coupe-feu ne contaminent les surfaces adjacentes. Nettoyer les taches sur les surfaces adjacentes.
- 3.4 Installation**
- .1 Installer les matériaux des ensembles coupe-feu et pare-fumée ainsi que les éléments composants connexes conformément aux exigences des ULC et aux instructions du fabricant.
- .2 Sceller les joints des ensembles afin d'assurer la continuité de la barrière de protection et de préserver l'intégrité de la cloison coupe-feu.
- .3 Au besoin, installer des dispositifs de retenue temporaire et ne les enlever que lorsque les matériaux ont atteint une résistance suffisante et une fois la période de cure initiale terminée.
- .4 Façonner les surfaces apparentes ou les lisser à la truelle jusqu'à obtention d'un fini soigné.
- .5 Enlever au plus tôt le surplus de produit de scellement au fur et à mesure de l'avancement des travaux et dès que ceux-ci sont terminés.
- 3.5 Ordonnancement des travaux**
- .1 Procéder à la mise en œuvre uniquement lorsque les documents/échantillons à soumettre ont été examinés par l'Architecte
- .2 Réaliser la protection coupe-feu des planchers avant de mettre en place les cloisons intérieures.
- .3 Prévoir l'installation des éléments coupe-feu après l'installation des éléments pénétrants mais avant le recouvrement des ouvertures.
- .4 Liaisonnement à un support métallique : la protection coupe-feu doit être réalisée avant la mise en œuvre par projection de tout revêtement ignifuge, aux fins d'assurance du liaisonnement requis.

- 
- .5 Avant de dissimuler ou de recouvrir les matériaux ou ensembles coupe-feu, informer l'Architecte que les ouvrages sont prêts pour l'inspection.
- 3.6 Nettoyage**
- .1 Nettoyage en cours de travaux : effectuer les travaux de nettoyage conformément à la section 01 74 11 - Nettoyage.
- .1 Laisser les lieux propres à la fin de chaque journée de travail.
- .2 Enlever les surplus de matériaux et les débris, et nettoyer les surfaces adjacentes immédiatement après la fin de l'installation.
- .3 Enlever les dispositifs de retenue temporaires après la période de prise initiale des matériaux coupe-feu et pare-fumée.
- .2 Nettoyage final : une fois les travaux de mise en œuvre terminés, évacuer du chantier les matériaux/le matériel en surplus, les déchets, les outils et l'équipement, conformément à la section 01 74 11 - Nettoyage.
- 3.7 Emplacement des ensembles coupe-feu**
- .1 Réaliser des ensembles coupe-feu et pare-fumée aux endroits suivants ainsi qu'à tout autre endroit où requis :
- .1 Traversées de cloisons et de murs en maçonnerie, en béton et en plaques de plâtre présentant un degré de résistance au feu.
- .2 Partie supérieure de cloisons ou de murs en maçonnerie ou en plaques de plâtre présentant un degré de résistance au feu.
- .3 Intersections de cloisons ou de murs en maçonnerie ou en plaques de plâtre présentant un degré de résistance au feu.
- .4 Joints de retrait et joints de renfort exécutés dans des cloisons ou des murs en maçonnerie ou en plaques de plâtre présentant un degré de résistance au feu.
- .5 Traversées de dalles de planchers, de plafonds présentant un degré de résistance au feu.
- .6 Ouvertures d'accès et de traversée ménagées dans des cloisons coupe-feu en vue d'un usage ultérieur.
- .7 Pourtour de canalisations et autres matériels mécaniques et électriques traversant des cloisons coupe-feu. (Voir Ingénieur)
- .8 Pourtour de canalisations et autres matériels mécaniques et électriques traversant des dalles de planchers, des plafonds et des toitures présentant un degré de résistance au feu. (Voir Ingénieur)

**FIN DE LA SECTION**

## PARTIE 1 – GÉNÉRALITÉS

- 1.1 Contenu de la section**
- .1 Cette section de devis régit la fourniture de la main-d'œuvre, des matériaux et de tout l'outillage, l'équipement et les services nécessaires à l'exécution de tous les travaux décrits au devis et/ou indiqués sur les dessins et qui incluent principalement :
    - .1 Fourniture et installation des produits d'étanchéité et de calfeutrage qui ne sont pas prescrits dans d'autres sections.
    - .2 Fourniture et installation des produits d'étanchéité et de calfeutrage des autres sections qui font référence à cette section-ci.
  - .2 Description des mastics d'étanchéité à utiliser en fonction des types de joints, de leur capacité de mouvement, de leur emplacement et usage ainsi que des subjectiles auxquels ils doivent adhérer.
  - .3 Méthodes de mise en place pour l'ensemble des produits spécifiés dans cette section de devis et auxquelles on réfère dans les autres sections du devis pour les produits d'étanchéité qui y sont prescrits.
  - .4 Se reporter aux sections pertinentes pour connaître les exigences particulières concernant les produits d'étanchéité et de calfeutrage.
- 1.2 Sections connexes**
- .1 Protection coupe-feu Section 07 84 00
  - .2 Produits d'étanchéité des ouvrages de mécanique Voir mécanique
  - .3 Produits d'étanchéité des ouvrages d'électricité Voir électricité
- 1.3 Références**
- .1 American Society for Testing and Materials International (ASTM)
    - .1 ASTM C719 - Standard Test Method for Adhesion and Cohesion of Elastomeric Joint Sealants Under Cyclic Movement (Hockman Cycle)
    - .2 ASTM C794 : Standard Test Method for Adhesion-in-Peel of Elastomeric Joint Sealants.
    - .3 ASTM C920a : Specification for Elastomeric Joint Sealants.
    - .4 ASTM C 1184 - Standard Specification for Structural Silicone Sealants
    - .5 ASTM C1248 : Standard Test Method for Staining of Porous Substrate by Joint Sealants.
  - .2 Liste des produits homologués, de la Commission d'homologation des produits d'étanchéité, de l'ONGC (CGSB).

- 1.4 Documents et échantillons à soumettre**
- .1 Soumettre les dessins d'atelier, les fiches techniques et les échantillons requis conformément aux prescriptions de la section 01 33 00 – Documents/échantillons à soumettre
  - .2 Fiches techniques :
    - .1 Soumettre les fiches techniques décrivant chaque produit et ses performances les procédures d'installation recommandées par le fabricant.
    - .2 Soumettre la carte de choix de couleurs standard du fabricant.
  - .3 Échantillons des produits :
    - .1 Si demandé spécifiquement par l'Architecte, soumettre deux (2) échantillons de chaque couleur et de chaque type de produits proposés.
- 1.5 Assurance de la qualité**
- .1 Compétence de l'applicateur :
    - .1 Les applicateurs devront avoir reçu une formation et une expérience reliée à la nature des ouvrages prescrits et être parfaitement familier avec les exigences habituellement formulées dans un devis pour la préparation des subjectiles, des produits prescrits et de leur application.
  - .2 À la demande spécifique de l'Architecte, réaliser des échantillons d'ouvrage des types de joints qu'il aura désignés.
    - .1 Les échantillons doivent illustrer l'emplacement, les dimensions, le profil et la profondeur de chaque type de joint, de fond de joint, de l'apprêt et de produit d'étanchéité. Les échantillons approuvés par l'Architecte pourront faire partie de l'ouvrage fini. Ils serviront alors de référence pour la qualité de travail requis.
    - .2 Emplacements des échantillons d'ouvrage :
      - .1 de manière générale : endroits retirés ou indiqués par l'Architecte ;
      - .2 pourtour d'ouvertures de porte, de fenêtre et autres ouvertures pratiquées dans l'enveloppe extérieure ;
      - .3 joint linéaire d'une longueur d'environ 1,5 mètre (ex : joints de rupture dans un ouvrage de maçonnerie).
    - .3 Avant d'entreprendre les travaux d'étanchéité, attendre l'inspection et l'approbation de l'Architecte.
  - .3 Compatibilité des produits d'étanchéité entre eux :
    - .1 Utiliser les produits d'étanchéité prescrits en provenance d'un seul manufacturier afin d'assurer la compatibilité des produits entre eux.
    - .2 Le manufacturier devra informer l'applicateur des procédures à suivre en cas d'intersection de produit différents.

- 1.6 Exigences relatives à la sécurité et à l'environnement**
- .1 Satisfaire aux exigences du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) concernant l'usage, la manutention, l'entreposage et l'élimination des matières dangereuses ainsi que l'étiquetage et la fourniture de fiches signalétiques reconnues par Travail Canada.
  - .2 Respecter les recommandations du fabricant concernant les températures, le taux d'humidité relative et la teneur en humidité du support propres à l'application et au séchage des produits d'étanchéité, ainsi que les directives spéciales relatives à l'utilisation de ces derniers.
  - .3 Prendre les dispositions nécessaires afin que le système de ventilation assure une admission d'air neuf et une évacuation de l'air vicié maximales pendant la mise en œuvre des produits d'étanchéité et de calfeutrage. Le cas échéant, ventiler les aires de travail, au moyen de ventilateurs de soufflage et d'extraction approuvés.
- 1.7 Livraison, entreposage et manutention**
- .1 Livrer et entreposer les matériaux dans les contenants et emballages d'origine portant le sceau intact du fabricant.
  - .2 Entreposer les produits à l'abri des intempéries et les manipuler conformément aux instructions écrites du fabricant.
- 1.8 Conditions de mise en œuvre**
- .1 S'assurer que le produit fourni soit utilisé dans le délai prescrit suivant la date de sa fabrication.
  - .2 Ne pas procéder à la mise en œuvre des produits d'étanchéité dans les conditions suivantes :
    - .1 Lorsque la température ambiante et la température du subjectile se situent à l'extérieur des limites établies par le fabricant des produits ou lorsqu'elles sont inférieures à 4,4 ° C.
    - .2 Lorsque le subjectile est humide.
  - .3 Ne pas procéder à la mise en œuvre des produits d'étanchéité lorsque la largeur des joints est inférieure à celle établie par le fabricant du produit pour les applications indiquées.
  - .4 Ne pas procéder à la mise en œuvre des produits d'étanchéité avant que le subjectile ait été débarrassé de tous les contaminants susceptibles d'empêcher l'adhérence des produits.
  - .5 Respecter les recommandations du fabricant concernant les températures, l'humidité relative et la teneur en humidité du support en vue de l'application et du séchage des produits d'étanchéité, y compris les directives spéciales relatives à leur utilisation.
  - .6 Respecter les recommandations du fabricant concernant les limites de température, l'humidité relative et la teneur en humidité du support en vue de l'application et du séchage des produits d'étanchéité, y compris les directives spéciales relatives à leur utilisation.

## **1.9 Garanties**

- .1 Fournir les garanties requises conformément aux prescriptions des Conditions générales.
- .2 Pour chaque section ayant des travaux de calfeutrage à exécuter, fournir une garantie attestant que les ouvrages d'étanchéisation sont garantis contre les pertes d'étanchéité, la fissuration, l'effritement, la perte de consistance, la contraction, les coulures, la perte d'adhérence et de cohésion et le ternissement et/ou le salissement des surfaces adjacentes, pour une période de cinq ans à partir de la date de réception des travaux avec réserve.

## PARTIE 2 – PRODUITS

### **2.1 Matériaux généralités**

- .1 Apprêts : du type recommandé par le fabricant du produit d'étanchéité.
- .2 Les produits d'étanchéité, les apprêts, les fonds de joints, les rubans antisolidarisation et autres produits connexes devront être compatibles avec les subjectiles et avec les produits adjacents.
- .3 Produits de nettoyage non corrosifs et non salissants compatibles avec les matériaux formant les joints et avec les produits d'étanchéité, et recommandés par le fabricant de ces derniers.
- .4 Produits d'étanchéité :
  - .1 Les produits d'étanchéité doivent figurer sur la liste des produits homologués, publiée par la Commission d'homologation des produits d'étanchéité, de l'ONGC (CGSB). Lorsqu'il s'agit de produits d'étanchéité qui ont été homologués avec un primaire, seul ce primaire doit être utilisé avec le produit d'étanchéité.
  - .5 Les produits d'étanchéité et de calfeutrage ne doivent pas contenir les composants suivants ni être fabriqués avec ceux-ci : solvants aromatiques, fibres de talc ou d'amiante, formaldéhyde, solvants halogénés, mercure, plomb, cadmium, chrome hexavalent, baryum et dérivés, à l'exception du sulfate de baryum.
  - .6 Dans le but de minimiser les risques pour la santé et de maximiser la performance des produits, il importe que ceux-ci soient accompagnés d'instructions détaillées concernant la méthode d'application et de renseignements nécessaires concernant les méthodes d'élimination des déchets.
  - .7 Les produits de calfeutrage qui dégagent de fortes odeurs, qui contiennent des produits chimiques toxiques ou qui ne sont pas certifiés comme étant d'un type résistant aux moisissures ne doivent pas être utilisés dans les appareils de traitement de l'air.

- .8 Si l'on ne peut faire autrement que d'utiliser des produits toxiques, en restreindre l'usage à des endroits où les émanations peuvent être évacuées à l'extérieur ou à des endroits où ils seront confinés derrière des barrières pare-air, ou encore les appliquer plusieurs mois avant que l'endroit soit occupé de manière à permettre l'évacuation des émanations sur la plus longue période possible.
- 2.2 Produits d'étanchéité**
- .1 Type 2 : Mastic d'étanchéité à un composant, à haut rendement et de module moyen :
- .1 Classification conforme à la norme ASTM-C920 Type S, Nuance NS, Classe : 25, Usage NT, M, A et O (ex. granite).
- .2 Capacité additionnelle de mouvement de  $\pm 25$  par rapport à la dimension originale du joint.
- .3 Produits :
- .1 DOWSIL CWS (Contractors Weatherproofing Sealant).
- .2 TREMCO Tremsil 400
- .3 ADFAST Adseal 4580.
- .4 Utilisation :
- .1 Joints à mouvement dynamique tels que : joints de dilatation et de rupture, joints de panneaux de béton préfabriqué, joints de mur-rideau, calfeutrage de périmètre des ouvertures (fenêtres, portes, panneaux), joints de contrôle du radon, SIFE, étanchéité des meneaux, panneaux et cadres, etc.
- .2 Joint entre cadre intérieur de porte, de cloison vitrée ou autre et matériaux autres que le gypse.
- .2 Type 4 : Mastic silicone d'étanchéité à un seul composant, résistant à la moisissure :
- .1 Conforme aux exigences du règlement de la FDA no 21 CFR 177.2600.
- .2 Classification conforme à la norme ASTM-C920 Type S, Nuance NS, Classe : 25, Usage G, A et O.
- .3 Capacité additionnelle de mouvement de  $\pm 50\%$  par rapport à la dimension originale du joint.
- .4 Produits :
- .3 DOWSIL 786.
- .4 TREMCO Tremsil 200
- .5 ADFAST Xtrasil 4710.
- .5 Utilisation : Joints entre les installations de plomberie dans les salles de toilettes et les salles de bain. Joints au périmètre des comptoirs et dossierets. Scellement des percées de plomberie dans les ouvrages de gypse sous les collets de propreté.

- .3 Type 5 : Scellant acoustique à base de caoutchouc synthétique, demeurant souple en permanence à consistance.
    - .1 Conforme à la norme CGSB-19-17M
    - .2 Produits :
      - .1 TREMCO Scellant acoustique
      - .2 MULCO AcoustiK
      - .3 PECORA AIS-919.
    - .3 Utilisation
      - .1 Tous les ouvrages de scellant acoustique dissimulés.
  - .4 Type. 6 : Scellant acrylique au latex à séchage rapide et retrait minimal peinturable.
    - .1 Conforme à la norme CGSB-19-17M
    - .2 Capacité additionnelle de mouvement de +/-15% par rapport à la dimension originale du joint.
    - .3 Produits :
      - .1 TREMCO 834
      - .2 MULCO Latex acrylique et bouche-fente
      - .3 ADFAST Adcryn 1090
    - .4 Utilisation : joints de finition intérieure à faible mouvements :
      - .1 Produit d'étanchéité entre les cadres de porte et cloisons vitrées intérieurs et les panneaux de gypse ou enduits de plâtre.
      - .2 Sauf indication contraire, à utiliser à l'intérieur où le scellant doit être peint.
      - .3 Scellant acoustique pour les ouvrages apparents.
  - .5 Type 7 : Scellant ignifuge, par section 07 84 00 – Protection coupe-feu.
- 2.3 Couleur des produits d'étanchéité** .1 De façon générale, la couleur de chaque produit d'étanchéité au choix de l'Architecte appareillera celle des surfaces adjacentes.
- 2.4 Produits connexes** .1 Tubes d'aération : tubes de 6 mm de diamètre intérieur, en chlorure de polyvinyle.
- .2 Néoprène ou caoutchouc butylique : en tige ronde massive, dureté 70 à l'échelle Shore A.
- .3 Fond de joint de polyéthylène, d'uréthane, de vinyle ou néoprène : tube extrudé à cellules fermées, surdimensionné de 30 à 50%, compatible avec les apprêts et les produits d'étanchéité recommandés par le manufacturier du produit d'étanchéité.
- .4 Coussin de néoprène noir, feutre gris, en fonction de l'ouvrage.

- .5 Produits anti-solidarisation : ruban plastique en polyéthylène à collage par simple pression qui n'adhère pas aux produits d'étanchéité.

### PARTIE 3 – EXÉCUTION

#### **3.1 Emplacement - Généralités**

- .1 Le fait que les dessins n'indiquent pas tous les endroits devant être scellés ne relèvera pas l'Entrepreneur de sa responsabilité de rendre étanche tous les endroits où de tels produits sont normalement requis pour l'obtention d'une barrière continue étanche à l'air, à l'eau, à l'humidité, au son, à la poussière, à la fumée ou aux gaz délétères. Le présent article vaut également pour toutes les autres sections qui réfèrent à la présente quant à la fourniture et/ou l'installation des mastics et autres produits d'étanchéité.

#### **3.2 Préparation**

- .1 Enlever la poussière, la peinture, le mortier non adhérent et autres corps étrangers, et assécher les surfaces du joint.
- .2 Enlever à la brosse métallique, à la meule ou au jet de sable, la rouille, la calamine et enduits recouvrant les surfaces de métal ferreux.
- .3 Enlever avec le produit de nettoyage pour joints à l'huile, les taches de graisse et autres enduits recouvrant les surfaces de métal non ferreux.
- .4 Préparer les surfaces de béton, de maçonnerie ainsi que les surfaces glacées et vitreuses conformément aux instructions du fabricant du produit d'étanchéité.
- .5 Vérifier que les surfaces du joint sont bien asséchées et ne sont pas gelées.
- .6 Vérifier les dimensions du joint et apporter les corrections nécessaires pour que sa profondeur soit égale à sa largeur pour les joints de 6,4 à 12,7 mm. Pour les joints supérieurs à 12,7 mm, la profondeur ne doit jamais excéder 12,7 mm. Les dimensions minimales d'un joint sont de 6,4 sur 6,4 mm. Pour les joints en angle, le joint devra avoir une emprise d'au moins 6 mm sur le subjectile et façonné à angle droit.
- .7 Ne pas appliquer de produits d'étanchéité sur les surfaces du joint traitées avec un bouche-pores, mélange de séchage, produit hydrofuge ou autre revêtement à moins que des essais préalables n'aient confirmé la compatibilité de ces matériaux. Enlever les revêtements recouvrant déjà les surfaces, au besoin.
- .8 Poser un fond de joint permettant d'obtenir la profondeur de joints prescrite pour le produit d'obturation à l'aide d'un rouleau ou d'un instrument peu tranchant.
- .9 Avant d'appliquer l'apprêt et le produit d'étanchéité, masquer au besoin les surfaces adjacentes au ruban-cache pour éviter les ternissures.

- .10 Poser le ruban anti-solidarisation conformément aux instructions du fabricant.
- .11 Immédiatement avant de mettre en œuvre le produit d'étanchéité, appliquer l'apprêt sur les surfaces latérales du joint conformément aux instructions du fabricant.
- .12 Poser un mastic de jointoiment permettant d'obtenir la profondeur et le profil de joint appropriés pour le produit d'étanchéité.
- .13 S'assurer que les matériaux de support sont du type recommandé par le fabricant et compatible avec le produit d'étanchéité sélectionné.
- .14 Effectuer le mélange des matériaux en respectant rigoureusement les instructions du fabricant du produit d'étanchéité.

### 3.3 Mise en œuvre

- .1 Où requis, appliquer un apprêt, un fond de joint ou un ruban anti-solidarisation pour produits d'étanchéité conformément aux instructions du fabricant; appliquer le produit d'étanchéité à l'aide d'un pistolet muni d'une tuyère de dimension appropriée. La pression d'alimentation doit être assez forte pour remplir les vides et obturer parfaitement le joint. Le jointoiment par un simple cordon formant peau est interdit.
- .2 Exécuter les joints en appliquant un cordon d'étanchéité continu exempt d'arêtes, de plis, d'affaissements, de vides d'air et de saletés enrobées, puis les façonner en leur donnant un profil légèrement concave.
- .3 Appliquer le produit d'étanchéité dans les joints séparant les cadres en aluminium et les éléments adjacents du bâtiment, sur le pourtour de chaque fenêtre donnant sur l'extérieur et aux endroits indiqués aux dessins ou ailleurs au devis.
- .4 Appliquer un joint de scellant à la base des cadres de porte / cadres vitrés et le plancher.
- .5 Remplir d'un scellant approprié les traits de scie constituant les joints de contrôle dans les planchers de béton.
- .6 Séchage : Assurer le séchage des produits d'étanchéité conformément aux directives du fabricant de ces produits. Ne pas recouvrir les produits d'étanchéité avant qu'ils ne soient bien secs.

### 3.4 Nettoyage

- .1 Nettoyage en cours de travaux : effectuer les travaux de nettoyage conformément à la section 01 74 11 - Nettoyage.
  - .1 Laisser les lieux propres à la fin de chaque journée de travail.
  - .2 Enlever les matériaux isolants qui ont débordé ou qui sont tombés par terre durant la mise en œuvre.
  - .3 Nettoyer immédiatement les surfaces adjacentes.

- .4 Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, enlever le surplus et les bavures de produit d'étanchéité à l'aide des produits de nettoyage recommandés.
- .5 Enlever le ruban-cache à la fin de la période initiale de prise du produit d'étanchéité.
- .2 Nettoyage final : évacuer du chantier les matériaux/le matériel en surplus, les déchets, les outils et l'équipement, conformément à la section 01 74 11 - Nettoyage.

**FIN DE LA SECTION**

## PARTIE 1 – GÉNÉRALITÉS

- 1.1 Contenu de la section** .1 Cette section de devis régit la fourniture de la main-d'œuvre, des matériaux et de tout l'outillage, l'équipement et les services nécessaires à l'exécution de tous les travaux indiqués sur les dessins et qui incluent principalement :
- .1 L'ossature métallique des cloisons intérieures incluant les montants, lisses, sablières, fourrures, etc.
  - .2 Les suspentes, profilés, fourrures des plafonds en plaques de plâtre.
  - .3 Les plaques de plâtre de différents types des cloisons, plafonds, retombées, fausses poutres et soufflages.
  - .4 Les découpages et percements nécessaires aux autres corps de métier.
  - .5 La pose des trappes d'accès dans les murs et plafonds en gypse
  - .6 La fourniture et la pose des moulures, cornières d'angles, joints de contrôle et autres et des accessoires requis
  - .7 Le traitement acoustique des cloisons.
  - .8 L'isolant acoustique dans les cloisons.
  - .9 L'isolant acoustique au-dessus du plafond suspendu des locaux 158 et 158a
  - .10 Le traitement des joints des plaques de plâtre
  - .11 Tout travail requis pour la réalisation complète des ouvrages d'ossatures métalliques et plaques de plâtre.
  - .12 L'obturation et le ragréage des surfaces de plaque de plâtre existantes.
  - .13 La reconstruction et modification de cloisons de plaques de plâtre existantes.
- 1.2 Sections connexes**
- .1 Charpenterie et travaux divers Section 06 10 00
  - .2 Menuiserie et ébénisterie Section 06 20 00
  - .3 Plafonds acoustiques Section 09 51 99
  - .4 Peinture Section 09 91 23
  - .5 Cloisons mobiles Section 10 22 26
  - .6 Cloisons mobiles vitrée Section 10 22 27
  - .7 La fourniture des trappes d'accès et les collets pour plâtre par les spécialités mécaniques Voir mécanique et électricité
  - .8 La fourniture et l'installation des appareils électriques, diffuseurs, grilles de ventilation, interrupteurs, prises de courant, etc. Voir mécanique et électricité
- 1.3 Références** .1 Sauf indications contraires, se conformer aux références

suivantes :

- .1 ASTM A653/A653M  
Standard Specification for Steel Sheet, Zinc-Coated (Galvanized) or Zinc-Iron Alloy-Coated (Galvannealed) by the Hot-Dip Process
- .2 ASTM C473 :  
Standard Test Methods for Physical Testing of Gypsum Panel Products
- .3 ASTM C475/C475M :  
Standard Specification for Joint Compound and Joint Tape for Finishing Gypsum Board
- .4 ASTM C645 :  
Standard Specification for Nonstructural Steel Framing Members
- .5 ASTM C754 :  
Standard Specification for Installation of Steel Framing Members to Receive Screw, Attached Gypsum Panel Products.
- .6 ASTM C840 :  
Standard Specification for Application and Finishing of Gypsum Board.
- .7 ASTM C1002 :  
Standard Specification for Steel Self-Piercing Taping Screws for the Application of Gypsum Panel Products or Metal Plaster Bases to Wood Studs or Steel Studs
- .8 ASTM C1047 :  
Standard Specification for Accessories for Gypsum Wallboard and Gypsum Veneer Base.
- .9 ASTM C1177/1177M :  
Standard Specification for Glass Mat Gypsum Substrate for Use as Sheathing
- .10 ASTM C1396/C1396M :  
Standard Specification for Gypsum Board.
- .11 D3273 :  
Standard Test Method for Resistance to Growth of Mold on the Surface of Interior Coatings in an Environmental Chamber
- .12 ASTM E84 :  
Standard Test Method for Surface Burning Characteristics of Building Materials
- .13 ASTM E119 – Standard test methods for Fire Tests of Building Construction and Materials
- .14 CAN/CGSB-7.1 :  
Éléments d'ossature murale légers en acier.
- .15 CAN/ULC-S101 :  
Méthode normalisée d'essai de résistance au feu pour les bâtiments et les matériaux de construction.

- .16 CAN/ULC-S102 :  
Méthode d'essai normalisée – Caractéristiques de combustion superficielle des matériaux de construction et des assemblages.
- .17 CAN/ULC-S114 :  
Méthode d'essai normalisée pour la détermination de l'incombustibilité des matériaux de construction.
- 1.4 Documents et échantillons à soumettre** .1 Soumettre documents et échantillons requis conformément aux prescriptions de la section 01 33 00 – Documents/échantillons à soumettre.  
.2 Soumettre les fiches techniques de chacun des matériaux décrits à la présente section.
- 1.5 Manutention des matériaux** .1 Livrer et emmagasiner les matériaux en parfait état, dans leurs emballages ou leurs contenants d'origine. Entreposer les matériaux à l'abri des intempéries dans un endroit sec, en ayant soin d'empiler les panneaux muraux à plat sans qu'ils dépassent les uns des autres. Manutentionner les matériaux de façon à ne pas endommager leurs surfaces et/ou leurs extrémités.
- 1.6 Coopération** .1 Cet Entrepreneur est appelé à travailler en étroite collaboration avec d'autres Entrepreneurs. Cette collaboration est essentielle à la bonne marche des travaux et l'Architecte ne tolérera aucun défaut dans l'exécution des travaux causé par un manque de coopération et de coordination.
- 1.7 Conditions de mise en œuvre** .1 La température des lieux doit être maintenue entre 12 ° et 21 ° C, sept jours avant de débiter les travaux et durant toute la période de pose et de finition des joints et pendant au moins 48 heures après le jointoiment. Les lieux doivent aussi être ventilés et sans humidité excessive.  
.2 Poser les panneaux et réaliser le jointoiment sur des surfaces sèches et non souillées.
- 1.8 Garantie** .1 Émettre un document écrit et signé stipulant que les travaux sont garantis contre tout défaut de matériaux, de fabrication et d'installation pour une période de deux (2) ans pour les cloisons intérieures, incluant les travaux de scellement à compter de la date de réception des travaux avec réserve.

## PARTIE 2 – PRODUITS

- 2.1 Colombages métalliques** .1 Ossature non porteuse composée de colombages profilés en U : conforme aux normes ASTM C645 et ASTM A653/A653M ; poteaux de profondeurs indiquées aux dessins ou au tableau ci-après (l'exigence la plus sévère prévalant), fabriqués de tôle d'acier laminée et galvanisée par immersion à chaud d'une épaisseur minimale selon le tableau ci-après pour tous les

travaux intérieurs (dans le cas des panneaux de béton, gypse « Ultra résistant » et cloisons plombées, utiliser des colombages de 0,87 mm d'épaisseur minimale et de 32 mm de largeur).

Tableau des hauteurs maximales en mm des colombages non porteurs à 406 mm c/c d'espacement (L/240).

<b>Profondeur</b>				
Épaisseur*	Calibre**	1 panneau/côté	2 panneaux/côté	Soufflage
<b>41 mm</b>				
0,46 (0,48) mm	(25)	2 900	3 200	2 510
<b>64 mm</b>				
0,46 (0,48) mm	(25)	3 810	4 190	3 350
0,84 (0,87) mm	(20)	4 215	4 900	3 960
<b>92 mm</b>				
0,46 (0,48) mm	(25)	4 875	5 105	4 420
0,84 (0,87) mm	(20)	5 460	6 145	5 255
<b>152 mm</b>				
0,46 (0,48) mm	(25)	6 095	6 095	6 095
0,84 (0,87) mm	(20)	7 945	8 685	7 770

\*ÉPAISSEURS : Minimale de base (et de calcul) selon ICTAB.

\*\*IMPORTANT : Les numéros de calibre ne sont donnés qu'à titre informatif et ne doivent pas être utilisés dans les commandes ou spécifications d'acier.

- .2 Les poteaux doivent être conçus de façon qu'on puisse y visser les panneaux de gypse, et comporter des ouvertures pour canalisations, et disposées à 610 mm d'entraxe ou autrement indiqué aux dessins.
- .3 Lisses : conformes à la norme ASTM C645 en tôle de même épaisseur que les colombages, de largeur appropriée à la dimension des poteaux, Lisses de 32 mm de hauteur pour intérieur et 50 mm pour extérieur.
- .4 Sablières à haut jambage de 63 mm, avec perforation à 25 mm c/c . Acier revêtu d'une couche d'électro-zinc de même épaisseur que les montants. Produit tel que MaxTrak de Clark Dietrich ou équivalent approuvé.
- .5 Raidisseur métallique en « U » : conforme aux spécifications de l'A.I.S.I. en acier laminé à froid de 1,367 mm d'épaisseur, revêtu de peinture antirouille tel que recommandé par le manufacturier des poteaux.
- .6 Autres profilés comprenant charpente secondaire en acier galvanisé en forme de « Z », ou autres formes de fourrures métalliques, moulures, attaches dissimulées, garnitures et tous les accessoires requis pour compléter l'ouvrage.

- 
- 2.2 Plaques de plâtre**
- .1 Panneaux pour l'intérieur
    - .1 Panneaux unis : conformes à la norme ASTM C1396, de type ordinaire, de type « X » ou de type « C » pour rencontrer les résistances au feu homologuées indiquées aux dessins, d'épaisseur indiquée aux plans, 1220 mm largeur et de longueur utile maximale à rives équerries aux extrémités et rives amincies sur les côtés.
      - .1 Utilisation : générale à l'intérieur.
      - .2 Produits : Sheetrock de CGC ou Type X de Certaineed, ou équivalent approuvé.
    - .2 Plaques de plâtre résistant à l'humidité et résistant aux impacts. Régulier ou de type X. Conformes à la norme ASTM C1396. Épaisseur 15,9 mm
      - .1 Utilisation : voir l'article 2.4 – Localisation et les dessins.
      - .2 Produits : Sheetrock Mold Tough VHI de CGC ou Impact Extrême de Certaineed, ou équivalent approuvé.
- 2.3 Localisation**
- .1 Dans tous les locaux, sauf indication contraire, sur tous les murs et les cloisons, les plaques de plâtre seront de type résistant aux impacts et aux moisissures, du plancher et au minimum jusqu'à la hauteur du plafond, installées verticalement. Au-dessus du plafond, les plaques de plâtre seront de type régulier.
  - .2 Dans les salles de toilettes, toutes les plaques de plâtre seront de type résistant aux impacts et aux moisissures et installées jusqu'au pontage.
  - .3 Dans les locaux et espaces sans plafond, toutes les plaques de plâtre seront de type résistant aux impacts et aux moisissures et installées jusqu'au pontage.
- 2.4 Fourrures métalliques et suspensions**
- .1 Suspentes des plafonds (profilés en U, tiges de suspension, fils de fixation, pièces rapportées et ancrages) : conformes à la norme ASTM C1047, en acier galvanisé.
  - .2 Profilé en U laminé à froid, de 1,518 mm d'épaisseur (cal. 16) de 38 mm ou 19 mm selon indications aux dessins.
  - .3 Profilés de fourrure pour cloison sèche : en acier galvanisé à chaud de 1,005 mm d'épaisseur (cal. 20).
  - .4 Tiges de suspension : en fil recuit galvanisé, de 4,2 mm d'épaisseur (cal. 8).
  - .5 Agrafes de profilé de fourrure : selon recommandations du fabricant de gypse et suspension.

**2.5 Attaches et adhésifs**

- .1 Clous, vis et agrafes : conformes aux normes CAN/CSA-A82.3M, ASTM C646 et ASTM C1002.
- .2 Adhésif pour colombages : conforme à la (aux) norme(s) applicable(s) et en vigueur.
- .3 Vis des panneaux de béton et pour les montants métalliques de 0,84 mm d'épaisseur : vis à panneaux de gypse ou béton, capacité de perçage suivant les conditions, auto perçantes traitées pour application extérieure contre la rouille.
  - .1 Produit acceptable : vis # 8, 31.8 mm CLIMASEAL de BUILDDEX ou équivalent approuvé par l'Architecte.
- .4 Broche d'attache double de jauge 18 pour le raccord des profilés.
- .5 Adhésif de lamellage : selon les recommandations du fabricant, sans amiante.
- .6 Fixations (sablères à la structure) : éléments posés à charge explosive pouvant résister à un cisaillement simple de 193 lbs et ayant une capacité portante de 200 lbs. Les fixations sont pisto-scellées avec des rondelles. Ces fixations devront être vérifiées avec les critères de calcul et au besoin modifiées, et ce, sans frais.

**2.6 Accessoires**

- .1 Moulures d'affleurement, renforts d'angles, joints de contrôle et bordures : conformes à la norme ASTM C1047, en PVC, à ailes perforées, d'un seul tenant.
  - .1 Moulures en « L » en PVC à aile perforée et bordure guide amovible, tel que Tear Away L Beads de Trim-Tex ou équivalent approuvé.
  - .2 Moulures en « J » en PVC à aile perforée et retrait pour finition au composé à joints, tel que Mud on J Beads de Trim-Tex.
  - .3 Moulures en « Z » pour retrait 13 x 13 mm, à aile perforée et retrait pour composé à joints, tel que AS5510 Architectural Z Shadow Bead de Trim-Tex ou équivalent approuvé.
  - .4 Joints de contrôle en PVC à ailes perforées et retraits pour finition au composé à joints, tel que 093V Expansion Bead de Trim-Tex ou équivalent approuvé.
  - .5 Moulure de finition pour bout de mur, en « U » couvrant l'épaisseur du mur, tel que Fast Cap & Archway #4510 de Trim-Tex ou équivalent approuvé.
- .2 Ruban de renforcement : papier Kraft perforé de 50 de largeur.
- .3 Scellant d'étanchéité acoustique et de finition demeurant souple en permanence à base de caoutchouc synthétique.
  - .1 Produits : Acoustik 156 de Mulco, Mastic Acoustique de Tremco ou équivalent approuvé
- .4 Bandes isolantes sous les lisses : garnitures d'étanchéité en mousse de polyéthylène caoutchoutées, hydrofugées, en néoprène cellulaire, de 3 mm d'épaisseur, 12 mm de largeur, dont une des faces est enduite d'un auto-adhésif permanent, tel

que « Insil » de Sellotape numéro 250 ou équivalent approuvé.

- .5 Isolants insonorisants :
  - .1 Isolant de fibre de verre inorganique en matelas, ayant les propriétés suivantes selon CAN/ULC-S102, propagation de la flamme 15, apport de combustible 10, dégagement de fumée 5, type à friction, épaisseur indiquée aux dessins, dimensions 406 ou 610 selon ce qui est requis x 1220 mm, tel que produit Quietude Fiberglas EcoTouch de Owens Corning, Noise Reducer de CertainTeed ou équivalent approuvé.
- .5 Isolants thermique :
  - .1 Isolant en natte de fibre de verre, conforme à la norme CAN/ULC S702, type 1, d'épaisseur et résistance thermique indiquées aux plans.
- .6 Produit pour joints : pâte à joints, ruban à joints et pâte de remplissage conforme à la norme ASTM C475/C475M, sans amiante. À l'extérieur et dans les endroits humides intérieurs, utiliser un composé à joint d'extérieur recommandé par le fabricant. Pour les panneaux de gypse ultra résistant, utiliser le composé à joint à prise chimique pour la première couche, tel que le produit Durabond 90 de CGC ou selon les recommandations du fabricant.
- .7 Ensembles coupe-feu et pare-fumée : conformes aux prescriptions de la section 07 84 00 – Dispositifs coupe-feu et pare-fumée.

## PARTIE 3 – EXÉCUTION

### **3.1 Instructions générales**

- .1 Exécuter les travaux tels que montrés aux dessins, aux détails et au bordereau de finis. Certaines composantes peuvent être illustrées de façon schématique.
- .2 Les recommandations les plus récentes du fabricant des systèmes de gypse devront dans tous les cas être respectées, sauf indication contraire aux dessins et devis.
- .3 Ériger les ouvrages droits, d'aplomb et de niveau. Aligner les cloisons et plafonds avec précision conformément aux dessins.
- .4 Coordonner ces ouvrages avec ceux qu'ils reçoivent ou dont ils dépendent.
- .5 Maintenir le chantier libre de débris. Les enlever à la fin de chaque journée et les transporter hors du chantier.
- .6 Toutes les constructions ignifuges avec résistance au feu devront être conformes aux exigences des spécifications applicables des « Underwriters Laboratories ».
- .7 Avant de débuter ses travaux, l'Entrepreneur devra examiner les travaux des autres Entrepreneurs, ainsi que les services s'y rattachant et les conditions de chantier qui touchent aux travaux de la présente section.

- .8 Il lui incombera de relever toute erreur ou défectuosité aux travaux existants qui pourrait nuire à la parfaite exécution de ses travaux et de les signaler immédiatement par écrit à l'Architecte. Aucun travail ne devra être entrepris avant que ces erreurs ou défectuosités n'aient été corrigées. Le fait de débiter les travaux sera considéré comme l'acceptation des ouvrages existants et de l'état des lieux.
- .9 S'assurer que les boîtes électriques et autres équipements ou accessoires encastrés ne soient pas installés dos à dos ; elles doivent être espacées d'au moins 400 mm c.c. et fixées à des montants différents.
- 3.2 Fourrures, cales d'espacement, bandes de vissage**
- .1 Installer les fourrures et les cales d'espacement nécessaires pour écarter du mur et supporter les armoires, les châssis, les éléments de finition des murs et plafonds, les revêtements, les bordures et, au besoin, d'autres types d'ouvrages.
- .2 Les fonds de vissage incluent entre autres sans s'y restreindre, les fonds pour les butoirs de porte, les accessoires de toilette et accessoires divers, les coins protecteurs, les comptoirs, les armoires, les mains courantes, équipements mécaniques ou électriques, dans les cloisons, équipements divers, etc.
- .3 Installer les fourrures et les cales d'aplomb et d'alignement. L'écart maximum admissible est de 1:600.
- .4 Prévoir et installer les fonds de vissage et renfort pour chacun des éléments à fixer aux cloisons de gypse.
- 3.3 Plafonds suspendus et profilés de fourrure**
- .1 Sauf indications contraires, fixer les suspensions et profilés porteurs, pour plafonds suspendus en panneaux de gypse conformément à la norme ASTM C841.
- .2 Assujettir les appareils d'éclairage au moyen de tiges de suspension supplémentaires placées à 150 mm au maximum des angles de l'appareil et à 600 mm du maximum sur tout son pourtour.
- .3 Installer les éléments de niveau, l'écart admissible étant de 1 : 1200.
- .4 Encadrer de profilés de fourrure les ouvertures logeant les panneaux d'accès, appareils d'éclairage, diffuseurs, grilles, etc.
- .5 Poser les profilés de fourrure à 610 mm c/c et à 150 mm des murs.
- .6 Fixer, avec des vis de type S, les planches de gypse à tous les 610 mm perpendiculairement aux profilés de fourrure.
- .7 La fourrure indiquée dans les dessins est purement schématique. Ne pas la considérer comme exacte ou complète.
- .8 Installer des fourrures partout où une cloison verticale traverse le plafond ou y aboute.

- 
- .9 Poser des fourrures au-dessus des plafonds suspendus, pour former les écrans coupe-feu et insonorisants, et pour faire les pléniums selon les détails fournis.
  - .10 Consolider la suspension des soffites extérieurs et des plafonds des vestibules pour empêcher tout mouvement ascendant dû à la pression du vent à l'aide de suspentes en « U » rigides et installer des larmiers galvanisés le long de la rive des soffites extérieurs.
  - .11 Exécuter les plafonds en poteaux spéciaux CH selon les indications aux dessins conformément à la norme de référence.
  - .12 Poser les suspentes et supports indépendants des haut-parleurs et des appareils d'éclairage et autres équipements mécaniques ou électriques lourds dans les plafonds de gypse. Coordonner ces travaux avec ceux des autres sections.
  - .13 Installer les profilés en « Z » des plafonds intérieurs ou extérieurs de gypse ou panneaux de béton selon les indications aux dessins.
  - .14 Poser les moulures de bordure, à la périphérie des plafonds suspendus chaque fois que le plafond rejoint une surface différente, quand les bords du plafond sont à découvert et aux endroits indiqués.
- 3.4 Isolant insonorisant**
- .1 Poser l'isolant insonorisant à l'intérieur de toutes les cloisons de gypse indiquées aux dessins. Fixer l'isolant insonorisant à l'aide d'attaches adaptées et selon les quantités recommandées par le manufacturier afin qu'elle ne s'affaisse pas entre les colombages.
  - .2 Abouter soigneusement les matelas pour ne laisser aucun vide; contourner, sans découper, les prises électriques et les autres équipements qui ne font pas toute l'épaisseur de la cloison.
  - .3 Remplir d'isolant l'intérieur des profilés des cadres de portes et vitrées en acier intérieurs.
- 3.5 Planche de gypse**
- .1 Poser les planches de gypse suivant les indications aux dessins, détails et/ou au devis et pas avant que les faux cadres, les ancrages, les cales et les installations électriques et mécaniques n'aient été inspectés.
  - .2 Dans tous les cas, découper soigneusement la planche autour des autres matériaux et des ouvertures et laisser un joint de 3 mm maximum; ne jamais permettre d'ouvertures dos à dos de part et d'autre des cloisons.
  - .3 Ne jamais utiliser de planches de moins de 300 de largeur; visser à 300 d'entraxe en axe tous les joints qui ne sont appuyés à la charpente, en utilisant au dos un profilé de fourrure. Ne jamais utiliser des découpes, même aux endroits cachés.
  - .4 Appliquer un cordon double continu de 12 mm de diamètre d'un scellant d'étanchéité acoustique sur le pourtour des cloisons, au point de rencontre des panneaux de gypse et de la charpente et là où les cloisons aboutent les éléments fixes du bâtiment.
  - .5 Sceller parfaitement tous les découpages pratiqués autour des boîtes électriques et des conduits, dans les cloisons

insonorisées. Toute cloison ou plafond comportant dans sa composition de la laine insonorisante sera considéré comme cloison ou plafond insonorisé.

- .6 Aux endroits indiqués, poser des panneaux de gypse de type X ignifuge (ou hydrofuge et ignifuge selon les indications) afin d'obtenir la résistance au feu indiquée aux détails de types de cloison ou de plafond.
- .7 Poser des panneaux de gypse imperméables selon les indications aux dessins et/ou au bordereau des finis. Appliquer un produit d'étanchéité sur les rives, les extrémités et les découpages des panneaux de gypse, de façon à en protéger l'âme; en appliquer également sur la tête des attaches. Ne jamais appliquer de produit de scellement sur les joints des surfaces qui doivent recevoir des carreaux de revêtement mural.
- .8 Poser des moulures d'encadrement aux joints avec d'autres matériaux. Poser toutes les arêtes métalliques et les joints d'expansion requis avant de procéder au tirage des joints.
- .9 Suivre les prescriptions des codes du bâtiment et de la norme CAN/ULC-S112 concernant l'encadrement des ouvertures dans les cloisons et écrans coupe-feu. La fourniture et l'installation des cornières de retenue de l'écran coupe-feu de part et d'autre des cloisons font partie de cette section.
  - .1 Assemblage acceptable : assemblages CGC homologués ou équivalents approuvés par l'Architecte.

### **3.6 Accessoires**

- .1 Monter les accessoires d'équerre, d'aplomb ou de niveau et les assujettir solidement dans le plan prévu. Utiliser des pièces pleine longueur lorsque c'est possible. Faire des joints bien ajustés, alignés et solidement assujettis. Tailler les angles à onglet et les ajuster parfaitement, sans laisser de bords rugueux. Les fixer à 150 mm c/c avec de la colle de contact appliquée sur toute la longueur de l'élément.
- .2 Installer les renforts d'angle à tous les angles saillants, fixés avec des vis à tous les 150 mm. Ne pas poser de ruban sur ces cornières.
- .3 Poser des moulures d'affleurement sur le pourtour des plafonds suspendus, au point de rencontre des panneaux de gypse avec des surfaces sans couvre-joint, ainsi qu'aux endroits indiqués.
- .4 Installer les moulures de finition en aluminium aux endroits indiqués aux dessins. Exécuter des joints à 45° aux points d'intersection entre les moulures.
- .5 Poser des bandes isolantes sous les lisses des cloisons acoustiques (avec indice ITS) et des murs extérieurs

### **3.7 Joints d'expansion et de contrôle**

- .1 Faire des joints d'expansion formés d'éléments préfabriqués spécifiés dans la section 07 95 13 – Couvre-joints pour joints d'expansion et fixés indépendamment de chaque côté du joint.
- .2 Les surfaces de panneaux de gypse doivent être isolées à l'aide

de joints d'expansion aux endroits indiqués ou lorsque :

- .1 Des joints d'expansion sont présents dans les murs de base ou dans la structure même du bâtiment.
  - .3 Confectionner des joints de contrôle dans les cloisons et les plafonds en panneaux de gypse lorsque les dimensions de la surface sont supérieures aux espacements maximaux des joints de contrôle suivants :
    - .1 dans les cloisons : 9 m dans l'une ou l'autre direction
    - .2 dans les plafonds intérieurs (avec dégagement périmétrique) : 15 m dans l'une ou l'autre direction
    - .3 dans les plafonds (sans dégagement périmétrique) : 9 m dans l'une ou l'autre direction.
  - .4 Confectionner des joints de contrôle dans les murs à chaque extrémité des fenêtres et murs-rideaux. La distance entre les joints ne doit pas dépasser 6 mètres. Ajouter des joints intermédiaires au besoin.
  - .5 Dans les escaliers et dans les espaces de plus d'un étage de hauteur, confectionner des joints de contrôle horizontaux au niveau du bas des poutres de planchers ou suivant les indications aux dessins.
  - .6 Les joints n'étant pas tous indiqués aux dessins la localisation exacte sera précisée durant les travaux par l'Architecte
  - .7 Poser une bande continue de polyéthylène (formant écran anti-poussière) en arrière du joint d'expansion et le chevauchant.
  - .8 Réaliser les joints d'expansion et de contrôle d'équerre et d'alignement.
- 3.8 Portes et trappes d'accès**
- .1 Poser des portes et trappes d'accès aux appareils électriques et mécaniques prescrits dans les sections appropriées.
  - .2 Assujettir fermement les cadres aux fourrures ou à la charpente.
- 3.9 Ruban et pâte à joints**
- .1 Instructions générales :
    - .1 Finir les joints entre les panneaux et les angles rentrants, recouvrir les moulures d'angles et tous les accessoires, et remplir les creux aux têtes de vis en utilisant pâte et ruban à joints, enduit à ruban, et plâtre lorsque nécessaire. Utiliser ces produits selon les recommandations du fabricant de façon à ce que le fini des cloisons soit lisse après peinture et le fini sur les murets et les plafonds suspendus des entreplafonds obture complètement tous les interstices des panneaux entre eux et avec les éléments du bâtiment.
  - .2 Finition des cloisons et des plafonds :
    - .1 Finir les joints entre les panneaux et les angles rentrants au moyen de pâte et ruban à joint et d'un enduit à ruban et lisser en amincissant le tout sur la surface des panneaux de façon à rattraper le fini de ces derniers ;

- .2 Recouvrir les moulures d'angles, les joints de retrait et, au besoin, les garnitures, de deux couches de pâte à joints et d'une couche d'enduit à ruban lissées et amincies sur la surface des panneaux de façon à rattraper le fini de ces derniers ;
  - .3 Remplir les creux aux têtes de vis avec de la pâte à joints et de l'enduit jusqu'à l'obtention d'une surface uniforme et d'affleurement avec les surfaces adjacentes des panneaux de gypse, de façon que ces creux soient invisibles après la peinture ;
  - .4 Poncer légèrement les arêtes vives et les autres imperfections. Éviter de poncer les surfaces adjacentes qui n'en ont pas besoin ;
  - .5 Une fois la pose terminée, l'ouvrage doit être lisse, de niveau ou d'aplomb, exempt d'ondulations et d'autres défauts, et prêt à être revêtu d'un enduit de finition ;
  - .6 L'Entrepreneur réparera sans réclamation les fissures, décolorations, trous de vis, taches et autres imperfections, à la demande de l'Architecte.
  - .7 Utiliser ce type de finition en plus de celles à peindre à toutes les cloisons devant recevoir un revêtement mural collé.
- .3 Finition des cloisons d'entreplafond :
- .1 Enduire d'une couche d'enduit à ruban en y scellant le ruban à joint :
    - .1 tous les joints entre les panneaux ;
    - .2 tous les joints entre le muret d'entreplafond et les cloisonnements fixes du bâtiment telle la dalle de plafond ;
    - .3 toutes les ouvertures interstitielles dues au passage d'éléments à travers le muret ;
    - .4 coller sur la moulure d'encadrement des cloisons avec murets un ruban de chlorure de polyvinyle de façon à obturer toute fuite entre la cloison, le muret et la suspension du plafond.

### 3.10 Qualité de finition

- .1 Finition des plaques de plâtre : donner aux revêtements en plaques de plâtre des murs et des plafonds des finis conformes aux exigences énoncées dans le document Levels of Gypsum Board Finish, de l'AWCI.
- .1 Degré 1 : Pour les plaques de plâtre au-dessus des plafonds et les aires où le revêtement sera dissimulé.  
  
Pose avec joints et angles intérieurs recouverts d'un ruban noyé dans la pâte à joint. Les surfaces jointoyées doivent être exemptes de surplus de pâte à joint, mais les marques d'outils et les bosselures sont acceptables.
  - .2 Degré 2 : Pour les plaques servant de subjectile à la pose des carreaux de céramique.  
  
Noyer le ruban posé sur les joints et les angles intérieurs

dans une pâte à joint et appliquer une couche distincte de pâte sur les joints, les angles et la tête des dispositifs de fixation et autres accessoires utilisés. Les surfaces jointoyées doivent être exemptes de surplus de pâte à joint, mais les marques d'outils et les bosselures sont acceptables.

- .3 Degré 3 : Lorsque les surfaces apparentes doivent être enduites d'une couche de moyenne ou de forte épaisseur d'un matériau texturé.

Noyer le ruban posé sur les joints et les angles intérieurs dans une pâte à joint et appliquer deux couches distinctes de pâte sur les joints, les angles et la tête des dispositifs de fixation et autres accessoires utilisés. Les surfaces jointoyées doivent être lisses et exemptes de marques d'outils et de bosselures.

- .4 Degré 4 : Pour toutes les surfaces des murs, cloisons et plafonds à l'exception de celles concernées par les autres degrés de finition.

Noyer le ruban posé sur les joints et les angles intérieurs dans une pâte à joint et appliquer trois couches distinctes de pâte sur les joints, les angles et la tête des dispositifs de fixation et autres accessoires utilisés. Les surfaces doivent être lisses et exemptes de marques d'outils et de bosselures.

- .5 Degré 5 : Lorsqu'une peinture brillante ou semi-brillante, doit être appliquée sur les surfaces ou lorsque spécifiquement demandé.

Noyer le ruban posé sur les joints et les angles intérieurs dans une pâte à joint et appliquer trois couches distinctes de pâte sur les joints, les angles et la tête des fixations et des autres accessoires utilisés. Appliquer ensuite une mince couche d'enduit de parement sur la totalité de la surface du revêtement mis en place. Les surfaces jointoyées doivent être lisses et exemptes de marques d'outils et de bosselures.

- 3.11 Équipements indiqués aux dessins de plafonds** .2 Les dessins montrant des plans de plafonds ne montrent pas tous les éléments mécaniques ou électriques intégrés aux plafonds. Utiliser les dessins des diverses disciplines de mécanique et d'électricité pour les compléments d'information sur ces éléments.
- 3.12 Dispositifs coupe-feu et pare-fumée** .1 Réaliser tous les travaux de dispositifs coupe-feu et pare-fumée selon les prescriptions de la section 07 84 00 – Dispositifs coupe-feu.
- 3.13 Soufflage en gypse** .1 Prévoir tous les soufflages (fausses poutres, puits de mécanique, etc.) requis selon les plans d'architecture, de mécanique et d'électricité.

- 
- .2 Lorsque l'on doit prévoir une fausse poutre ou une fausse colonne, celles-ci devront se prolonger sur toute la longueur ou toute la hauteur de la pièce à moins d'être approuvé différemment par l'Architecte.
- 3.14 Nettoyage**
- .1 Nettoyage en cours de travaux : effectuer les travaux de nettoyage conformément à la section 01 74 00 - Nettoyage.
- .1 Tout juste avant la pose des panneaux de gypse et de l'isolant acoustique, un nettoyage complet à la balayeuse à aspiration devra être exécuté au bas des cloisons et à tout autre élément de la cloison afin d'enlever tous les résidus de construction tels que poussière, déchets et autres
- .2 Laisser les lieux propres à la fin de chaque journée de travail.
- .2 Nettoyage final : évacuer du chantier les matériaux/le matériel en surplus, les déchets, les outils et l'équipement, conformément à la section 01 74 00 - Nettoyage.

**FIN DE LA SECTION**

## PARTIE 1 – GÉNÉRALITÉS

- 1.1 Contenu de la section** .1 Cette section de devis régit la fourniture de la main-d'œuvre, des matériaux, des outils, de l'équipement et de tous les services nécessaires pour l'exécution de tous les travaux décrits dans ce devis et/ou indiqués sur les dessins et qui incluent principalement :
- .1 La préparation des surfaces.
  - .2 Les carrelages de céramique au plancher.
  - .3 Les adhésifs, coulis, moulures et accessoires.
- 1.2 Sections connexes**
- .1 Charpenterie et travaux divers Section 06 10 00
  - .2 Produits d'étanchéité pour joints Section 07 92 00
  - .3 Regards et drains de plancher Section mécanique
  - .4 Appareils de plomberie Section mécanique
- 1.3 Références**
- .1 American National Standards Institute (ANSI)
    - .1 ANSI A108.1, Specification for the Installation of Ceramic Tile (Includes ANSI A108.1A-C, 108.4-.13, A118.1-.10, ANSI A136.1).
    - .2 ANSI A137.1, Specification for Ceramic Tile.
  - .2 Association canadienne de terrazzo, tuile et marbre (TTMAC/ACTTM)
    - .1 Section 09 30 00 du Devis directeur de l'ACTTM, Manuel de pose de carreaux.
    - .2 Guide d'entretien.
  - .3 American Society for Testing and Materials International (ASTM)
    - .1 ASTM C794 : Standard Test Method for Adhesion-in-Peel of Elastomeric Joint Sealants.
    - .2 ASTM C920a : Specification for Elastomeric Joint Sealants.
- 1.4 Documents et échantillons à soumettre**
- .1 Soumettre les documents et échantillons requis conformément aux prescriptions de la section 01 33 00 – Documents/échantillons à soumettre.
  - .2 Soumettre les fiches techniques de tous les produits utilisés.
  - .3 Fournir deux (2) échantillons de chaque type et couleur de carrelage.
  - .4 Fournir deux (2) échantillons de chaque type et couleur de coulis.
  - .5 À la fin des travaux, fournir au Propriétaire une recommandation concernant l'entretien des produits.

- 
- |   |   |
|---|---|
| <b>1.5 Échantillons de l'ouvrage</b>          | .1 Les patrons du carrelage seront déterminés par l'Architecte.<br>.2 Un prototype échantillon de 700 mm x 700 mm de chacun des types d'ouvrages devra être construit puis soumis à l'acceptation de l'Architecte au début des travaux.<br>.3 Ces échantillons serviront de critères d'uniformité, de qualité et d'exemple à suivre pour le cours des travaux.<br>.4 Les échantillons non acceptés par l'Architecte seront repris aux frais du sous-traitant  |
| <b>1.6 Matériaux d'entretien/ de rechange</b> | .1 Pour la réception des travaux sans réserve, fournir l'équivalent de deux pour cent (2 %) de chaque couleur, motif et type de carrelage nécessaire pour maintenir le présent ouvrage en bon état.<br>.2 Les matériaux de rechange doivent provenir du même lot de production que les matériaux mis en place.<br>.3 Identifier clairement chaque boîte de matériel.  |
| <b>1.7 Conditions ambiantes</b>               | .1 Maintenir la température ambiante dans la zone de mise en œuvre ainsi que la température du support destiné à recevoir les carreaux de céramique au-dessus de 12 degrés Celsius pendant une période de 48 heures avant la pose, pendant toute la durée de la pose et pendant 48 heures après l'achèvement de ces travaux.<br>.2 Ne pas procéder à la pose des carreaux lorsque la température est inférieure à 12 degrés Celsius ou supérieure à 38 degrés Celsius.<br>.3 Éviter de mettre en œuvre des mortiers ou des coulis époxydes à des températures inférieures à 15 degrés Celsius ou supérieures à 25 degrés Celsius. |
| <b>1.8 Inspection</b>                         | .1 Le sous-traitant doit s'assurer avant le début des travaux que le fond est de niveau, droit, propre, solide, avec une variation de surface de moins de 3 mm dans 3000 mm.<br>.2 La dalle ne doit pas contenir plus de 15 % d'humidité.<br>.3 Le sous-traitant doit faire rapport par écrit à l'Architecte avant le début de ses travaux de tout manque ou défaut aux surfaces de bases.<br>.4 Le début des travaux implique que le sous-traitant juge les conditions existantes comme satisfaisantes.  |
| <b>1.9 Garanties</b>                          | .1 Émettre un document écrit et signé stipulant que les matériaux de réparation des dalles et la main-d'œuvre utilisés par la présente section sont garantis contre tout défaut d'adhérence entre le matériel de réparation et la dalle de béton pour une période de cinq (5) ans à compter de la date indiquée au certificat de réception des travaux avec réserve.  |

- .2 Toutes les surfaces de céramique seront garanties contre tout défaut de fabrication, d'installation, de fissuration, d'éclatement et de décoloration des surfaces pour une période de cinq (5) ans à partir de la date indiquée au certificat de réception des travaux avec réserve.

## PARTIE 2 – PRODUITS

- 2.1 Carreaux de céramique**
- .1 Les carreaux de céramique et les plinthes sont décrits aux plans.
- .2 Les motifs de planchers sont dessinés aux plans.
- .3 Où indiqué, plinthe de 100 mm de hauteur, de même série que les carreaux de sols adjacents.
- 2.2 Remplissage pour cavités**
- .1 Composé de ciment autolissant à prise rapide de type Ultraplan 1 de Mapei ou équivalent approuvé.
- .1 Apprêt pour surface rugueuse : Ultraprime « L » de Mapei ou équivalent approuvé.
- .2 Apprêt pour surface lisse : Planibond EBA de Mapei ou équivalent approuvé.
- 2.3 Remplissage pour fissures**
- .1 Liant hydraulique à prise rapide et sans retrait de type Mapecem de Mapei ou équivalent approuvé.
- 2.4 Ciment-colle**
- .1 Système de ciment-colle pour les carrelages de planchers et plinthes et murs constitué d'un ciment-colle à base de ciment Portland et d'un additif liquide au latex acrylique.
- .1 Classification ISO 13007 : C2ES2P2
- .2 Conforme à ANSI A118.4E, A118.11 et 118.15E
- .3 Produits : Kerabond/Keralastic de Mapei  
Flextile 51/43 de Flextile  
Système Pro Bond Plus de Proma
- .2 Alternative :
- Ciment-colle monocomposé, léger, sans glissement, additionné de polymères, pour les carrelages de planchers et plinthes et murs (grands formats).
- .1 Classification ISO 13007 : C2TES1P1
- .2 Conforme à ANSI A118.4E, A118.11
- .3 Produits : Ultralite Mortar de Mapei ou équivalent approuvé

- 2.5 Coulis** .1 Carrelage de planchers et plinthes
- .1 Coulis sans efflorescence (exempt de ciment Portland), sans retrait, de couleur uniforme, modifié aux polymères, résistant aux agents chimiques et aux taches, ne nécessitant pas l'application de scellant ;
  - .2 Classification ISO 13007 : CG2WAF
  - .3 Conforme à ANSI A118.6 et A118.7
  - .4 Couleurs au choix de l'Architecte
  - .5 Produits : Ultracolor Plus FA de Mapei ou équivalent approuvé.
- 2.6 Moulure de finition** .1 **pm1** : Moulure de finition en aluminium pour plinthe de céramique, tel que « SCHLÜTHER – JOLLY », fini aluminium anodisé mat ou équivalent approuvé.
- 2.7 Mélanges** .1 Tous les mélanges pour préparer une couche de nivellement, un ciment-colle ou un coulis seront conformes aux exigences des devis préparés par le manufacturier des produits de pose et dont une copie de chaque type (dosage par volume) sera remise à l'Architecte à sa demande.

### PARTIE 3 – EXÉCUTION

- 3.1 Examen préalable** .1 L'Entrepreneur en revêtement de plancher doit s'assurer que l'état des dalles de béton est satisfaisant pour la pose des carreaux de céramique et doit rapporter toute déféctuosité à l'Architecte.
- .2 Le début des travaux implique que l'Entrepreneur juge les conditions existantes comme satisfaisantes.
- 3.2 Traitement du sous-plancher** .1 La correction des défauts majeurs et des écarts de niveaux sera faite par l'Entrepreneur général.
- .2 La correction des défauts mineurs sera faite par le présent sous-traitant qui devra aplanir les inégalités du sous-plancher et des bases des murs. Boucher les cavités, fissures, joints, trous et autres défauts à l'aide d'un matériau de remplissage pour sous-plancher.
- .3 Il devra également nettoyer le plancher, appliquer le matériau de remplissage à la truelle et à la taloche pour obtenir une surface dure, lisse, plane et interdire toute circulation jusqu'à ce que le matériau de remplissage ait durci.
- .4 Les surfaces finies seront uniformes et sans porosité ; elles ne présenteront aucun relief, saillie et autre surbaissement non cumulatif de plus de 3 mm dans 3 mètres dans toutes les directions, vérifiées avec une règlette de 3 mètres.

- .5 L'Entrepreneur devra apprêter et sceller la dalle de béton et nettoyer à la balayeuse, selon les recommandations du fabricant des carreaux de céramique.
- 3.3 Installation générale**
- .1 Avant de débiter les travaux, convoquer sur place l'Architecte et le représentant des produits approuvés pour la pose des carreaux de céramique afin d'obtenir des directives d'installation.
- .2 Ne pas installer de carreaux lorsque la température de l'air ou de la structure est en bas de 12 °C et 15 °C pendant la période de cure.
- .3 Planifier symétriquement l'installation des carreaux en rapport avec les murs ou les accessoires et suivant les dessins de pose.
- .4 Découper nettement les carreaux autour des tuyaux, des accessoires, des drains, etc. Faire des coupes précises aux intersections, aux coins et aux retours de carreaux.
- .5 Réaliser des joints uniformes, selon les largeurs définies afin que les carreaux soient d'aplomb, d'équerre, d'affleurement entre eux et tous dans le même sens. S'assurer qu'on ne distingue pas l'agencement des carreaux d'une même plaque, dans l'ouvrage complété. Respecter les appareils indiqués et/ou à préciser par l'Architecte.  
Largeur des joints selon le type de carreaux : joints de 3 mm.
- .6 Finir soigneusement les coins intérieurs et extérieurs.
- .7 Sonder les carreaux après l'installation et enlever ou remplacer tout carreau sonnante creux.
- .8 Attendre au moins 48 heures après la pose des carreaux avant de procéder au jointoiment.
- .9 Empêcher tout trafic sur une installation de carreaux pendant 48 heures.
- .10 Remplacer les carreaux brisés et les carreaux défectueux.
- 3.4 Qualité d'exécution**
- .1 Vérifier les surfaces de béton léger des murs et s'assurer que les joints soient d'affleurement avec les surfaces.
- .2 La dalle structurale devra être propre et lisse. Le béton devra avoir bien mûri. Finir à la truelle en donnant les pentes vers les drains.
- .3 L'adhésif doit être mélangé, préparé et appliqué selon les strictes recommandations du manufacturier. L'épaisseur minimum du lit de prise doit être de 3 mm, ce qui nécessite l'utilisation d'une truelle dentelée de 6 mm x 6 mm x 6 mm. Ne pas étendre plus de mortier que ce qui peut être recouvert en 30 minutes.
- .4 Pour les carreaux de plus de 100 cm<sup>2</sup>, effectuer un double encollage afin d'obtenir une couverture maximale.
- .5 Appuyer fermement, avec un mouvement de rotation, le carrelage dans le ciment et battre en position voulue en assurant un contact maximal avec le ciment. Les carreaux sonnante creux seront retirés et remplacés.

- 
- .6 Forcer le coulis dans les joints avec une spatule caoutchoutée, enlever l'excès de coulis et essuyer avec un linge propre. Laisser sécher pendant une période de 48 heures.
  - .7 Nettoyer les surfaces de céramique proprement et obtenir l'approbation de l'Architecte.
  - .8 Exécuter des joints de retrait de 8 mm de largeur, à intervalles de 4500 mm, aux grandes surfaces ou selon les indications. Remplir le joint du produit d'étanchéité spécifié, selon les instructions du fabricant.
  - .9 Suivre les instructions du fabricant des produits à toutes les étapes.
  - .10 Le pourtour des murs de céramique, des appareils de plomberie et des planchers sera scellé à l'aide d'un produit d'étanchéité au silicone, voir la section 07 92 00.
  - .11 À la rencontre avec d'autres matériaux, au-dessus des plinthes et aux endroits indiqués, poser les moulures de finition en aluminium ou en acier inoxydable spécifiées.
- 3.5 Installation sur couche de ciment pour prise à sec**
- .1 Vérifier les surfaces de béton léger et s'assurer que les joints soient d'affleurement avec les surfaces.
  - .2 La dalle structurale devra être propre et lisse. Le béton devra avoir bien mûri. Finir à la truelle en donnant les pentes vers les drains.
  - .3 L'adhésif doit être mélangé, préparé et appliqué selon les strictes recommandations du manufacturier. L'épaisseur minimum du lit de prise doit être de 3 mm, ce qui nécessite l'utilisation d'une truelle dentelée de 6 mm x 6 mm x 6 mm. Ne pas étendre plus de mortier que ce qui peut être recouvert en 30 minutes.
  - .4 Pour les carreaux de plus de 100 cm<sup>2</sup>, effectuer un double encollage afin d'obtenir une couverture maximale.
  - .5 Appuyer fermement, avec un mouvement de rotation, le carrelage dans le ciment et battre en position voulue en assurant un contact maximal avec le ciment. Les carreaux sonnant creux seront retirés et remplacés.
  - .6 Forcer le coulis dans les joints avec une spatule caoutchoutée, enlever l'excès de coulis et essuyer avec un linge propre. Laisser sécher pendant une période de 48 heures.
  - .7 Nettoyer les surfaces de céramique proprement et obtenir l'approbation de l'Architecte.
  - .8 Exécuter des joints de retrait de 8 mm de largeur, à intervalles de 4500 mm, aux grandes surfaces ou selon les indications. Remplir le joint du produit d'étanchéité spécifié, selon les instructions du fabricant.
  - .9 Suivre les instructions du fabricant des produits à toutes les étapes.

- 
- .10 Le pourtour des murs de céramique, des appareils de plomberie et des planchers sera scellé à l'aide d'un produit d'étanchéité au silicone, voir la section 07 92 00.
- .11 À la rencontre avec d'autres matériaux, poser une moulure de finition en aluminium anodisé naturel.
- 3.6 Installation sur lit de mortier**
- .1 Bien mélanger les ingrédients composant le mortier avant d'y ajouter l'eau. Remalaxer au besoin pour conserver au mortier la consistance appropriée. N'ajouter aucun ingrédient durant cette période et jeter tout mortier qui commence à faire prise. Jeter tout mortier restant lorsque cela fait plus de deux heures qu'il a été gâché.
- .2 Bien mouiller la dalle structurale et poser la couche de laitance.
- .3 Poser le lit de mortier suivant les épaisseurs requises.
- .4 Étendre une couche d'adhésion en ciment pur.
- .5 Appuyer fermement sur les carreaux avec un mouvement de rotation pour qu'ils reposent uniformément sur le lit de mortier en les plaçant dans la position voulue et en respectant les pentes vers les drains et les motifs aux plans de pose.
- .6 Appliquer le mélange d'espacement dans tous les joints qui ne devront pas excéder 3 mm de largeur.
- .7 Passer une éponge et faire les derniers ajustements.
- .8 Forcer le coulis dans les joints avec une spatule caoutchoutée, enlever l'excès de coulis et essuyer avec un linge propre. Laisser sécher pendant une période de 48 heures.
- .9 Nettoyer les surfaces de céramique proprement et obtenir l'approbation de l'Architecte et du Propriétaire.
- .10 Suivre les instructions du fabricant des produits à toutes les étapes.
- 3.7 Protection**
- .1 Un scellant sera utilisé pour faciliter l'entretien et empêcher l'accumulation de saleté sur la surface des joints.
- .2 Toute circulation doit être interdite pendant une période d'au moins 72 heures après le jointoiment. Il en est de même pour l'usage de produit chimique ou de détersif pendant cette période.
- 3.8 Nettoyage**
- .1 Nettoyage en cours de travaux : effectuer les travaux de nettoyage conformément à la section 01 74 11 - Nettoyage.
- .1 Laisser les lieux propres à la fin de chaque journée de travail.
- .2 La face des carrelages et seuils doit être nettoyée avec un torchon humide (ou au moyen du bran de scie humide) lorsque les joints sont suffisamment fermes et avant qu'une pellicule sèche ne durcisse sur les carreaux.

- .3 Éviter tout surplus d'eau lors du nettoyage.
- .4 Suite à ce premier nettoyage, effectuer un autre nettoyage pour éliminer complètement les résidus de ciment, coulis, efflorescence, à l'aide de Lithofin CRR (dist. par Ciot) en suivant strictement les instructions et recommandations du fabricant. Répéter l'opération jusqu'au nettoyage parfait.
- .2 Nettoyage final : évacuer du chantier les matériaux/le matériel en surplus, les déchets, les outils et l'équipement, conformément à la section 01 74 11 - Nettoyage.

**FIN DE LA SECTION**

## PARTIE 1 – GÉNÉRALITÉS

- 1.1 Contenu de la section** .1 Cette section de devis régit la fourniture de la main-d'œuvre, des matériaux, des outils, de l'équipement et de tous les services nécessaires pour l'exécution de tous les travaux indiqués sur les dessins et qui incluent principalement :
- .1 La fourniture et l'installation des systèmes de suspension et des carreaux acoustiques des plafonds.
  - .2 Tout élément, accessoire et travail requis pour la réalisation complète des plafonds acoustiques.
  - .3 Le démantèlement, la modification et la réinstallation des systèmes de suspensions et des carreaux acoustiques des plafonds existants où indiqués.
- 1.2 Sections connexes** .1 Ossatures métalliques et plaques de plâtre Section 09 21 99  
.2 Garnitures pour appareils mécaniques encastrés Voir mécanique  
.3 Garnitures pour appareils d'éclairage encastrés Voir électricité  
.4 Fourniture et installation de l'équipement mécanique et électrique incluant diffuseurs, appareils d'éclairage, conduits, marqueurs Sections mécanique et électricité
- 1.3 Normes et références** .1 American Society for Testing and Materials International (ASTM)  
.1 ASTM E580/E580M-14 Standard Practice for Application of Ceiling Suspension Systems for Acoustical Tile and Lay-in Panels in Areas Requiring Seismic Restraint  
.2 ASTM C635 13 Standard Specification for the Manufacture, Performance, and Testing of Metal Suspension Systems for Acoustical Tile and Lay-in Panel Ceilings.  
.3 ASTM C636 13 Standard Practice for Installation of Metal Ceiling Suspension Systems for Acoustical Tile and Lay-In Panels.  
.4 ASTM E1264 14 Standard Classification for Acoustical Ceiling Products.  
.2 Association canadienne de normalisation (CSA)/CSA International  
.1 CAN/CSA-S832-F06 (C2011) - Diminution des risques sismiques concernant les composants fonctionnels et opérationnels des bâtiments (CFO)  
.3 Laboratoires des assureurs du Canada (ULC)  
.1 CAN/ULC-S102-10 Méthode d'essai normalisée – Caractéristiques de combustion superficielle des matériaux de construction et des assemblages.

- 1.4 Documents et échantillons à soumettre**
- .1 Soumettre les fiches techniques, les dessins d'atelier et les échantillons conformément aux prescriptions de la section 01 33 00 – Documents / échantillons à soumettre.
  - .2 Soumettre les fiches techniques requises ainsi que les instructions et la documentation du fabricant concernant les panneaux de plafond et l'ossature de suspension pour plafonds. Les fiches techniques doivent indiquer les caractéristiques des produits, les critères de performance, les dimensions, les limites et la finition.
  - .3 Dessins d'atelier
    - .1 Soumettre pour examen de l'Architecte des dessins d'atelier de tous les plafonds de carreaux acoustiques montrant l'emplacement de tous les équipements, appareils et sorties de services de mécanique et électricité.
    - .2 Prévoir une disposition des équipements, appareils et sorties respectant celle prévue aux dessins et les règles de symétrie et d'alignement.
    - .3 Les dessins d'atelier doivent indiquer clairement l'agencement, les détails de l'espacement et du mode de fixation des éléments d'ancrage et de suspension, le mode de suspension des éléments insonorisants, le mode d'emboîtement des profilés principaux et secondaires, l'emplacement des profilés amovibles, les détails des changements de niveau, les dimensions et l'emplacement des trappes, et le mode de suspension des éléments insonorisants près des plafonniers, les éléments de support latéraux et les accessoires. Indiquer clairement et détailler les variantes d'agencement.
    - .4 Pour tous les plafonds, préparer, faire sceller et signer tous les dessins d'atelier de plafond par un Ingénieur professionnel habilité à concevoir des charpentes et membre en règle de l'Ordre des Ingénieurs du Québec à l'effet que la conception des ossatures de suspension pour plafonds respecte les prescriptions du CNB quant aux précautions d'installation relatives aux séismes (décrite à l'article 4.1.8.17 et du tableau 4.1.8.17 faisant partie de l'article).
  - .4 Certificat de conformité
    - .1 Fournir un certificat d'attestation certifiant que l'assemblage des suspentes et des carreaux acoustiques avec le système de suspension est conforme aux codes, règlements et normes applicable en regard des risques sismiques applicable l'endroit du projet.
  - .5 Échantillons
    - .1 Soumettre deux échantillons de chaque type d'éléments et matériaux prescrits dans la présente section.

- 
- 1.5 Critères de calcul**
- .1 Déflexion maximale : Flèche de 1/360 de la portée, conformément à la norme ASTM C635.
  - .2 Les systèmes de suspension des plafonds doivent pouvoir résister aux forces d'accélération et de vitesse caractéristiques des zones sismiques, tel que décrit au Code de construction du Québec. Dans ce projet utiliser les dispositions de la norme ASTM E 580, catégorie D.
- 1.6 Matériaux de remplacement**
- .1 Fournir une quantité de carreaux insonorisants équivalent à 2 % de la surface brute de plafond pour chaque genre et modèle de carreaux utilisés dans les présents travaux et les entreposer aux endroits prescrits ; identifier clairement le contenu de chaque boîte.
  - .2 Chaque type de carreaux doit provenir du même lot de fabrication que celui des éléments installés.
- 1.7 Transport, entreposage et manutention**
- .1 Transporter, entreposer et manutentionner les matériaux et les matériels conformément aux instructions écrites du fabricant.
  - .2 Livraison et acceptation : livrer les matériaux et les matériels au chantier dans leur emballage d'origine, lequel doit porter une étiquette indiquant le nom et l'adresse du fabricant.
  - .3 Entreposage et manutention
    - .1 Entreposer les matériaux et les matériels à l'intérieur, dans un endroit propre, sec et bien aéré, conformément aux recommandations du fabricant.
    - .2 Entreposer les matériaux et les matériels à l'intérieur, sur une surface de niveau, et les protéger, par un moyen approprié, contre les intempéries, les dommages attribuables aux travaux de construction ou à toute autre cause ou activité, conformément aux instructions écrites du fabricant.
    - .3 Manutentionner les matériaux et les matériels de manière à ne pas endommager les bords et les surfaces des éléments. S'assurer que les accessoires et les garnitures métalliques ne sont pas pliés ou endommagés.
    - .4 Remplacer les matériaux et les matériels endommagés par des matériaux et des matériels neufs.
- 1.8 Garantie**
- .1 Fournir les garanties requises conformément aux prescriptions des Conditions générales.
  - .2 Garantir tous les éléments des plafonds acoustiques contre tout défaut de fabrication et d'installation pour une période de deux (2) ans à partir de la date inscrite au certificat de réception des travaux avec réserve.

PARTIE 2 – PRODUITS

**2.1 Carreaux acoustiques**

- .1 Ci1 - CARREAUX ACOUSTIQUES STANDARD
  - .1 Type III, forme 2, motif CE selon ASTM E1264, ayant les caractéristiques suivantes :
    - .1 Matériau : fibre minérale hydroformée.
    - .2 Fini de la surface : peinture au latex vinylique appliquée en usine.
    - .3 Détail de bordure ; bord carré.
    - .4 Couleur : blanc.
    - .5 Dimensions : 610 x 1220 x 16 mm.
    - .6 Coefficient de réduction du bruit (CRB) : 0,50.
    - .7 Classe d'atténuation du plafond (CAP) : 30
    - .8 Réflexion de la lumière : RL réelle 0,83.
    - .9 Caractéristiques de combustion de surface : classe A.
    - .10 Produits de référence : Dune #1773 de Armstrong, Olympia Micro #4411 de CGC, Performa Sand Micro SHM-197 de CertainTeed, Tropic #1001 de Rockfon ou équivalent approuvé.
  - .2 Ci2 - CARREAUX ACOUSTIQUES MÉTALLIQUES
    - .1 Type XX, motif G selon ASTM E1264, ayant les caractéristiques suivantes :
      - .1 Matériau : aluminium 1 mm d'épaisseur.
      - .2 Motif de perforation : circulaire M15.
      - .3 Fini de la surface : fini stratifié réflexion.
      - .4 Détail de bordure : bord carré.
      - .5 Panneau de remplissage : fibre de verre 25 mm noir.
      - .6 Couleur : Érable naturel (LNMPIE)
      - .7 Dimensions : 610 x 610 x 50 mm (haut tégulaire) #7220UP2  
610 x 610 x 50 mm (bas tégulaire) #7220DN2, voir dessins.
      - .8 Coefficient de réduction du bruit (CRB) : 0,9.
      - .9 Caractéristiques de combustion de surface : classe B.
      - .10 Produits de référence : Métal Works 3D de Armstrong, Lay-in Level de CertainTeed ou équivalent approuvé.
  - .3 Ci3 – CARREAUX COUSTIQUES À HAUT CRB
    - .1 Type IV, forme 2, motif E selon ASTM E1264, ayant les

caractéristiques suivantes:

- .1 Matériau : fibre minérale hydroformée.
- .2 Fini de la surface : peinture au latex vinylique appliquée en usine.
- .3 Couleur : Blanc.
- .4 Réflexion de la lumière : RL réelle 0,86.
- .5 Dimensions : 610 x 1220 x 25 mm.
- .6 Détail de bordure ; bord carré.
- .7 Coefficient de réduction du bruit (CRB) : 0,85.
- .8 Classe d'atténuation du plafond (CAP) : 35
- .9 Caractéristiques de combustion de surface : classe A.
- .10 Produits de référence : CALLA #2821BK de Armstrong ou Certainteed ADAGIO 1660B-IOF-1 ou MARS #89137 de CGC ou équivalent approuvé.

## 2.2 Suspension

- .1 Ossature de suspension pour carreaux acoustiques standard
  - .1 Caractéristiques : de résistance supérieure, selon la norme ASTM C 635.
  - .2 Matériau de fabrication : acier laminé à froid de qualité commerciale, zingué.
  - .3 Type : sans degré de résistance au feu, constitué d'un quadrillage de profilés en T apparents.
  - .4 Éléments d'ossature apparente à quadrillage de profilés T : peints en atelier, au fini mat satiné blanc, matricés. T principaux à âme double épaisseur surmontés d'une tubulure rectangulaire et munis, sur la face apparente, d'un élément de recouvrement moulé par roulage, de 25 mm. T secondaires surmontés d'une tubulure rectangulaire, à âme terminée en languettes assurant la fixation aux T principaux, à semelle inférieure à dévoiement d'affleurement aux croisements.
  - .5 Suspentes : fil d'acier doux recuit et galvanisé, de 3.6 mm de diamètre dans le cas des plafonds à carreaux de visite.
  - .6 Ancrages pour suspentes : de fabrication spéciale.
  - .7 Accessoires : éclisses, fixations, attaches en fil métallique, agrafes et moulures de joints mur-plafond d'affleurement, nécessaires pour réaliser une ossature de suspension complète, conformément aux recommandations du fabricant.
  - .8 Produits : Prélude XL de Armstrong, DX de CGC, Classic de CertainTeed, Système parasismique 1200 de Chicago Metallic ou équivalent accepté.
- .2 Ossature de suspension pour carreaux acoustiques métalliques :
  - .1 Caractéristiques : de résistance supérieure ASTM C635.

- .2 Matériaux de fabrication : acier galvanisé trempé à chaud de qualité commerciale.
- .3 Type : sans degré de résistance au feu, constitué d'un quadrillage en T apparents.
- .4 Éléments d'ossature apparente à quadrillage, de profilé T : peint au polyester cuit en atelier, fini mat noir tech, matricés. T principaux à âme double épaisseur surmontés d'une tubulure rectangulaire et munis, sur la face apparente, d'un élément de recouvrement.  
Moulée pour roulage de 14 mm. T secondaires surmontés d'une tubulure rectangulaire, à âmes terminées en languette assurant la fixation aux T principaux, à semelle inférieure à dévoiement d'affleurement aux croisements.
- .5 Suspentes : fil doux recuit et galvanisé, de 3,6 mm de diamètre dans le cas des plafonds à carreaux de visite.
- .6 Ancrage pour suspente : de fabrication spéciale.
- .7 Accessoires : éclisses, fixations, attaches en fil métallique, agrafes et moulures de joints mur-plafond d'affleurement, nécessaires pour réaliser une ossature de suspension complète, conformément aux recommandations du fabricant. Les garnitures de périmètre en aluminium extrudé AXIOM de Armstrong.
- .8 Produits acceptables : SUPRAFINE XL de Armstrong ou équivalent approuvé.

### **2.3 Accessoires**

- .1 Éclisses, manchon d'expansion, fixation, attaches en fil métallique, agrafes, moulures de joint, dispositifs de retenue et moulures murales affleurées et en retrait, barres stabilisantes et/ou attaches de retenue qui viennent s'ajouter aux éléments de l'ossature de suspension conformément aux recommandations du fabricant du système et des exigences de protection parasismiques nécessaires pour un système de plafond complet et conforme à toute la réglementation applicable.

## **PARTIE 3 – EXÉCUTION**

### **3.1 Généralités**

- .1 La pose de l'ossature métallique suspendue devra être conforme au contenu pertinent des normes ASTM C636 et ASTM E580, installation pour zone sismique, aux instructions du fabricant et aux exigences pertinentes des essais de conception relevant des ULC. Inclure toutes les moulures murales et de pourtour. Dans le cas d'une installation résistant au feu, aucune attache de retenue (de type BERC2 ou ACM7) ne devra être fixée aux tés afin de laisser l'espace à l'expansion sur tous les côtés des espaces.
- .2 L'installation des plafonds des locaux dont la superficie est supérieure à 13,38 m<sup>2</sup> (144 pi<sup>2</sup>) doit être conforme aux recommandations de la CISCA pour les régions sujettes à une

activité sismique correspondant à la catégorie du Code international du Bâtiment (IBC) indiquée à l'article 1.5.

- .3 Adopter dans chaque pièce un tracé symétrique pour que les carreaux acoustiques de rive aient au moins la moitié de leurs dimensions normales.
- .4 Collaborer à la pose, soit à l'emplacement d'un carreau, soit centrés sur cet emplacement, des appareils d'éclairage, grilles, diffuseurs de ventilation, gicleurs et autres équipements requis aux plafonds qui seront installés par les Entrepreneurs concernés.
- .5 Soumettre tout cas litigieux à la décision de l'Architecte et/ou de l'Ingénieur en mécanique et électricité.

### **3.2 Montage**

- .1 Fournir et installer les systèmes de suspension apparents tels que spécifiés et suivant les recommandations du manufacturier.
- .2 Les lignes seront droites et d'équerre, les surfaces planes et de niveau.
- .3 Fixer les tiges de suspension aux structures d'acier avant l'exécution des travaux de protections ignifuges spécifiées à la section 07 81 00.
- .4 Les fils d'accroche devront être fixés au centre de l'âme des tés principaux et fermés par 3 tours complets sur un maximum de 3" selon ASTM C636.
- .5 Les suspentes porteront l'ossature sans prendre appui aux murs, colonnes, tuyaux ou conduits ; elles seront espacées au maximum de 1220 mm d'axe en axe, le long de l'ossature porteuse, sans qu'elles puissent se trouver à plus de 150 mm des extrémités.
- .6 Les suspentes seront fixées aux structures de la manière suivante :
  - .1 Au béton : avec des ancrages mécaniques type « Hilti » installés au pistolet.
- .7 La tolérance maximum d'horizontalité est de 3 mm sur 3600 mm.
- .8 Les « T » primaires apparents seront aussi longs que possible pour réduire le nombre de joints. Ces derniers seront droits, serrés, sans dénivèlement et renforcés par des pièces de raccord. Ils seront dispersés pour empêcher leur concentration dans une même zone.
- .9 Dans les locaux qui sont assujettis aux normes sismiques : le treillis de chaque local doit être fixé à deux (2) murs adjacents, les murs opposés doivent avoir un espacement de 19 mm. Fournir et installer des attaches de retenue avec dégagement de 19 mm pour tous les longerons principaux et les tés croisés au périmètre des locaux. Ne pas utiliser de rivet pop apparent dans les moulures.

### **3.3 Panneaux acoustiques**

- .1 Poser les panneaux et les carreaux acoustiques sur l'ossature de suspension.
- .2 Coordonner les travaux d'installation du plafond avec les autres

sections, par exemple l'éclairage intérieur, les communications de sécurité incendie ainsi que les systèmes de détection.

- 3.4 Encastrement**
- .1 Aux luminaires encastrés et de sorties de distribution électrique ou de ventilation, faire la charpente de l'ouverture dans le plafond suspendu et installer des supports servant à attacher les appareils. Coordonner les travaux avec les différents corps de métier.
  - .2 Fournir et installer les moulures autour des appareils précédemment mentionnés.
- 3.5 Hauteurs des plafonds**
- .1 Les hauteurs libres entre les plafonds et les planchers seront celles indiquées aux plans.
  - .2 Tenir compte des soufflages requis et de la hauteur des têtes de fenêtres.
  - .3 Soumettre tout cas litigieux à la décision de l'Architecte avant de modifier un plafond.
- 3.6 Accès aux plafonds**
- .1 Prévoir aux endroits nécessitant un accès (consulter plan de mécanique) les carreaux qui permettront les visites dans l'entreplafond.
  - .2 Ces carreaux devront avoir une marque distinctive.
  - .3 Les marqueurs seront fournis par les différents sous-traitants concernés.
- 3.7 Protection**
- .1 Protéger les matériels et les éléments installés contre tout dommage pendant les travaux de construction.
  - .2 Réparer les dommages causés aux matériaux et aux matériels adjacents par l'installation des plafonds acoustiques.
- 3.8 Nettoyage**
- .1 Nettoyage en cours de travaux : effectuer les travaux de nettoyage conformément à la section 01 74 11 – Nettoyage.
    - .1 Laisser les lieux propres à la fin de chaque journée de travail.
  - .2 Nettoyage final : évacuer du chantier les matériaux/le matériel en surplus, les déchets, les outils et l'équipement, conformément à la section 01 74 11 – Nettoyage.

**FIN DE LA SECTION**

PARTIE 1 – GÉNÉRALITÉS

- 1.1 Contenu de la section** .1 Cette section de devis régit la fourniture de la main-d'œuvre, des matériaux, de l'outillage, des équipements pour compléter les travaux tels qu'indiqués aux dessins et tableau des finis et qui incluent principalement
- .1 Les plinthes de caoutchouc à la base des cloisons de blocs de béton et de gypse existantes et nouvelles où requises aux plans ou aux dessins.
  - .2 La plinthe de caoutchouc sur les bases du mobilier intégré existant et nouveau.
- 1.2 Sections connexes**
- .1 Menuiserie et ébénisterie Section 06 20 00
  - .2 Revêtements de sol souples en feuilles Section 09 65 16
  - .3 Revêtements époxydiques Section 09 67 10
- 1.3 Références**
- .1 American Society for Testing and Materials International (ASTM)
    - .1 F1861-08 Standard Specification for Resilient Wall Base
    - .2 ASTM F-1861, Type TS, Group 1 (solid), Style A and B, Standard Specification for Resilient Wall Base
- 1.4 Documents et échantillons à soumettre**
- .1 Soumettre, conformément aux prescriptions de la section 01 33 00, les fiches techniques de tous les produits utilisés.
  - .2 Soumettre les procédures d'installation du fabricant.
  - .3 Fournir deux (2) échantillons de chaque type et couleur de plinthes de 300 mm de longueur.
- 1.5 Livraison et entreposage**
- .1 L'Entrepreneur livrera les matériaux de recouvrement et d'installation dans leurs contenants originaux.
  - .2 Les matériaux seront protégés des intempéries et seront entreposés à l'écart des surfaces humides.
- 1.6 Matériaux supplémentaires**
- .1 Fournir au Propriétaire 2 % de matériel supplémentaire de plinthes de caoutchouc de chaque type et de chaque couleur.
- 1.7 Garantie**
- .1 Émettre un document écrit et signé stipulant que les matériaux et la main-d'œuvre couverts par la présente section sont garantis contre tout vice de fabrication, contre le rétrécissement, la fissuration, l'arrachement et l'écaillage des surfaces pour une période de cinq (5) ans à compter de la date inscrite au certificat de réception des travaux avec réserve.
  - .2 Le certificat sera émis au nom du Propriétaire.

## PARTIE 2 – PRODUITS

### **2.1 Matériaux**

1. Plinthes de caoutchouc thermoformé conforme à ASTM F1861, type TS, groupe 1, de 3 mm d'épaisseur x 104 mm de hauteur, Tel que.
  - .1 Produit : Baseworks de Johnsonite, Pinnacle de Roppe ou équivalent approuvé.
  - .2 Couleurs
    - .1 Les couleurs sont indiquées aux dessins.
2. Adhésif polymère acrylique à base d'eau, sans solvant, de couleur pâle, recommandé par le fabricant des plinthes.
  - .1 Produit : 960 Cove Base Adhesive de Johnsonite, Ultrabond Eco 575 de Mapei ou équivalent approuvé

## PARTIE 3 – EXÉCUTION

### **3.1 Examen préalable**

- .1 L'Entrepreneur doit s'assurer que l'état des substrats est satisfaisant pour la pose de la plinthe et doit rapporter toute défectuosité à l'Architecte.

### **3.2 Plinthes de caoutchouc**

- .1 Sauf indications contraires aux dessins, dans toute pièce où de la plinthe est prescrite, la poser partout où un mur, une colonne, de l'ameublement intégré ou toute autre partie fixe de l'édifice vient en contact avec le plancher de couvre-sol souple, même aux endroits non visibles. Aucune plinthe au bas des colonnes et murs en béton coulé apparent.
- .2 Poser les plinthes de façon qu'il y ait le moins de joints possible. Utiliser les plinthes les plus longues offertes sur le marché. Faire les joints dans les angles rentrants ou les angles prémoulés.
- .3 Utiliser des pièces d'angle prémoulées aux angles saillants et prévoir au moins 300 mm pour chaque aile. Aucun coin plié ou coupé sur place.
- .4 Enduire la plinthe d'adhésif et l'assujettir fermement au mur et au plancher à l'aide d'un cylindre manuel de 3 kg. Employer des sections de plinthe les plus longues possibles, la longueur minimum étant 0,5 m.
- .5 Poser la plinthe droite et de niveau, l'écart admissible étant de 1 : 1000.
- .6 Poser la plinthe en aboutant soigneusement tous les morceaux.
- .7 Nettoyer les surfaces de colle sur la plinthe avec un solvant prévu à cette fin par le manufacturier.
- .8 Le sous-traitant sera responsable de masquer au besoin les surfaces adjacentes et de les nettoyer ou de les remplacer au besoin si elles sont salies par de la colle.

- 3.3 Nettoyage des plinthes de caoutchouc**
- .1 Faire disparaître toute trace d'adhésif de la surface du matériau au fur et à mesure que se fait la pose.
  - .2 Environ 48 heures après la pose du matériau, nettoyer les surfaces avec une solution de savon doux. Ne pas laver à grande eau.
  - .3 Rincer à l'eau claire et laisser sécher parfaitement.

**FIN DE LA SECTION**

## PARTIE 1 – GÉNÉRALITÉS

- 1.1 Contenu de la section** .1 Cette section de devis régit la fourniture de la main-d'œuvre, des matériaux, des outils, de l'équipement et de tous les services nécessaires pour l'exécution de tous les travaux décrits au devis et indiqués sur les dessins et qui incluent principalement :
- .1 La préparation des dalles de béton
  - .2 Les revêtements souples en feuilles
- 1.2 Sections connexes**
- .1 Travaux divers Section 06 10 00
  - .2 Produits d'étanchéité pour joints Section 07 92 00
  - .3 Plinthes souples Section 09 65 13
  - .4 Grille de ventilation au plancher Voir mécanique
  - .5 Appareils de plomberie Voir mécanique
- 1.3 Références**
- .1 American Society for Testing and Materials International (ASTM)
    - .1 ASTM D257, Standard Test Methods for DC Resistance or Conductance of Insulating Materials.
    - .2 ASTM D395, Standard Test Methods for Rubber Property - Compression Set.
    - .3 ASTM D412, Standard Test Methods for Vulcanized Rubber and Thermoplastic Elastomers – Tension.
    - .4 ASTM D624, Standard Test Method for Tear Strength of Conventional Vulcanized Rubber and Thermoplastic Elastomers.
    - .5 ASTM D1204, Standard Test Method for Linear Dimensional Changes of Nonrigid Thermoplastic Sheeting or Film at Elevated Temperature.
    - .6 ASTM D2240, Standard Test Method for Rubber Property - Durometer Hardness.
    - .7 ASTM F710, Standard Practice for Preparing Concrete Floors to Receive Resilient Flooring.
    - .8 ASTM F1869, Standard Test Method for Measuring Moisture Vapor Emission Rate of Concrete Subfloor Using Anhydrous Calcium Chloride.
    - .9 ASTM F2170, Standard Test Method for Determining Relative Humidity in Concrete Floor Slabs Using in situ Probes.
- 1.4 Documents et échantillons à soumettre**
- .1 Soumettre les documents et les échantillons requis conformément à la section 01 33 00 – Documents/échantillons à soumettre.
  - .2 Fiches techniques :
    - .1 Soumettre les fiches techniques de tous les produits

- utilisés. Les fiches techniques doivent indiquer les caractéristiques des produits, les critères de performance, les dimensions, les limites et la finition.
- .2 Soumettre les procédures d'installation du fabricant.
  - .3 Échantillons :
    - .1 Soumettre à l'Architecte deux échantillons de 300 x 300 mm de chaque type et couleur de revêtement de sol choisi.
- 1.5 Fiches d'entretien**
- .1 Fournir les fiches d'entretien pour chacun des produits décrits à la présente section.
- 1.6 Matériaux de remplacement**
- .1 Livrer 2% de la quantité de couvre-sol installé, de chaque type et couleur utilisés, nécessaire pour maintenir le présent ouvrage en bon état. Identifier chaque rouleau. Entreposer ces matériaux à l'endroit indiqué par le Propriétaire.
  - .2 Les matériaux de remplacement doivent provenir du même lot de production que les matériaux mis en place.
- 1.7 Qualification**
- .1 Le manufacturier devra être une firme bien établie dans le domaine de la fabrication de revêtements de sol sportifs préfabriqués en vinyle.
  - .2 L'installateur devra avoir réalisé des projets de la même envergure au cours des trois (3) dernières années. L'installateur du revêtement de couvre-sol souple doit posséder une attestation écrite de compétence du fabricant pour la pose de couvre-planchers de vinyle à joints soudés en PVC.
- 1.8 Transport, entreposage et manutention**
- .1 Les matériaux devront être livrés et entreposés dans leurs contenants originaux qui devront toujours être scellés et les étiquettes demeurées intactes jusqu'à l'utilisation, selon les directives du manufacturier.
  - .2 Les matériaux devront être entreposés à une température minimum de 13°C sous humidité relative de 50%.
  - .3 La surface devra être protégée pendant et après l'installation, suivant les directives du manufacturier, jusqu'à l'acceptation du projet par l'Architecte.
- 1.9 Humidité des dalles et revêtement de sol**
- .1 L'Entrepreneur doit porter une attention particulière au degré d'humidité du béton des dalles de plancher qui recevront des revêtements de sol souple en rouleau.
  - .2 L'Entrepreneur devra prévoir, dans son échéancier et dans son organisation de chantier, de couler les dalles suffisamment tôt pour assurer au Propriétaire que la pose des revêtements de plancher puisse obtenir leur pleine garantie, et ce, sans retard au chantier.
  - .3 L'Entrepreneur général à la responsabilité de déshumidifier, chauffer, ventiler les lieux et maintenir des conditions

- climatiques intérieures satisfaisantes afin de permettre le séchage de la dalle qui correspondra aux besoins d'installation des revêtements de planchers et de ses adhésifs.
- .4 L'Entrepreneur général devra fournir un rapport indiquant le taux d'humidité et de PH (alcalinité) contenu dans la dalle de béton et démontrant que les mesures obtenues sont à l'intérieur des paramètres exigés par les normes ASTM F1869 et ASTM F2170 des fabricants d'adhésifs et de revêtements.
- .5 Ces tests devront être exécutés par une firme spécialisée et indépendante aux frais de l'Entrepreneur général.
- .6 Faire un rapport écrit à l'Architecte de toute anomalie inacceptable.
- .7 Ne pas débuter le travail tant que les conditions demeureront insatisfaisantes. Le commencement des travaux implique l'acceptation des conditions.
- 1.10 Conditions de mise en œuvre**
- .1 Installer le couvre-sol lorsque les travaux des autres corps de métier sont terminés. Interdire l'accès sur les surfaces fraîchement faites durant quarante-huit (48) heures.
- .2 Maintenir l'aire de mise en œuvre du couvre-sol et la charpente-support à une température supérieure à 20 ° C et inférieure à 30 ° C pour une période de quarante-huit (48) heures avant la pose, pendant toute la durée de la pose et quarante-huit (48) heures après la pose.
- .3 La dalle de béton devra respecter une cure de 28 jours minimum et être sèche avant le début des travaux.
- .4 Ne pas procéder à l'installation des couvre-planchers sur des dalles de béton dont le degré d'humidité mesuré en utilisant le test de chlorure de calcium (ASTM F1869) et/ou la sonde hygrométrique (ASTM F710), dépasse les données prescrites selon le type d'adhésif utilisé et recommandé par le fabricant.
- .5 Au besoin préparer le sous-plancher existant afin d'obtenir un fini dense et lisse, avec une tolérance de (3mm) dans un rayon de (3.05 mètres linéaires). La teneur en humidité de la dalle ne doit pas dépasser le niveau recommandé par le fabricant.
- .6 Veiller à la ventilation adéquate et le maintien des conditions climatiques du milieu avant et après la pose du revêtement de plancher.
- 1.11 Garantie**
- .1 L'Entrepreneur garantit par la présente le revêtement de couvre-sol souple pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de réception des travaux avec réserve.
- .2 Le Propriétaire pourra exiger, à l'intérieur de cette période de garantie, le remplacement partiel ou complet du revêtement à l'intérieur d'un local où les vices de pose sont apparents.

## PARTIE 2 – PRODUITS

### **2.1 Matériaux**

- .1 Revêtement de sol en vinyle
  - .1 Produits :
    - .1 **VF1 et VF2**: Forbo modèle Marmoleum Fresco, 2,5 mm.
      - .1 Couleurs et motifs : voir plans des finis et légendes.
    - .2 **VF3 et VF4** : Gerflor modèle Recreation 45, 4,5 mm.
      - .1 Couleurs et motifs : voir plans des finis et légendes.
  - .2 Adhésif :
    - .1 L'adhésif sera fourni par le fabricant du revêtement de sol ou approuvé par lui.
  - .3 Accessoire pour revêtement de sol sans joint : cordon de soudure en P.V.C., de couleur au choix de l'Architecte.
  - .4 Scellant pour cordons de soudure recommandé par le fabricant.
  - .5 Matériau de remplissage et de nivellement pour support : À base de ciment Portland, tel que Planipatch, Planipatch Plus, Ultra Plan de Mapei, selon les recommandations du fabricant du revêtement de sol.
  - .6 Bouche-pores : du type recommandé par le fabricant du couvre-sol, compatible avec le matériau et l'emplacement, d'un type incolore et non-jaunissant.
  - .7 Profilés de transition : voir plans
  - .8 Produit d'étanchéité pour les joints entre le revêtement et les cadres de porte :
    - .1 Produit type 2 tel que décrit à la section 07 92 00 – Produit d'étanchéité pour joints. Couleur appareillée à la peinture des cadres d'acier et approuvée par l'Architecte.

## PARTIE 3 – EXÉCUTION

### **3.1 Travaux préalable**

- .1 Avant le début des travaux, effectuer un test d'arrachement à un endroit typique des conditions de chantier. Mettre en place une pièce de 610 mm x 610 mm (24" x 24") en utilisant les produits de remplissages et adhésifs prescrits pour les travaux. Laisser sécher l'échantillon pendant 24 heures et ensuite effectuer le test d'arrachement en prenant soin de vérifier l'adhésion de différents éléments. Ne pas entreprendre les travaux si l'adhésion est déficiente.
- .2 Prévoir 72 heures avant les travaux d'effectuer un test du taux d'humidité de la dalle de béton ainsi que son niveau de pH.

- 
- .3 Voir également les articles 1.9 et 1.10 de la présente section.
- 3.2 Préparation des surfaces**
- .1 L'installation du couvre-sol ne doit pas se faire avant que les autres corps de métier n'aient terminé.
- .2 La surface de plancher doit être propre, de niveau et sèche en permanence. Si nécessaire, sabler le sous-plancher de béton pour libérer la saleté et autres corps étrangers.
- .3 S'assurer aussi que les traits de scie des dalles de béton sur sol ont été remplis de scellant.
- .4 Aplanir les inégalités du support selon la norme F710 (3 mm sur 3 m), combler les traits de scie et dépressions. Boucher les fissures, joints, trous et autres défauts à l'aide d'un matériau de remplissage conformément aux prescriptions du fabricant des produits ragréage.
- .5 Nettoyez le plancher à recouvrir, appliquer le matériau de remplissage à la truelle et à la taloche pour obtenir une surface unie, dure et plane. Interdire toute circulation jusqu'à ce que le matériau de remplissage ait durci et séché.
- .6 Enlever la poussière, ancien adhésif, peinture, boue, cire, scellant et autre corps étranger de la surface existante.
- .7 Apprêter les surfaces selon les recommandations du fabricant.
- 3.3 Jonction avec autres matériaux de sol**
- .1 Lorsque le matériau de couvre-sol adjacent à celui prescrit à la présente section est plus épais, prévoir de remonter à l'aide du matériau de remplissage et de nivellement sur une longueur de un (1) mètre en pente douce les carreaux couvre-sol souples de façon à ce que le fini de ces derniers soit à égalité avec le fini du matériau adjacent.
- 3.4 Mise en place**
- .1 Installer le revêtement de sol en respectant les recommandations du fabricant.
- .2 L'accès au lieu de l'installation devrait être fermé ou restreint par l'installateur. L'installation devrait débuter seulement lorsque les conditions d'installation sont jugées adéquates par l'installateur.
- .3 Dérouler le matériel et permettre son acclimatation pendant une période de 24 heures afin d'en enlever les effets de l'enroulage.
- .4 Inspecter le matériel pour vérifier qu'il n'y ait aucun dommage ou défaut.
- .5 Installer toujours le matériel dans le sens recommandé (voir avec le fabricant).
- .6 Pour exécuter les joints, faire chevaucher les deux feuilles qui doivent s'abouter, puis couper les deux épaisseurs.
- .7 Appliquer uniformément l'adhésif à l'aide de la truelle recommandée. Éviter d'étendre de l'adhésif sur une trop grande surface afin que la prise initiale n'ait pas lieu avant la pose du

- revêtement de sol. Rouler ensuite l'adhésif avec un rouleau afin d'optimiser l'adhérence et éviter la télégraphie des marques de truelles.
- .8 Rouler le revêtement dans les 2 sens en utilisant un rouleau de 45 Kg.
  - .9 Vérifier la présence de bulles d'air. Au besoin, rouler le revêtement de nouveau.
  - .10 Sceller les joints en continu, souder le cordon à la chaleur selon la documentation du fabricant. Raser le cordon en utilisant le couteau approprié et appliquer un scellant sur la joint.
  - .11 Éviter toute circulation pour une période de 24 heures suivant l'installation. Cette période est de 72 heures pour le matériel lourd.
  - .12 Poser des bordures aux endroits où les rives du revêtement de sol sont apparentes ou ne sont pas protégées.
- 3.5 Joint d'étanchéité**
- .1 À la fin des travaux, sceller tous les joints entre le revêtement et le cadres de portes et à tout autre endroit où le joint ne sera pas recouvert par une plinthe ou une moulure.
- 3.6 Nettoyage**
- .2 Nettoyage en cours de travaux : effectuer les travaux de nettoyage conformément à la section 01 74 11 - Nettoyage.
    - .1 Laisser les lieux propres à la fin de chaque journée de travail.
    - .2 Nettoyer les planchers en observant strictement les instructions écrites du manufacturier.
  - .3 Nettoyage final : évacuer du chantier les matériaux/le matériel en surplus, les déchets, les outils et l'équipement, conformément à la section 01 74 11 - Nettoyage.
- 3.7 Protection des surfaces finies**
- .1 Protéger les planchers neufs à l'aide d'une pellicule de polyéthylène ou de panneaux de fibre durs jusqu'au moment de la réception des travaux.
  - .2 Interdire toute circulation sur les planchers revêtus pendant les quarante-huit (48) heures qui suivent la pose du revêtement de sol.

**FIN DE LA SECTION**

## PARTIE 1 – GÉNÉRALITÉS

- 1.1 Contenu de la section** .1 Cette section de devis régit la fourniture de la main-d'œuvre, des matériaux, de l'outillage, de l'équipement et des échafaudages pour compléter les travaux de peinture tels qu'indiqués aux dessins et qui incluent principalement :
- .1 La préparation et le nettoyage des surfaces.
  - .2 La peinture des murs et cloisons en blocs de béton existantes et nouvelles.
  - .3 La peinture des poutres de béton existantes.
  - .4 La peinture du plancher de béton.
  - .5 La peinture des surfaces de gypse des plafonds et cloisons existants et nouveaux.
  - .6 La peinture des ouvrages métalliques à l'intérieur, incluant l'échelle, les trappes d'accès, les linteaux, et toute autre surface de métal apparente.
  - .7 La peinture des cadres et portes en acier existants où indiqué.
  - .7 La peinture d'éléments de structure apparente en béton où indiqué.
  - .8 La peinture de tous les conduits de ventilation, d'électricité, de plomberie apparents dans les pièces où on demande de peindre.
  - .9 Toutes les surfaces de menuiserie et de charpenterie apparentes, y compris les panneaux de contreplaqué pour les équipements.
  - .9 La peinture des conduits électriques et la peinture de la surface des murs et plafonds affectés par les travaux de sécurité incendie au rez-de-chaussée du bâtiment.
- Note : Le présent Entrepreneur verra à vérifier avec l'Entrepreneur des travaux électromécaniques, la nature des surfaces à peindre.
- 1.2 Sections connexes**
- .1 Charpenterie et travaux divers Section 06 10 00
  - .2 Menuiserie et ébénisterie Section 06 20 00
  - .3 Ossature métallique et plaques de plâtre Section 09 21 99
  - .4 Les travaux d'électricité, de ventilation, de plomberie Sections Méc./élect.
- 1.3 Références**
- .1 American Society for Testing and Materials International (ASTM)
    - .1 ASTM D3960-05(2013) : Pratique for Determining Volatile Organic Compound (VOC) Content of Paints and Related Coatings
  - .2 Master Painters Institute (MPI)

- 
- .1 MPI Architectural Painting Specifications Manual, 2014.
  - .3 Society for Protective Coatings (SSPC)
    - .1 SSPC Painting Manual, Volume Two, 8th Edition, Systems and Specifications Manual.
  - 1.4 Documents et échantillons à soumettre
    - .1 Soumettre les dessins d'atelier, les fiches techniques et les échantillons requis conformément aux prescriptions de la section 01 33 00 – Documents/échantillons à soumettre.
    - .2 Fiches techniques :
      - .1 Soumettre les fiches techniques et les instructions requises pour chaque type de peinture utilisé dans la réalisation du projet.
    - .3 Échantillons des produits :
      - .1 Soumettre deux (2) échantillons de 300 mm x 200 mm de chaque système de peinture prescrit, de chaque couleur, texture et degré de brillant requis, en utilisant les matériaux supports indiqués ci-après :
        - .1 Utiliser une [plaque d'acier de 3 mm d'épaisseur pour les produits appliqués sur un support métallique.
        - .2 Utiliser un panneau de contreplaqué de 13 mm d'épaisseur pour les produits appliqués sur un support en bois.
        - .3 Utiliser un bloc de béton de 50 mm d'épaisseur pour les produits appliqués sur un support en béton ou en maçonnerie d'éléments en béton.
        - .4 Utiliser une plaque de plâtre de 13 mm d'épaisseur pour les produits appliqués sur des plaques de plâtre et autres surfaces lisses.
      - .2 Chaque échantillon sera facilement identifiable par le nom du projet, le nom du fournisseur et le nom du fabricant.
  - 1.5 Entretien
    - .1 Matériaux et produits de remplacement
      - .1 Fournir des matériaux et des produits de remplacement provenant des mêmes lots de production que ceux mis en œuvre. Les recouvrir d'un emballage protecteur, correctement marqués à l'aide des étiquettes appropriées.
      - .2 Quantité : fournir un (1) contenant de quatre (4) litres de chaque couleur et de chaque type. Marquer les contenants de peinture en associant chaque couleur et chaque type de produit utilisé à la nomenclature des revêtements de peinture acceptée, précisant en outre les couleurs sélectionnées pour les différents produits.
      - .3 Transport, entreposage et protection : se conformer aux exigences du Propriétaire en ce qui a trait au transport et à

l'entreposage des matériaux et des produits de remplacement.

- 1.6 Transport, entreposage et manutention**
- .1 Emballage, expédition, manutention et déchargement
    - .1 Emballer, expédier, manutentionner et décharger les matériaux et les produits conformément aux instructions écrites du fabricant.
    - .2 Acceptation des matériaux et des produits
      - .1 Identifier les produits de peinture et d'enduit ainsi que les matériaux et les produits utilisés au moyen d'étiquettes indiquant ce qui suit :
        - .1 le nom et l'adresse du fabricant ;
        - .2 le type de peinture ;
        - .3 le numéro de couleur, selon la liste des couleurs spécifiées.
      - .3 Entreposage et protection
        - .1 Prévoir une aire d'entreposage sécuritaire, bien au sec et maintenue à une température contrôlée, et l'entretenir correctement.
        - .2 Entreposer les matériaux et les produits à l'écart des sources de chaleur.
        - .3 Entreposer les matériaux et les produits dans un endroit bien aéré, dont la température se situe entre 7°degrés Celsius à 30 degrés Celsius.
    - .4 Exigences relatives à la sécurité incendie
      - .1 Fournir un (1) extincteur de type approprié et le placer à proximité de l'aire d'entreposage.
      - .2 Placer dans des contenants scellés, les chiffons huileux, les déchets, les contenants vides et les matières susceptibles de combustion spontanée, et retirer ces contenants du chantier chaque jour.
      - .3 Manipuler, entreposer, utiliser et éliminer les produits et les matériels inflammables et combustibles conformément aux exigences du Code national de prévention des incendies du Canada.
    - .5 Gestion et élimination des déchets
      - .1 Les peintures, les teintures, les produits de préservation du bois de même que les produits connexes tels que les diluants et les solvants sont assimilés aux matières dangereuses et, de ce fait, sont assujettis à la réglementation applicable relativement à leur élimination. Les renseignements relatifs aux mesures législatives

pertinentes peuvent être obtenus auprès des ministres provinciaux responsables de l'environnement et des administrations régionales compétentes.

- .2 Placer dans des contenants désignés les substances qui correspondent à la définition de déchets toxiques ou dangereux.
- .3 Manipuler et éliminer les matières dangereuses conformément aux réglementations régionales et municipales applicables.
- .4 S'assurer que les contenants vides sont scellés, puis entreposés correctement en vue de leur élimination.
- .5 Acheminer les produits de peinture inutilisés vers un site agréé de collecte des matières.

**1.7 Conditions de mise en œuvre**

- .1 Chauffage, ventilation et éclairage
  - .1 Fournir des installations de chauffage permettant de porter les températures de l'air ambiant et du subjectile à plus de 10 degrés Celsius au moins 24 heures avant le début des travaux, et de maintenir ces températures pendant et après l'exécution de ces derniers, jusqu'à ce que les surfaces aient suffisamment séché et durci.
  - .2 Assurer une ventilation continue durant les sept (7) jours qui suivent l'achèvement des travaux.
  - .3 Fournir le matériel d'éclairage requis et maintenir un niveau d'éclairage de 323 lux au moins sur les surfaces à peindre.
- .2 Température ambiante, humidité relative et teneur en humidité du subjectile
  - .1 À moins d'avoir préalablement obtenu une autorisation écrite de du fabricant du produit de revêtement utilisé, ne pas procéder aux travaux de peinture dans les conditions énumérées ci-après :
    - .1 Les températures de l'air ambiant et du subjectile sont inférieures à 10 degrés Celsius.
    - .2 La température du subjectile est supérieure à 32 degrés Celsius, à moins que la formule de la peinture à mettre en œuvre ne soit conçue en vue d'une application à des températures élevées.
    - .3 Les températures de l'air ambiant et du subjectile ne se situent pas à l'intérieur de la plage recommandée par le MPI ou par le fabricant de la peinture.
    - .4 Il pleut, il neige, il y a du brouillard ou de la bruine, ou encore des précipitations sous forme de neige ou de pluie sont prévues avant le séchage complet de la peinture.
  - .2 Exécuter le revêtement de peinture de manière à garantir le

respect des conditions et de la teneur en humidité maximale du subjectile énumérées ci-après :

- .1 période de cure d'au moins 28 jours pour les nouvelles surfaces de béton ou de maçonnerie ;
  - .2 teneur en humidité maximale de 15 % pour le bois ;
  - .3 teneur en humidité maximale de 12 % pour les plaques et les enduits de plâtre.
- .3 État des surfaces et conditions de mise en œuvre
- .1 Appliquer le produit de peinture seulement dans les zones où la qualité des surfaces finies ne sera pas altérée par des poussières mises en suspension dans l'air ambiant au cours de travaux de construction ou par des poussières soufflées par le vent ou par le système de ventilation.
  - .2 Procéder à l'application des peintures et enduits sur les surfaces correctement préparées et dont la teneur en humidité se situe à l'intérieur de la plage spécifiée.
  - .3 Appliquer la peinture lorsque la couche précédente est sèche ou suffisamment durcie.

## PARTIE 2 – PRODUITS

### **2.1 Matériaux / matériel**

1. Tous les produits formant le système de peinture choisi doivent provenir du même fabricant.
2. Les produits utilisés, soit primaires ou produits d'impression, peintures, enduits, vernis, teintures, laques, produits de remplissage, diluants, solvants et autres, doivent figurer sur la Liste des produits approuvés présentée dans le MPI Architectural Painting Specification Manual.
3. Se conformer aux plus récentes exigences du MPI relativement aux revêtements de peinture intérieurs, y compris celles visant la préparation des surfaces et l'application de primaire ou de peinture d'impression.

### **2.2 Couleurs**

- .1 Les noms et les numéros de couleurs indiqués aux plans ou au devis font référence aux gammes de couleurs des fabricants Sico et Benjamin Moore pour l'ensemble du projet. Préparer les couleurs sur mesure si les produits utilisés par l'Entrepreneur proviennent d'un fabricant différent des produits de référence. Soumettre des échantillons pour approbation incluant les couleurs et les finis.
- .2 L'entrepreneur doit prévoir que chaque pièce pourra être peinte de deux couleurs différentes (couleur d'accent) pour les murs, le plafond pourra également être d'une couleur différente de celles des murs et les portes et cadres de couleurs différentes.
- .3 Voir indications aux plans.
- .4 Dans les systèmes de peinture à trois (3) couches, la deuxième couche devra être d'une teinte légèrement plus pâle que la couche

de finition pour faciliter le repérage visuel de chaque couche.

- 2.3 Mélange et mise en couleur** .1 Effectuer la mise en couleur des produits de revêtement avant leur transport vers le chantier.
- .2 Mélanger les peintures à durcissement catalytique conformément aux instructions écrites du fabricant.
- .3 Une certaine quantité de diluant peut, au besoin, être ajoutée à la peinture, conformément aux recommandations du fabricant. Le kérosène ou tout solvant organique similaire ne doit pas être utilisé pour diluer les peintures à l'eau.
- .4 Diluer la peinture à appliquer au pistolet conformément aux instructions du fabricant.
- 2.4 Apprêt pour surfaces peintes** .1 Sur les surfaces de béton, blocs de béton, plâtre et plaques de plâtre, bois et métal peints à l'alkyde, utiliser l'apprêt suivant en remplacement des apprêts spécifiés dans les systèmes de peinture.
- .1 Apprêt pour surfaces peintes à l'alkyde  
Apprêt scelleur au latex super cachant intérieur blanc #890-114 de Sico.  
Apprêt scellant uréthane acrylique à base d'eau SXA-110, INSL-X de Benjamin Moore  
Apprêt Extreme Bond B51WQ0150 de Sherwin Williams ou équivalent approuvé.
- .2 Suivre strictement les recommandations du fabricant de l'apprêt quant à la préparation des surfaces.
- 2.5 Systèmes de peinture d'intérieur** .1 Cloisons de blocs de béton et béton
- .1 Apprêt : Une couche d'enduit obturateur au latex MPI #4  
Obturateur pour béton #675-115 de SICO.  
Bouche-pore Super Spec (K206) de Benjamin Moore,  
Obturateur au latex M0102-00 de Peinture Micca ou équivalent approuvé
- .2 Finition : Deux (2) couches de peinture d'intérieur au latex 100 % acrylique (15 % à 20 % de lustre) approuvée MPI #52  
Sico Expert 874-6XX de SICO. Fini platine Eco Spec 100 % acrylique zéro COV fini perle (F375) de Benjamin Moore  
Eco-Novo 0 COV coquille d'œuf de Peinture Micca ou équivalent approuvé.
- .3 Cloisons de plaques de plâtre
- .1 Apprêt : Une couche d'apprêt scelleur à base d'eau approuvé MPI #149.

- Apprêt scelleur au latex super cachant intérieur blanc #870-130 de Sico.  
Apprêt au latex Ultra Spec 500 (K534) de Benjamin Moore  
Apprêt au latex 100 % acrylique M8170 de Peinture Micca ou équivalent approuvé.
- .2 Finition : Deux (2) couches de peinture d'intérieur au latex 100 % acrylique (15 % à 20 % de lustre) approuvée MPI #52  
Sico Expert 874-6XX de SICO. Fini platine Eco Spec 100 % acrylique zéro COV fini perle (F375) de Benjamin Moore  
Éco-Novo 0 COV coquille d'œuf M8161-00 de Peinture Micca ou équivalent approuvé.
- .4 Plafonds de plaques de plâtre
- .1 Apprêt : Une couche d'apprêt scelleur à base d'eau approuvé MPI #149.  
Apprêt scelleur au latex super cachant intérieur blanc #870-130 de Sico.  
Apprêt au latex Ultra Spec 500 (K534) de Benjamin Moore d'apprêt au latex 100 % acrylique M8170 de Peinture Micca ou équivalent approuvé.
- .2 Finition : Deux (2) couches de peinture d'intérieur au latex 100 % acrylique (0 % à 5 % de lustre) approuvée MPI #53  
  
Sico-Expert 100 % acrylique zéro COV ini mat 831-600 de SICO  
Eco Spec 100 % acrylique zéro COV fini mat (F373) de Benjamin Moore  
Éco-Novo 0 COV coquille d'œuf M8161-00 de Peinture Micca ou équivalent approuvé.
- .5 Surfaces de métal ferreux
- .1 Apprêt : Une couche d'apprêt à l'alkyde pour métal  
Apprêt à l'alkyde pour surfaces de métal Corrostop Ultra #635-785 de Sico.  
Apprêt pour métal (V132) de Benjamin Moore  
Apprêt à l'alkyde M0475 de peinture Micca ou équivalent approuvé.
- .2 Finition : Deux (2) couches de peinture acrylique D.S.M (75 % + de lustre) approuvée MPI #154  
Peinture antirouille à l'alkyde pour surfaces de métal Sico-Expert 922-XXX fini brillant de Sico  
Revêtement acrylique D.S.M. lustré (V330) de Benjamin Moore  
Peinture de DMT 100 % acrylique M0390 de

peinture Micca ou équivalent approuvé.

.6 Portes et cadres en acier

- .1 Apprêt : Une couche d'apprêt pour métal conforme à SSPC #23 ou #24  
Apprêt pour métal acrylique (V110) de Benjamin Moore  
Apprêt pour métal M0271-00 de Peinture Micca ou équivalent approuvé.
- .2 Finition : Deux (2) couches d'émail acrylique DTM (45 % à 55 % de lustre) approuvé MPI #153  
Latex 100 % acrylique D.M.T. Sico-Expert #632-601.  
Émail acrylique semi-lustré FP29 D.T.M. Ultra Spec HP de Benjamin Moore  
Émail acrylique semi-lustré M0240 de Peinture Micca ou équivalent approuvé.

.7 Menuiserie et contreplaqué

- .1 Apprêt : Une couche d'apprêt scelleur à base d'eau approuvé MPI #149.  
Apprêt scelleur au latex super cachant intérieur blanc #870-130 de Sico.  
Apprêt au latex Ultra Spec 500 (K534) de Benjamin Moore  
Apprêt au latex 100 % acrylique M8170 de Peinture Micca ou équivalent approuvé.
- .2 Finition : Deux (2) couches de peinture d'intérieur au latex 100 % acrylique (45 % à 55 % de lustre) approuvée MPI #54 série Écosource #857-6XX de SICO.  
Eco Spec 100 % acrylique zéro COV fini semi-lustré (F376) de Benjamin Moore  
Éco-Novo 0 COV Perle M8180-00 de Peinture Micca ou équivalent approuvé.

.8 Surfaces de métal ferreux – Trappes d'accès

- 1 Préparation : Acier : SSPC-SP5
- .2 Apprêt : Apprêt recommandé par le fabricant de la peinture de finition tel que le promoteur d'adhérence Wahl ou M5000 de Peinture Micca
- .3 Finition : Deux (2) couches de peinture uréthane à 2 composants tel que Micca Thane polyuréthane à 2 composants, appliquées au pistolet sans air ou HVLP.  
Épaisseur du feuil sec total : 3 mil (75 microns)  
Lustre : 20 %  
Couleur : voir les indications aux plans

### PARTIE 3 – EXÉCUTION

- 3.1 Instructions du fabricant** .1 Conformité : Se conformer aux recommandations ou aux instructions écrites du fabricant, y compris les bulletins et les fiches techniques traitant des produits ainsi que les instructions relatives à la manutention, à l'entreposage et à la mise en oeuvre des produits.
- 3.2 Généralités** .1 Sauf indication contraire, préparer les surfaces intérieures et effectuer les travaux de peinture conformément aux exigences du MPI Architectural Painting Specifications Manual.  
.2 Appliquer les produits de peinture conformément aux instructions écrites du fabricant.
- 3.3 Inspection** .1 Inspecter les subjectiles existants afin de vérifier si leur état peut compromettre la préparation adéquate des surfaces à revêtir de peinture ou d'enduit. Avant de commencer les travaux, signaler, à l'Architecte, le cas échéant, les dommages, défauts ou conditions insatisfaisantes ou défavorables décelés.
- 3.4 Travaux préparatoires** .1 Protection  
.1 Protéger les surfaces du bâtiment et les structures voisines qui ne doivent pas être revêtues de peinture ou d'enduit contre les mouchetures, les marques et autres dommages à l'aide de couvertures ou d'éléments-caches non salissants. Si les surfaces en question sont endommagées, les nettoyer et les remettre en état.  
.2 Protéger les articles fixés en permanence, les étiquettes d'homologation de résistance au feu des portes et des bâtis par exemple.  
.3 Protéger les matériels et les composants revêtus en usine d'un produit de finition.  
.2 Préparation des surfaces  
.1 Retirer les plaques-couvercles des appareils électriques, les appareils d'éclairage, la quincaillerie posée en applique sur les portes, les accessoires de salles de bains et les autres pièces de matériels ainsi que les fixations et les raccords montés en surface avant de commencer les travaux de revêtement. Identifier tous les articles déposés et les ranger dans un endroit sûr ; les reposer une fois le revêtement de peinture achevé.  
.2 Au besoin, couvrir ou déplacer les éléments du mobilier et

les matériels transportables afin de faciliter les travaux de peinture. Remettre ces éléments et ces matériels en place au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

- .3 Nettoyer et préparer les surfaces intérieures conformément aux exigences énoncées dans le MPI Architectural Painting Specification Manual. Se reporter à ce document au sujet des exigences particulières qui s'ajouteront aux instructions ci-après.
  - .1 Enlever la poussière, la saleté et les autres matières étrangères en essuyant les surfaces avec des chiffons propres et secs et en passant l'aspirateur.
  - .2 Laver les surfaces avec un détergent biodégradable [et de l'eau chaude propre, au moyen d'une brosse à poils raides pour débarrasser les surfaces de la saleté, de l'huile et des autres contaminants.
  - .3 Après avoir bien brossé les surfaces, les rincer à l'eau propre jusqu'à ce qu'il ne reste plus de matières étrangères.
  - .4 Laisser les surfaces s'égoutter complètement et sécher en profondeur.
  - .5 Pour préparer les surfaces destinées à recevoir une peinture à base d'eau, il est recommandé d'utiliser des produits de nettoyage à l'eau plutôt que des solvants organiques.
- .4 Avant l'application de la couche primaire ou d'impression et entre les couches subséquentes, empêcher que les surfaces nettoyées ne soient contaminées par des sels, des acides, des alcalis, des produits chimiques corrosifs, de la graisse, de l'huile et des solvants.

Appliquer le primaire ou le produit d'impression, la peinture ou tout autre produit de traitement préalable le plus tôt possible après le nettoyage, avant que la surface ne soit de nouveau contaminée.
- .5 Dans la mesure du possible, appliquer une couche d'impression sur les surfaces dissimulées des nouveaux ouvrages en bois avant de les mettre en place. Utiliser pour ce faire les produits d'impression prescrits pour les surfaces apparentes.
  - .1 Appliquer un produit d'impression vinylique conforme aux exigences visant le produit numéro 36 de la liste des produits du MPI sur les noeuds, la gomme, la sève et les surfaces résineuses.
  - .2 Obturer les fissures et les trous de clous à l'aide d'un bouche-pores.
  - .3 Teindre le bouche-pores avant son application sur des ouvrages en bois teint.
- .6 Poncer et dépoussiérer les surfaces entre chaque couche, au besoin, pour assurer une bonne adhérence de la couche suivante et pour éliminer tout défaut visible à une distance de 1000 mm ou moins.
- .7 Nettoyer les supports (surfaces) métalliques à peindre en les débarrassant des traces de rouille, des écailles de laminage, du

laitier de soudage, de la saleté, de l'huile, de la graisse et des autres matières étrangères conformément aux exigences du MPI.

- .8 Retoucher les surfaces revêtues d'un produit d'impression appliqué en atelier avec le produit d'impression approprié, selon les indications.

### 3.5 Application

- .1 Le nombre de couches d'apprêt et de finition mentionnée à la section « Procédure et formule des finis » est à titre indicatif seulement et signifie le nombre de couches minimales requises. Nonobstant ces indications, l'Entrepreneur est tenu d'obtenir un résultat offrant une parfaite homogénéité de la couleur et un pouvoir cachant correspondant à 100 % d'opacité. En tenant compte de la nature des surfaces et du type de produit et de la coloration demandée, l'Entrepreneur devra prendre tous les moyens nécessaires (teinture des apprêts, couches supplémentaires, produit de meilleure performance, etc.) jusqu'à l'obtention des finis correspondant à la qualité demandée.
- .2 La méthode d'application utilisée doit être acceptée par l'architecte. Appliquer la peinture au pinceau, au rouleau ou avec un pistolet à pulvérisation sous haute pression sans air. À moins d'indications contraires, appliquer le produit selon les instructions du fabricant.
- .3 Application au pinceau, à la brosse et au rouleau
  - .1 Appliquer une couche uniforme de peinture avec un pinceau, une brosse et/ou un rouleau de type approprié.
  - .2 Faire pénétrer la peinture dans les fissures, les fentes et les coins des éléments.
  - .3 Appliquer la peinture avec un pistolet, un tampon ou une peau de mouton sur les surfaces et dans les coins inaccessibles au pinceau ou à la brosse. Utiliser un pinceau ou une brosse, un tampon ou une peau de mouton lorsqu'il est impossible de peindre certaines surfaces ou certains coins avec un rouleau.
  - .4 Enlever les festons et les coulures à l'aide d'un pinceau, d'une brosse ou d'un rouleau, et repasser sur les marques ainsi laissées. Les surfaces peintes au rouleau doivent être exemptes de marques de rouleau et de surplus de peinture.
  - .5 Enlever les festons, les coulures et les marques de pinceau ou de brosse sur les surfaces finies, et reprendre ces surfaces.
- .4 Application au pistolet
  - .1 Fournir un équipement conçu pour le résultat recherché, pouvant pulvériser le produit à appliquer et muni des régulateurs de pression et des manomètres appropriés. Maintenir cet équipement en bon état.
  - .2 Durant l'application de la peinture, veiller au mélange adéquat des ingrédients dans le contenant par une agitation mécanique continue ou par une agitation intermittente

répétée aussi souvent que nécessaire.

- .3 Appliquer une couche de peinture uniforme, en chevauchant la surface recouverte lors de la passe précédente. Repasser avec un rouleau sec après l'application de la première couche.
- .4 Enlever immédiatement les coulures et les festons à l'aide d'un pinceau.
- .5 Utiliser des pinceaux ou des brosses pour faire pénétrer la peinture dans les fissures, les fentes et les autres endroits difficiles à atteindre avec le jet du pistolet.
- .5 Appliquer chaque couche de peinture de manière à obtenir un film continu, d'une épaisseur uniforme. Reprendre les surfaces dénudées ou recouvertes d'un film trop mince avant d'appliquer la couche suivante.
- .6 Laisser les surfaces sécher et durcir adéquatement après le nettoyage et entre chaque couche successive, en attendant le temps minimum recommandé par le fabricant.
- .7 Poncer et dépoussiérer les surfaces entre chaque couche afin d'éliminer les défauts apparents.
- .8 Finir les alcôves, les garde-robes et les rangements selon les indications fournies pour les pièces attenantes.
- .9 Finir le haut, le bas, les rives et les ouvertures des portes conformément aux prescriptions applicables aux faces de parement des portes, après que ces dernières ont été ajustées.

### 3.6 Matériels électriques et mécaniques

- .1 À moins d'autres indications, appliquer le produit de peinture sur la tuyauterie, les conduits électriques, les conduits de ventilation, les supports/suspensions ainsi que les autres éléments électriques et mécaniques intérieurs apparents de façon que la couleur et le fini des surfaces peintes s'harmonisent à ceux des surfaces contiguës.
- .2 Salles de chaudières et locaux des installations mécaniques et électriques : peindre la tuyauterie, les conduits électriques, les conduits de ventilation, les supports/suspensions ainsi que les autres éléments électriques et mécaniques apparents.
- .3 Dans les zones non finies : laisser la tuyauterie, les conduits électriques, les conduits de ventilation, les supports/suspensions ainsi que les autres éléments électriques et mécaniques apparents dans leur état d'origine, et retoucher seulement les égratignures et autres marques relevées sur les revêtements existants.
- .4 Ne pas peindre les plaques signalétiques.
- .5 Ne pas peindre les têtes des extincteurs automatiques.
- .6 Appliquer un produit d'impression et une couche de peinture noir mat sur les surfaces intérieures des conduits de ventilation que l'on peut voir au travers des grilles, des registres et des diffuseurs.
- .7 Peindre les deux faces et les côtés des panneaux de branchement du matériel électrique et téléphonique avant leur

installation.

**3.7 Tolérances de mise en oeuvre**

- .1 Murs : aucun défaut visible à une distance de 1000 mm, à un angle de 90 degrés par rapport à la surface examinée.
- .2 Plafond : aucun défaut visible par un observateur [au sol], à un angle de 45 degrés par rapport à la surface examinée, sous l'éclairage définitif prévu.
- .3 La couleur et le brillant de la couche de finition doivent être uniformes sur la totalité de la surface examinée.

**3.8 Remise en état des lieux**

- .1 Nettoyer et réinstaller tous les articles de quincaillerie enlevés pour faciliter les travaux de peinture.
- .2 Enlever les protections et les panneaux avertisseurs dès que possible après l'achèvement des travaux.
- .3 Enlever les éclaboussures sur les surfaces apparentes qui n'ont pas été peintes. Enlever les bavures et les mouchetures au fur et à mesure que les travaux progressent, à l'aide d'un solvant compatible.
- .4 Protéger les surfaces fraîchement peintes contre les coulures et la poussière et éviter d'érafler les revêtements neufs.
- .5 Remettre les locaux ayant servi à l'entreposage, au mélange et à la manutention des peintures ainsi qu'au nettoyage des outils et de l'équipement utilisés dans leur état de propreté initial

**FIN DE LA SECTION**

## PARTIE 1 – GÉNÉRALITÉS

- 1.1 Contenu de la section** .1 Cette section de devis régit la fourniture de la main-d'œuvre, des matériaux, de l'outillage et des échafaudages pour compléter les travaux indiqués sur les dessins et décrits dans cette section, qui incluent principalement :
- .1 Les tableaux blancs et les tableaux d'affichage.
  - .2 Les accessoires requis pour l'installation complète.
- 1.2 Références**
- .1 Aluminum Association (AA)
    - .1 DAF 45, Designation System for Aluminum Finishes.
  - .2 American National Standards Institute (ANSI)
    - .1 ANSI A135.4, Hardboard Standard.
    - .2 ANSI A208.1, Particleboard.
    - .3 ANSI A208.2, Medium Density Fiberboard for Interior Use.
  - .3 ASTM International
    - .1 ASTM A653/A653M, Standard Specification for Steel Sheet, Zinc-Coated (Galvanized) or Zinc-Iron Alloy-Coated (Galvannealed) by the Hot-Dip Process.
  - .4 Porcelain Enamel Institute (PEI)
    - .1 PEI 501 Properties of Porcelain Enamel.
- 1.3 Documents et échantillons à soumettre**
- .1 Soumettre les documents et les échantillons requis conformément à la section 01 33 00 – Documents/échantillons à soumettre.
  - .2 Fiches techniques
    - .1 Soumettre les fiches techniques requises ainsi que les instructions et la documentation du fabricant concernant les tableaux. Les fiches techniques doivent indiquer les caractéristiques des produits, les critères de performance, les dimensions, les limites et la finition.
  - .3 Dessins d'installation
    - .1 Les dessins doivent indiquer le type, les dimensions, l'emplacement et l'agencement du tableau, et montrer le support, les pièces de quincaillerie, les détails de fixation ou d'installation, le bâti ou la moulure d'encadrement, ainsi que les accessoires.
- 1.4 Transport, entreposage et manutention**
- .1 Livraison et acceptation : livrer les matériaux et le matériel au chantier dans leur emballage d'origine, lequel doit porter une étiquette indiquant le nom et l'adresse du fabricant.
  - .2 Entreposage et manutention
    - .1 Entreposer les matériaux et le matériel à l'intérieur, dans un endroit propre, sec et bien aéré, conformément aux recommandations du fabricant.

- .2 Entreposer les tableaux de manière à les protéger contre les marques, les rayures et les éraflures.
- .3 Remplacer les matériaux et le matériel endommagés par des matériaux et du matériel neufs.

### **1.5 Garantie**

- .1 Les travaux seront garantis contre tout défaut de fabrication et d'installation pour une période d'un an à compter de la date inscrite au contrat.
- .2 Émettre un document écrit et signé au nom du Propriétaire, stipulant que dans des conditions normales d'utilisation, la surface d'écriture en porcelaine est garantie contre la décoloration, l'écaillage, le fendillement, claquage et formation de piqûres et qu'elles ne deviendront pas inutilisables pour une période de cinquante (50) ans. La surface des tableaux d'affichage est garantie pour une période de deux (2) ans. Ces garanties entrent en vigueur à partir de la date de réception avec réserve.

## **PARTIE 2 – PRODUITS**

### **2.1 Matériaux**

- .1 Tableau blanc
  - .1 Tableaux composés d'une feuille d'acier galvanisé de 0,40 mm d'épaisseur laminée sur un panneau de fibre de bois de 11 mm d'épaisseur. Laminer à l'endos une feuille d'acier galvanisé de 0,40 mm d'épaisseur.
  - .2 Fini de la surface d'écriture : deux couches d'émail vitrifié (porcelaine) conforme à la norme PEI S104 du Porcelain Enamel Institute en ce qui concerne la durabilité, la douceur de la texture et l'uniformité de la couleur.
- .2 Tableaux d'affichage
  - .1 Tableaux composés d'une feuille de 6 mm d'épaisseur de liège coloré sur endos de jute tel que Bulletin Board de Forbo ou équivalent approuvé, laminé sur un panneau de fibre dense de 6 mm d'épaisseur.
    - .1 Couleur : Potato Skin #2182
- .3 Moulures et encadrements
  - .1 Aluminium extrudé d'alliage AA6063-T-5 ayant au moins 1,5 mm d'épaisseur, fini anodisé naturel. Moulures de contour, bacs à crayon, moulures à crochets, diviseurs suivant les détails.
- .4 Produits : Tableaux d'écriture et d'affichage tels que la série 5000 de la Compagnie canadienne de tableaux noirs, la série 50 de Produits Delta Ltée ou équivalent approuvé.
- .5 Pour la disposition, les dimensions et les détails, voir les plans.

### **2.2 Fabrication**

- .1 Poser les moulures sur les panneaux, en usine. Faire des joints à

onglets ajustés, sans laisser d'arêtes vives. Utiliser des pièces de renfort dissimulées pour affermir les panneaux et maintenir les joints unis et serrés. Il est interdit de faire des joints supplémentaires sans approbation. Les pièces de fixation apparente sont interdites.

- .2 Les moulures et les bacs à crayons seront d'un seul morceau. Les extrémités des bacs seront fermées au moyen d'embouts coulés s'adaptant avec précision.
- .3 Faire chevaucher la moulure de 6 mm sur le tableau.
- .4 Les tableaux trop grands pour être livrés assemblés doivent être ajustés en usine puis démontés pour la livraison et assemblés sur place.

### PARTIE 3 – EXÉCUTION

#### **3.1 Installation**

- .1 Installer les tableaux à écrire d'aplomb et niveau, selon les instructions du fabricant, de façon à offrir une surface d'écriture rigide et bien solide.
- .2 Fixation mécanique :
  - .1 Sur une surface en béton ou en maçonnerie massive, utiliser des tire-fond et des boulons à douilles d'expansion ou encore des vis et des tampons en fibre appropriés aux efforts prévus;
  - .2 Sur une surface en bois ou en feuilles métalliques, utiliser des vis. Sur des murs à colombage, fixer les tableaux aux éléments de charpente ou sur les blocages installés préalablement à cette fin.

#### **3.2 Nettoyage**

- .1 Nettoyage en cours de travaux : effectuer les travaux de nettoyage conformément à la section 01 74 00 - Nettoyage.
  - .1 Laisser les lieux propres à la fin de chaque journée de travail.
  - .2 Après l'installation, les tableaux devront être nettoyés avec de l'eau tiède contenant un peu de savon ou avec un nettoyeur domestique. Aucun traitement spécial n'est requis avant usage. Éviter de faire usage de certains nettoyants liquides pour tableaux pouvant contenir une faible proportion d'huile ou de cire. Toute matière huileuse ou cireuse bouche les pores des tableaux et les rend difficiles à nettoyer. Un guide d'entretien sera collé au coin supérieur de chaque tableau.
- .2 Nettoyage final : évacuer du chantier les matériaux/le matériel en surplus, les déchets, les outils et l'équipement, conformément à la section 01 74 00 - Nettoyage.

### **FIN DE LA SECTION**

## PARTIE 1 – GÉNÉRALITÉS

- 1.1 Contenu de la section** .1 Cette section de devis régit la fourniture des matériaux de l'outillage, de l'équipement, des échafauds et de la main-d'œuvre pour nécessaires pour l'exécution de tous les travaux décrits dans ce devis et/ou indiqués sur les dessins et qui incluent principalement :
- .1 La cloison mobile du local 158.
  - .2 Les ancrages, renforts et blocages.
- 1.2 Sections connexes**
- .1 Charpenterie et travaux divers Section 06 10 00
  - .2 Ossatures métalliques et plaques en plâtre Section 09 21 99
  - .3 Cloisons mobiles Section 10 22 27
  - .4 Renforts en acier Voir Ingénieur
- 1.3 Références**
- .1 ASTM International
    - .1 ASTM E 90, Standard Test Method for Laboratory Measurement of Airborne Sound Transmission Loss of Building Partitions and Elements.
    - .2 ASTM E 336, Standard Test Method for Measurement of Airborne Sound Insulation in Buildings.
  - .2 Laboratoires des assureurs du Canada (ULC)
    - .1 CAN/ULC-S102-10, Méthode d'essai normalisée; caractéristiques de combustion superficielle des matériaux de construction et des assemblages.
- 1.4 Documents e échantillons à soumettre**
- .1 Soumettre les documents et les échantillons requis conformément à la section 01 33 00 – Documents/échantillons à soumettre.
  - .2 Dessins d'atelier
    - .1 Les dessins d'atelier devront donner toutes les informations pertinentes telles que les dimensions, les coupes horizontales et verticales, l'arrangement du rail et des détails de son support, les percements requis, le type d'entassement, la quincaillerie, le fini et tout autre détail spécial demandé.
  - .3 Échantillons
    - .1 Soumettre 2 échantillons de 100 mm x 100 mm de chacun des matériaux de finis des panneaux.

- 
- |   |    |   |
|---|----|---|
| <b>1.5 Rapport d'essai</b>                                | .1 | Soumettre les rapports des essais établissant la conformité aux exigences de conception du coefficient de transmission sonore et de la catégorie de risque d'incendie.  |
|   | .2 | Soumettre les résultats des essais acoustiques exécutés conformément à la norme ASTM E90 et s'assurer que les détails de construction et le poids sont indiqués.  |
| <b>1.6 Éléments à remettre à l'achèvement des travaux</b> | .1 | Fournir les instructions relatives à l'utilisation et à l'entretien des cloisons mobiles et les incorporer au manuel du projet.   |
|   | .2 | Remettre au Propriétaire les leviers d'opération.   |
| <b>1.7 Formation</b>                                      | .1 | L'installateur devra démontrer au représentant du Propriétaire l'opération et la maintenance des cloisons.  |
| <b>1.8 Conditions existantes</b>                          | .1 | S'assurer que la variation du niveau du plancher dans l'axe du rail et dans la zone d'entassement n'excédera pas 6 mm sur la longueur totale de la cloison. Pour les panneaux en paires, ces variations de niveau devront être également respectées sur une largeur de 1 mètres de chaque côté de l'axe de la cloison.  |
|   | .2 | Toute anomalie devra être rapportée à l'Entrepreneur général avant de commencer la fabrication des cloisons mobile.   |
| <b>1.9 Transport, entreposage et manutention</b>          | .1 | Transporter, entreposer et manutentionner les matériaux et le matériel conformément aux instructions écrites du fabricant.  |
|   | .2 | Livraison et acceptation : livrer les matériaux et le matériel au chantier dans leur emballage d'origine, lequel doit porter une étiquette indiquant le nom et l'adresse du fabricant.  |
|   | .3 | Entreposage et manutention  |
|   | .1 | Entreposer les matériaux et le matériel dans un endroit propre, sec et bien aéré, conformément aux recommandations du fabricant.  |
|   | .2 | Entreposer les matériaux et le matériel prescrits de manière à les protéger contre tout dommage.  |
|   | .3 | Maintenir la protection pendant et après l'installation jusqu'à la fin du chantier  |
|   | .4 | Remplacer les matériaux et le matériel endommagés par des matériaux et du matériel neufs.   |
| <b>1.10 Garantie</b>                                      | .1 | Fournir un document écrit et signé stipulant que la cloison mobile sera garantie contre le gauchissement, le gondolement, les défauts de joints, le fendillement, la délimitation, pour une période de deux (2) ans et les pièces mécaniques incluant le rail, le système de suspension et les chariots seront garanties pour une période de cinq (5) ans à compter de la date de réception des travaux avec réserve. |
|   | .2 | Le certificat sera émis au nom du Propriétaire.   |

**PARTIE 2 – PRODUITS**

- 2.1 Exigences de conception** .1 Les cloisons pliantes doivent avoir un coefficient de transmission sonore (CTS) d'au moins 52 vérifié selon la norme ASTM E90. Poids de 51,3 kg/m.ca.
- 2.2 Cloisons mobiles** .1 Cloisons mobiles supportées par le haut à panneaux en paires.  
.2 Produits :  
Modèle 5500 de Corflex  
Modèle 842 de Moderco inc  
ou équivalent approuvé.
- .1 Panneaux d'une épaisseur nominale de 92mm par la largeur standard du fabricant. Faces des panneaux amovibles pouvant être remplacées sur place. Renforts d'acier de 1,3mm (calibre 18), en "U" de 51 mm x 51 mm espacés de 610mm à 762mm c/c installés horizontalement à l'intérieur de tous les panneaux et assureront une résistance accrue à l'impact et à la torsion.
- .2 Cadres des panneaux en acier de 1,6mm (calibre 16) au minimum avec un fini peinture-poudre de couleur blanc.
- .3 Faces des panneaux fabriquées de gypse laminé à des matériaux appropriés afin d'obtenir le CTS requis.
- .4 Joints d'insonorisation verticaux constitués d'une moulure d'alignement continue en aluminium assurant une étanchéité acoustique, installée dans le champ des panneaux, guidant la mise en place et répartira l'impact sur le champ complet du panneau.
- .5 Les joints d'étanchéité verticaux entre les panneaux réalisés à l'aide d'astragales en aluminium et vinyle à cavité profonde, résistantes aux impacts et créant une imbrication insonorisante entre les panneaux. Équiper chacune des paires de panneaux d'un dispositif d'alignement dissimulé dans la moulure verticale afin d'obtenir une cloison bien droite sans l'usage d'un guide au rail.
- .6 Joints d'étanchéité horizontaux du bas s'opérant automatiquement lors de la mise en place des panneaux et exerçant une pression au plancher lorsqu'activés. Dégagement au plancher de 50mm lors du déplacement des panneaux. Les joints s'opérant à l'aide d'un levier/outil ne seront pas acceptables.
- .7 Charnières en acier et ne dépassant pas les faces des panneaux de plus de 6mm. Minimum de trois (3) charnières par paire de panneaux.
- 2.3 Système de suspension** .1 Le système de suspension doit être constitué d'un rail d'aluminium trempé anodisé naturel de qualité architecturale (rail en acier plié non acceptable), et fixé à la charpente au moyen de tiges filetées

installées par paires et fournies par le manufacturier.

Des tiges guides assureront le parfait alignement des joints de rail. Le protège-plafond doit être monobloc et faire partie intégrante du rail. Il doit offrir un dégagement de 25mm afin d'éviter tout contact des panneaux avec le plafond. Une section du rail sera amovible afin de permettre le retrait des panneaux pour effectuer un entretien ultérieur.

- .2 Chaque panneau doit être suspendu par un chariot muni de quatre roues à roulement à billes scellé en acier et recouvert de Delrin. Les chariots à galets horizontaux ne sont pas acceptés. Un rapport démontrant qu'un test d'endurance couvrant une distance de 160km doit être disponible sur demande.

## **2.4 Finis**

- .1 En stratifié haute pression, appliqué en usine.
- .2 Couleur telle que S-02 Formica, #756 Érable Naturel.

## **2.5 Opération**

- .1 Panneaux à opération manuelle, suspendus, opérés en paires depuis la position d'entassement, positionnés dans l'ouverture et les joints d'étanchéité déployés.
- .2 Joint d'étanchéité du haut et du bas rétractables
  - .1 Les joints d'étanchéité horizontaux hauts et bas actives automatiquement lors du déploiement / mise en place des panneaux sans l'utilisation d'un levier ou toute autre action par l'opérateur et se rétractant automatiquement lors du rangement des panneaux. Les joints automatiques qui nécessitent une projection au-delà de la bordure verticale du panneau ne seront pas acceptables.
  - .2 L'activateur de seuil ne devra pas être en projection au-delà de la bordure verticale du panneau.
- .3 Fermeture de la cloison :
  - .1 Panneau de fermeture télescopique incluant un jambage extensible pouvant être activé des deux côtés de la cloison à l'aide d'un levier amovible. Le jambage extensible pourra compenser les irrégularités mineures du mur du bâtiment en exerçant une pression positive contre celui-ci
  - .2 Panneau communiquant pleine hauteur sur charnière avec poignée encastrée accessible des deux côtés permettra la fermeture finale de la cloison et devra servir de porte de passage. Il sera du même fini que la cloison mobile et pourra s'adapter à un mur légèrement hors niveau. La poignée sera constituée d'un mécanisme pousser-tirer et respectera les normes pour personnes à mobilité réduite.
- .4 L'intégrité acoustique du premier panneau déployé sera assurée par un double boudin compressé contre le mur.

---

**PARTIE 3 – EXÉCUTION**

- 3.1 Installation**
- .1 L'installation complète de la cloison mobile devra être effectuée par un installateur autorisé, formé par le manufacturier. L'installation sera effectuée selon les dessins d'atelier approuvés et les instructions / recommandations écrites du manufacturier.
  - .2 L'ancrage à des supports en acier ancrés au béton, la suspension ainsi que le contreventement doivent être fait par l'installateur. Les ancrages doivent rencontrer les normes parasismiques.
  - .3 Régler les jeux des pièces mobiles pour que les cloisons fonctionnent en souplesse et que la cloison assure une étanchéité sonore.
- 3.2 Protection**
- .1 Protéger les surfaces des parements contre les éraflures, poussière, etc. pendant toute la durée des travaux.
- 3.3 Nettoyage**
- .1 .1Nettoyage en cours de travaux : effectuer les travaux de nettoyage.
    - .1 Laisser les lieux propres à la fin de chaque journée de travail.
    - .2 Nettoyer les surfaces salies avec des produits qui n'endommagent pas les finis.
  - .2 Nettoyage final : évacuer du chantier les matériaux/le matériel en surplus, les déchets, les outils et l'équipement, conformément à la section 01 74 11 - Nettoyage.

**FIN DE LA SECTION**

## PARTIE 1 – GÉNÉRALITÉS

<b>1.1</b>	<b>Contenu de la section</b>	.1	Cette section de devis régit la fourniture des matériaux, de l'outillage, de l'équipement, des échafauds et de la main-d'œuvre pour nécessaires pour l'exécution de tous les travaux décrits dans ce devis et/ou indiqués sur les dessins et qui incluent principalement :	
		.1	Les cloisons mobiles vitrées et de stratifié des locaux 226 et 230	
		.2	Les ancrages, renforts et blocages.	
<b>1.2</b>	<b>Sections connexes</b>	.1	Charpenterie et travaux divers	Section 06 10 00
		.2	Ossatures métalliques et plaques de plâtre	Section 09 21 99
		.3	Cloisons mobiles	Section 10 22 26
		.4	Renforts d'acier	Voir structure
<b>1.3</b>	<b>Références</b>	.1	ASTM International	
		.1	ASTM E 90, Standard Test Method for Laboratory Measurement of Airborne Sound Transmission Loss of Building Partitions and Elements.	
		.2	ASTM E 336, Standard Test Method for Measurement of Airborne Sound Insulation in Buildings.	
		.3	ASTM 1048-92, Standard Specification for Heat-Strengthened and Fully Tempered Flat Glass	
		.2	Laboratoires des assureurs du Canada (ULC)	
		.1	CAN/ULC-S102, Méthode d'essai normalisée; caractéristiques de combustion superficielle des matériaux de construction et des assemblages.	
<b>1.4</b>	<b>Documents et échantillons à soumettre</b>	.1	Soumettre les documents et les échantillons requis conformément à la section 01 33 00 – Documents/échantillons à soumettre.	
		.2	Les dessins d'atelier devront donner toutes les informations pertinentes telles que les dimensions, les coupes horizontales et verticales, l'arrangement du rail et des détails de son support, les percements requis, le type d'entassement, la quincaillerie, le fini et tout autre détail spécial demandé.	
<b>1.5</b>	<b>Performance acoustique</b>	.1	Soumettre les rapports des essais établissant la conformité aux exigences de conception du coefficient de transmission.	
		.2	La performance acoustique devra avoir été testée dans un laboratoire indépendant et accrédité NIST et NVLAP, selon la norme ASTM E90 et s'assurer que les détails de construction et le poids sont indiqués.	
<b>1.6</b>	<b>Éléments à remettre à la fin des travaux</b>	.1	Fournir les instructions relatives à l'utilisation et à l'entretien des cloisons mobiles et les incorporer au manuel du projet.	

- 
- |             |  |    |  |
|-------------|--|----|--|
| <b>1.7</b>  | <b>Formation</b>                             | .1 | L'installateur devra démontrer au représentant du Propriétaire l'opération et la maintenance des cloisons.   |
| <b>1.8</b>  | <b>Conditions existantes</b>                 | .1 | S'assurer que la variation du niveau du plancher dans l'axe du rail et dans la zone d'entassement n'excédera pas 6 mm sur la longueur totale de la cloison. Pour les panneaux peints en paires, ces variations de niveau devront être également respectées sur une largeur de 1 mètres de chaque côté de l'axe de la cloison.                          |
|             |  | .2 | Toute anomalie devra être rapportée à l'Entrepreneur général avant de commencer la fabrication des cloisons mobiles.   |
| <b>1.9</b>  | <b>Transport, entreposage et manutention</b> | .1 | Transporter, entreposer et manutentionner les matériaux et le matériel conformément aux instructions écrites du fabricant.   |
|             |  | .2 | Livraison et acceptation : livrer les matériaux et le matériel au chantier dans leur emballage d'origine, lequel doit porter une étiquette indiquant le nom et l'adresse du fabricant.   |
|             |  | .3 | Entreposage et manutention   |
|             |  | .1 | Entreposer les matériaux et le matériel dans un endroit propre, sec et bien aéré, conformément aux recommandations du fabricant.   |
|             |  | .2 | Entreposer les matériaux et le matériel prescrits de manière à les protéger contre tout dommage.   |
|             |  | .3 | Maintenir la protection pendant et après l'installation jusqu'à la fin du chantier   |
|             |  | .4 | Remplacer les matériaux et le matériel endommagés par des matériaux et du matériel neufs.  |
| <b>1.10</b> | <b>Garantie</b>                              | .1 | Fournir un document écrit et signé stipulant que l'installation et tout défaut de fabrication seront garantis pour une période d'un (1) an et les pièces mécaniques incluant le rail, le système de suspension et les chariots seront garantis pour une période de cinq (5) ans à compter de la date indiquée au certificat de réception avec réserve. |
|             |  | .2 | Le certificat sera émis au nom du Propriétaire.  |

## PARTIE 2 – PRODUITS

- |            |  |    |   |
|------------|--|----|---|
| <b>2.1</b> | <b>Exigences de conception</b>               | .1 | Les cloisons pliantes auront un poids de 17.1 kg/m.ca.  |
| <b>2.2</b> | <b>Cloisons mobiles vitrées et stratifié</b> | .1 | Cloisons mobiles supportées par le haut à panneaux de verre et de stratifié en paires.                                    |
|            |  | .1 | Produits :  |
|            |  | .1 | Série G-502 de Corflex ou équivalent approuvé.  |
|            |  | .2 | Panneaux d'une épaisseur de 52 mm avec un cadre en aluminium extrudé d'une largeur maximum de 54mm avec structure de type |

- emboitable et renforcé au moyen de supports de coins en acier dissimulé dans le panneau.
- .3 Des moulures amovibles de type à pression permettront de maintenir le vitrage et les panneaux de stratifié en place.
  - .4 Vitrage : verre simple trempé d'une épaisseur de 12 mm
  - .5 Panneau de stratifié : Fini stratifié haute pression laminée sur un panneau de particule de 25mm, appliqué en usine. Couleur telle que S-02 Formica, #756 Érable naturel.
- .2 Joints d'insonorisation verticaux de chaque panneau incorporant une languette et deux joints en vinyle qui s'insèrent dans la cavité du panneau suivant, créant ainsi un joint à emboitement positif qui assure stabilité, facilité d'alignement et étanchéité acoustique.
  - .3 Joints d'étanchéité horizontaux du haut composés de garnitures fixes en PVC qui assureront un contact continu sur le rail.
  - .4 Les joints d'étanchéité inférieurs seront composés d'une garniture de PVC flexible afin d'assurer un contact continu avec le sol, le long de la trajectoire de la cloison. Aucun rail au sol n'est permis.
- 2.3 Système de suspension**
- .1 Le système de suspension doit être constitué d'un rail d'aluminium trempé anodisé naturel de qualité architecturale (rail en acier plié non acceptable), fixé à la charpente au moyen de tiges filetées installées par paires et fournies par le manufacturier. Des tiges guides assureront le parfait alignement des joints de rail. Le protège-plafond doit être monobloc et faire partie intégrante du rail. Il doit offrir un dégagement de 25mm afin d'éviter tout contact des panneaux avec le plafond. Une section du rail devra être amovible afin de permettre le retrait des panneaux pour effectuer un entretien ultérieur.
  - .2 Chaque panneau doit être suspendu par un chariot à billes scellé en acier et recouvert de Delrin. Un rapport démontrant qu'un test d'endurance couvrant une distance de 160km a été complété doit être disponible sur demande de l'Architecte.
- 2.4 Finis**
- .1 Tous les cadres, les moulures et les rails seront en aluminium avec un fini anodisé naturel.
  - .2 Toutes les garnitures de vinyle et PVC seront de couleur noire.
- 2.5 Opération**
- .1 Panneaux suspendus et déplacés manuellement.
  - .2 La fermeture de la cloison doit être effectuée par un panneau communicant pleine hauteur monté sur charnière. Ce panneau devra être relié à un jambage mural en deux morceaux ajustables en aluminium. Un verrou au sol devra être activée sur le panneau qui suit le panneau communicant. La porte sera munie d'une poignée à levier sans serrure de qualité architecturale.

### PARTIE 3 – EXÉCUTION

- 
- 3.1 Installation**
- .1 L'installation complète des cloisons mobiles devra être effectuée par un installateur autorisé, formé par le manufacturier. L'installation sera effectuée selon les dessins d'atelier approuvés et les instructions / recommandations écrites du manufacturier.
  - .2 L'ancrage à des supports en acier ancrés au béton, la suspension ainsi que le contreventement doivent être fait par l'installateur. Les ancrages doivent rencontrer les normes parasismiques.
  - .3 Régler les jeux des pièces mobiles pour que les cloisons fonctionnent en souplesse et que la cloison assure une étanchéité sonore.
- 3.2 Protection**
- .1 Protéger les surfaces des parements contre les éraflures, poussière, etc. pendant toute la durée des travaux.
- 3.3 Nettoyage**
- .1 Nettoyage en cours de travaux : effectuer les travaux de nettoyage conformément à la section 01 74 00 - Nettoyage.
    - .1 Laisser les lieux propres à la fin de chaque journée de travail.
    - .2 Nettoyer les surfaces salies avec des produits qui n'endommagent pas les finis.
  - .1 Nettoyage final : évacuer du chantier les matériaux/le matériel en surplus, les déchets, les outils et l'équipement, conformément à la section 01 74 00 - Nettoyage.

**FIN DE LA SECTION**

## PARTIE 1 – GÉNÉRALITÉS

- 1.1 Contenu de la section** .1 Cette section de devis régit la fourniture de la main-d'œuvre, des matériaux et de tout l'outillage, l'équipement et les services nécessaires à l'exécution de tous les travaux indiqués sur les dessins et qui incluent principalement :
- .1 Les surfaces de protection murale et les protecteurs d'angles indiqués aux plans
- 1.2 Sections connexes** .1 Ossatures métalliques et plaques de plâtre section 09 21 99  
.2 Cloisons mobile section 10 22 26  
.3 Cloisons mobile vitrée et stratifié section 10 22 27
- 1.3 Documents et échantillons à soumettre** .1 Soumettre les documents et les échantillons requis conformément à la section 01 33 00 – Documents/échantillons à soumettre.  
.2 Fiches techniques :  
.1 Soumettre les fiches techniques requises ainsi que les instructions et la documentation du fabricant concernant les tous les produits spécifiés. Les fiches techniques doivent indiquer les caractéristiques des produits, les critères de performance, les dimensions, les limites et la finition.  
.3 Échantillons  
.1 Soumettre deux (2) échantillons de protecteurs d'angles de 300 mm de longueur aux formes et couleurs voulues.  
.2 Soumettre deux (2) échantillons de bandes de protection murale de 150 mm x 150 mm aux couleurs voulues.
- 1.4 Garantie** .1 Fournir une garantie écrite stipulant que les matériaux et la main-d'œuvre couverts par la présente section sont garantis pour une période de deux (2) ans à compter de la date de réception avec réserve.

## PARTIE 2 – PRODUITS

- 2.1 Matériaux et matériel** .1 **Pm01**: Bandes de protection murale en vinyle ou polyéthylène (PETG) rigide, 1 mm (0,040") d'épaisseur, hauteur à partir du dessus de la plinthe de caoutchouc jusqu'au niveau du plafond. Moulures préfabriquées pour coins externes incluses. Scellant de même couleur que les bandes de protection.  
.1 Produits : IPC Rigid Sheet et Rubrails de InPro Corporation, Acrovin 4000 de CS Specialties, WC-40 de Pawling.  
.2 Couleurs :  
.1 **Pm01** : Voir indications aux plans.
- .2 **Pm02** : Protecteurs d'angles en vinyle 2 mm d'épaisseur agrafé sur profilé

de vinyle de 1,8 mm d'épaisseur, mesurant 75 x 75 mm, d'angle de 90°, pour montage par fixation mécanique. Fournir les capuchons haut et bas.

.1 Produits : modèle 150BN de InPro Corporation, modèle SM-20AN de CS Specialties, ou CG-10 de Pawling.

.1 **Pm02** : Voir indications aux plans.

.2 Longueurs : 1220 mm

## **2.2 Accessoires**

.1 Fixation : auto-taraudeuses, en acier inoxydable, pour montage dissimulé ou en affleurement selon les modèles de protecteurs.

## PARTIE 3 – EXÉCUTION

### **3.1 Examen**

.1 Vérification des conditions : avant de procéder à l'installation des protecteurs de mur et d'angle, s'assurer que l'état des surfaces/supports préalablement mis en œuvre aux termes d'autres sections ou contrats est acceptable et permet de réaliser les travaux conformément aux instructions écrites du fabricant.

.1 Commencer les travaux d'installation seulement après avoir corrigé les conditions inacceptables.

### **3.2 Instructions du fabricant**

.1 Se conformer aux exigences, recommandations et spécifications écrites du fabricant, y compris aux bulletins techniques et aux instructions d'installation précisées dans les catalogues de produits et sur les cartons d'emballage, ainsi qu'aux indications des fiches techniques.

### **3.3 Installation**

.1 Poser les protecteurs et les bandes de protection murale sur une surface d'appui solide, tous les éléments étant de niveau, solidement assujettis et en parfait alignement.

### **3.4 Nettoyage**

.1 Nettoyage en cours de travaux : effectuer les travaux de nettoyage conformément à la section 01 74 00 - Nettoyage.

.1 Laisser les lieux propres à la fin de chaque journée de travail.

.2 Nettoyage final : évacuer du chantier les matériaux/le matériel en surplus, les déchets, les outils et l'équipement, conformément à la section 01 74 00 - Nettoyage.

**FIN DE LA SECTION**

## PARTIE 1 – GÉNÉRALITÉS

- 1.1 Contenu de la section** .1 Cette section de devis régit la fourniture de la main-d'œuvre, des matériaux, de l'outillage pour compléter les travaux indiqués sur les dessins et qui incluent principalement :
- .1 Accessoires de toilette
- 1.2 Sections connexes** .1 Charpenterie et travaux divers Section 06 10 00  
.2 Menuiserie et ébénisterie Section 06 20 00  
.3 Ossatures métalliques et plaques de plâtre Section 09 21 99
- 1.3 Documents / échantillons à soumettre** .1 Soumettre les documents requis conformément à la section 01 33 00 – Documents/échantillons à soumettre.  
.2 Fiches techniques :  
.1 Soumettre les fiches techniques requises ainsi que la documentation du fabricant concernant les produits visés. Les fiches techniques doivent indiquer les caractéristiques des produits, les critères de performance, les dimensions, les contraintes et la finition.
- 1.4 Livraison et entreposage** .1 Entreposer les accessoires dans un endroit propre, sec et fermé à clé. Emballer chaque article séparément ou par groupe, attacher une étiquette à chaque emballage en définissant l'article et son emplacement.

## PARTIE 2 – PRODUITS

- 2.1 Matériaux** .1 Sauf exceptions, la description des accessoires est basée sur les produits de marque Bobrick. Les produits des marques Bradley, ASI Watrous, Frost sont acceptés comme équivalents en autant que les caractéristiques du modèle proposé égalent ou surpassent celles du modèle de référence.  
.2 À moins d'indication contraire, les parties apparentes des accessoires qui font partie de la présente section seront construits entièrement d'acier inoxydable 18-8 type 304, fini satiné.
- 2.2 Liste des accessoires** .1 (A) Distributeur de papier hygiénique  
Distributeur de papier hygiénique à un rouleau géant. Boîtier en plastique noir. Mécanisme intégré de transfert de rouleau. 331 x 147 x 378 mm.  
.1 Quantité : 1 unités.  
.2 Produit de référence : San Jamar R6000TBK ou équivalent approuvé.

- .2 (B) Distributeur de savon monté au mur  
Distributeur de savon en plastique abs blanc. Capacité de 1 litre.  
Montage mural dissimulé 115 x 115 x 254 mm.
  - .1 Quantité : 8 unités.
  - .2 Produit de référence : Frost 702 ou équivalent approuvé.
- .3 (C) Réceptacle à serviettes hygiéniques  
Boîtier en acier inoxydable de fort calibre avec porte et panneau frontal de cal 22 sur charnière piano. 203 mm long x 336 mm haut x 114 mm prof.
  - .1 Quantité : 1 unité.
  - .2 Produit de référence : Frost 622 ou équivalent approuvé.
- .4 (D) Réceptacle à déchet mural  
Réceptacle en acier inoxydable de cal 22 de 50 litres avec dispositif pour maintenir le sac à déchets en place. 387 mm long x 611 mm haut x 190 mm prof.
  - .1 Quantité : 1 unité.
  - .2 Produit de référence : Frost 326 ou équivalent approuvé.
- .5 (E) Miroir avec cadre à rainure  
Cadre de 19 mm x 19 mm, fabriqué en une seule pièce, en acier inoxydable #304 fini satin, coins soudés. Miroir flotté et poli de qualité no 1 de 6 mm d'épaisseur, garanti 15 ans contre la détérioration de l'étamage, dispositif d'attaches au mur dissimulées, sécuritaire et anti-vandale.
  - .1 Quantité : 1 unité.
  - .2 Produit de référence : Bobrick #B-290  
460 x 610 mm.
- .6 (F) Distributeur de papier à mains  
Distributeur de papier à main actionné par levier. Boîtier en plastique translucide noir. Rouleau principal de 200 mm de diamètre et rouleau de remplacement de 100 mm. 409 x 303 x 242 mm
  - .1 Quantité : 8 unités.
  - .2 Produit de référence : San Jamar T990TBK.
- .7 (G) Crochet  
Crochet en acier inoxydable de 2,8 mm d'épaisseur, fini satiné soudé sur le bras de support. Montage avec attaches dissimulées.
  - .1 Quantité : 1 unités.
  - .2 Produit de référence : Bobrick #B-6827.

### PARTIE 3 – EXÉCUTION

#### **3.1 Emplacement**

- .1 Installer les accessoires aux endroits montrés aux dessins si

indiqués. Avant de procéder à l'installation de ceux-ci, faire approuver par l'Architecte l'emplacement exact de chacun, et tenir compte de l'accessibilité des accessoires par une personne à mobilité réduite.

### 3.2 Installation

- .1 Livrer au chantier les pièces rapportées et les faux-cadres en temps voulu pour leur mise en place. Fournir les gabarits ou les mesures brutes, selon le cas.
- .2 Fournir les plaques d'ancrage en acier et les éléments nécessaires à l'installation des accessoires sur les colombages et sur la maçonnerie.
- .3 Installer et fixer solidement les accessoires de la façon suivante :
  - .1 Murs à poteaux d'ossature : fixer la plaque-support en acier au poteau d'ossature avant d'appliquer la finition en plâtre ou les panneaux de gypse. Munir la plaque de douilles ou de tiges filetées.
  - .2 Éléments de maçonnerie creux ou murs en plâtre/panneau de gypse existant : utiliser des boulons à bascule fixés dans les trous percés dans la paroi cellulaire ou le mur creux.
  - .3 Mur en maçonnerie ou béton : fixer un boulon avec douille expansible en plomb dans le trou percé.
  - .4 Compartiments de toilette : utiliser des boulons traversant mâles-femelles.
- .4 Fixer les barres d'appui aux ancrages encastrés fournis par le fabricant de la barre d'appui. Fournir les gabarits, détails et instructions relatifs à la pose des ancrages dans les compartiments de toilette.
- .5 Fixer les attaches à l'aide de vis/boulons inviolables.

### 3.3 Nettoyage

- .1 Nettoyage en cours de travaux : effectuer les travaux de nettoyage conformément à la section 01 74 11 - Nettoyage.
  - .1 Laisser les lieux propres à la fin de chaque journée de travail.
- .2 Nettoyage final : évacuer du chantier les matériaux/le matériel en surplus, les déchets, les outils et l'équipement, conformément à la section 01 74 11 - Nettoyage.

**FIN DE LA SECTION**

## PARTIE 1 – GÉNÉRALITÉS

- 1.1 Contenu de la section** .1 Cette section de devis régit la fourniture de la main-d'œuvre, des matériaux et de tout l'outillage, l'équipement et les services nécessaires à l'exécution de tous les travaux indiqués sur les dessins et qui incluent principalement :
- .1 Les rideaux en tissus sur rails du local 156.
- 1.2 Références** .1 Les tissus utilisés doivent avoir passés avec succès les tests de propagation de la flamme Méthode 1 de NFPA 701 et CAN/ULC-S109.
- 1.3 Documents et échantillons à soumettre** .1 Soumettre les documents et échantillons requis conformément aux prescriptions de la section 01 33 00 – Documents/échantillons à soumettre.
- .2 Soumettre les dessins d'atelier qui doivent indiquer :
- .1 Les détails de construction des rideaux et rails ainsi que l'agencement et les dimensions des différents éléments, avec des vues en coupe.
- .2 L'emplacement de chaque rideau ou ensemble.
- .3 Soumettre en double exemplaire, les échantillons suivants :
- .1 Un échantillon de 50 x 50 mm du tissu pour chaque couleur sélectionnée.
- .2 Un échantillon du rail et d'un chariot.
- 1.4 Qualifications** .1 Le fabricant doit avoir une expérience minimale de cinq (5) ans dans la fabrication de rideaux et rails spécifiées.
- .2 L'installateur devra au moment des soumissions et au cours des travaux, être reconnu et certifiés par le fabricant des rideaux et rails.
- 1.5 Garantie** .1 Les pièces des rideaux en tissus doivent avoir une garantie de trois (3) ans à partir de la date de la réception des travaux avec réserve. Toute défectuosité résultant de matériaux ou de main-d'œuvre durant la période de garantie devra être corrigée aux frais du manufacturier sur avis de l'Architecte ou du Propriétaire.

## PARTIE 2 – PRODUITS

- 2.1 Matériaux** .1 Tissus
- .1 Fait de polyester IFR à 100 %.
- .2 Poids de 23 onces par verge linéaire.
- .3 Pli plat, 50% entre chacun des plis.
- .4 Bordure supérieure simple de 100mm et bordures latérales

- et inférieure simples de 25mm.
- .5 Résistance aux flammes pour la durée du tissu. Répond aux exigences de la norme NFPA 701-2010 et CAN / ULC S-109.
  - .6 Coefficient de réduction du bruit (N.R.C.) : 1.00.
  - .7 Moyenne d'absorption de son (S.A.A) : 0,99.
  - .8 Matériel non-allergène et inodore.
  - .9 Rencontre les exigences de la norme BNQ 7650-240 pour la stabilité dimensionnelle.
  - .10 Opacité à 100%.
  - .11 Dimensions de l'ouverture : 7600mm ± de longueur x 2365mm ± de hauteur. Les rideaux devront être séparés en deux (2) sections.
  - .12 Modèle tel que velours 58 in IFR 23 oz, couleur Athena Silver de Rose Brand tel que distribué par SHOWSDT Design technologie ou équivalent approuvé
- .2 Rail
- .1 Rail à rideau robuste en aluminium extrudé couleur noir.
  - .2 Dimensions de 43mm x 51mm x longueur de l'ouverture. Le rail sera séparé en deux (2) sections.
  - .3 Modèle tel que 1700 tel que distribué par Scène Scapin ou équivalent approuvé.
- .3 Chariots
- .1 Chariot simple avec crochet, couleur noir
  - .2 Modèle tel que #101, distribué par Scène Scapin ou équivalent approuvé.
  - .3 Quantité : environ 25 unités, tel que requis.
- .4 Accessoires
- .1 Arrêt des extrémités du rail, fini tel que le rail, tel que modèle 109, distribué par SHOWSDT Design technologie ou équivalent approuvé.
  - .2 Ancrages et autres accessoires pour la fixation du rail à la poutre de béton du plafond et l'installation complète des rideaux.

### PARTIE 3 – EXÉCUTION

#### **3.1 Installation**

- .1 Prendre toutes les mesures sur place avant de fabriquer les rideaux et les rails.
- .2 Installer le produit conformément aux spécifications, standards et procédures du fabricant.
- .3 Les rideaux et les composantes seront ajustées pour assurer un

fonctionnement en douceur.

### **3.2 Nettoyage**

- .1 Nettoyage en cours de travaux : effectuer les travaux de nettoyage conformément à la section 01 74 11 - Nettoyage.
  - .1 Laisser les lieux propres à la fin de chaque journée de travail.
- .2 Nettoyage final : évacuer du chantier les matériaux/le matériel en surplus, les déchets, les outils et l'équipement, conformément à la section 01 74 11 - Nettoyage.

**FIN DE LA SECTION**

**Centre  
de services scolaire  
de la Pointe-de-l'Île**

**Québec** 

**REPLACEMENT DE LA  
FINITION INTÉRIEURE  
(DÉSAMIANTAGE – PHASE 5)**

**ÉCOLE PRIMAIRE  
FÉLIX-LECLERC**

APPEL D'OFFRES : 23-096  
PROJET CSSPÎ : 047 E22 200

**ANNEXE**

DOSSIER : 23057  
DÉCEMBRE 2023



**Bergeron Thouin  
Associés  
Architectes Inc.**

**Centre  
de services scolaire  
de la Pointe-de-l'Île**

**Québec** 

**REMPLACEMENT DE LA  
FINITION INTÉRIEURE  
(DÉSAMIANTAGE – PHASE 5)**

**ÉCOLE PRIMAIRE  
FÉLIX-LECLERC**

APPEL D'OFFRES : 23-096  
PROJET CSSPÎ : 047 E22 200

RAPPORT PHOTOGRAPHIQUE

DOSSIER : 23057

DÉCEMBRE 2023



**Bergeron Thouin  
Associés  
Architectes Inc.**

**Centre  
de services scolaire  
de la Pointe-de-l'Île**

**Québec** 

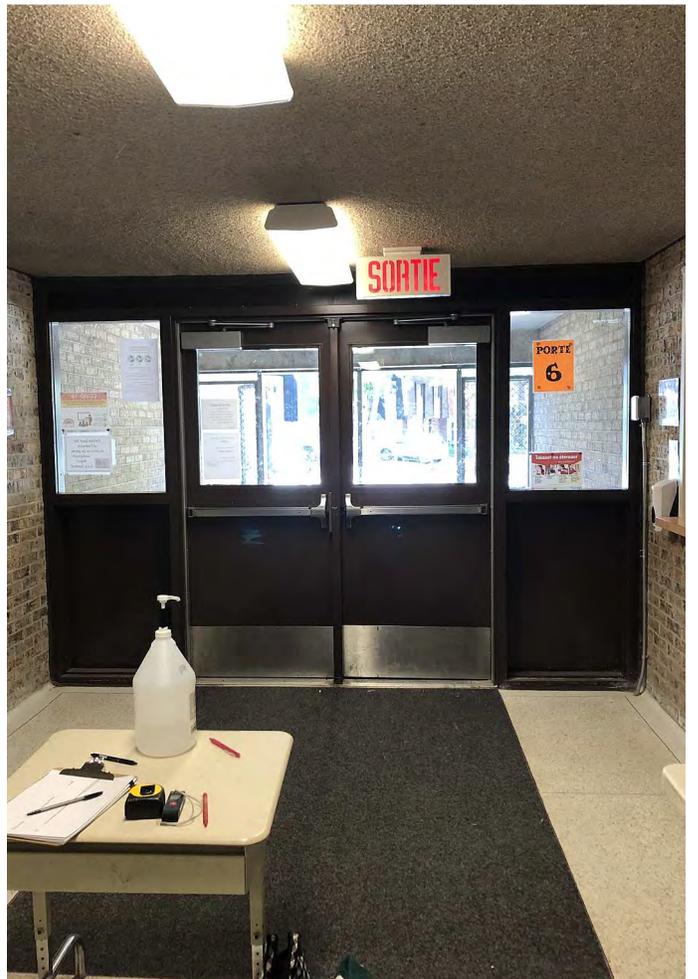
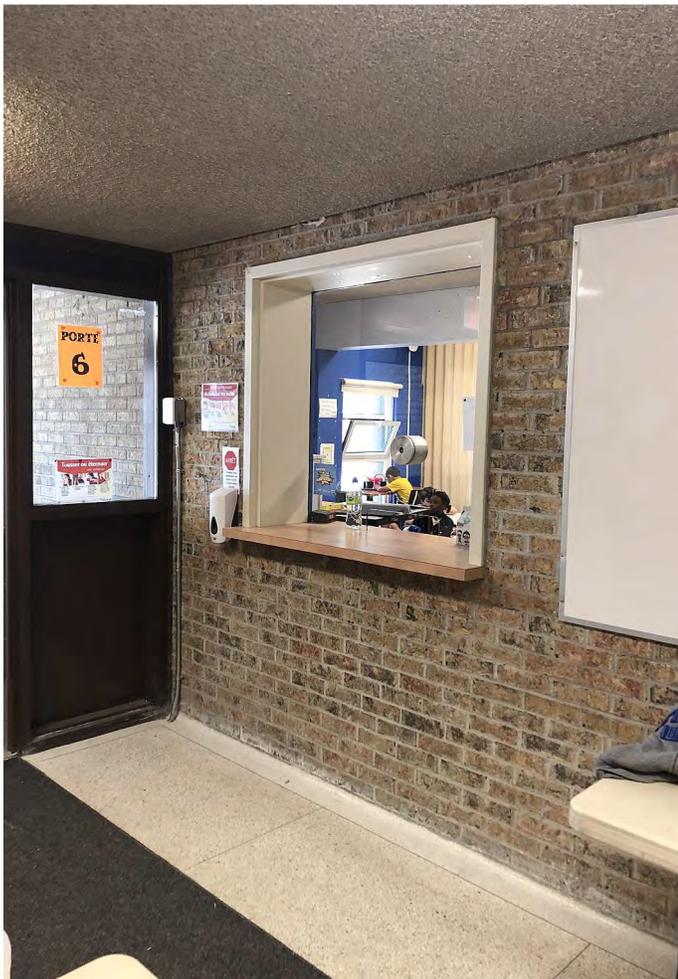
**REMPLACEMENT DE LA  
FINITION INTÉRIEURE  
(DÉSAMIANTAGE – PHASE 5)**

**ÉCOLE PRIMAIRE  
FÉLIX-LECLERC**

**132 - Hall**



**Bergeron Thouin  
Associés  
Architectes Inc.**





**Centre  
de services scolaire  
de la Pointe-de-l'Île**

**Québec** 

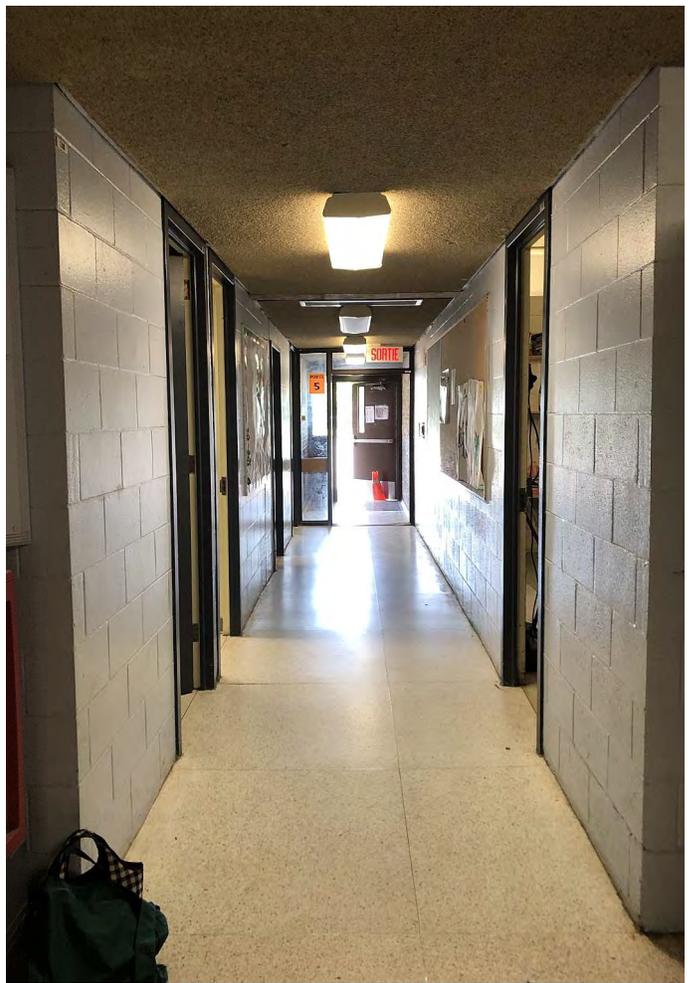
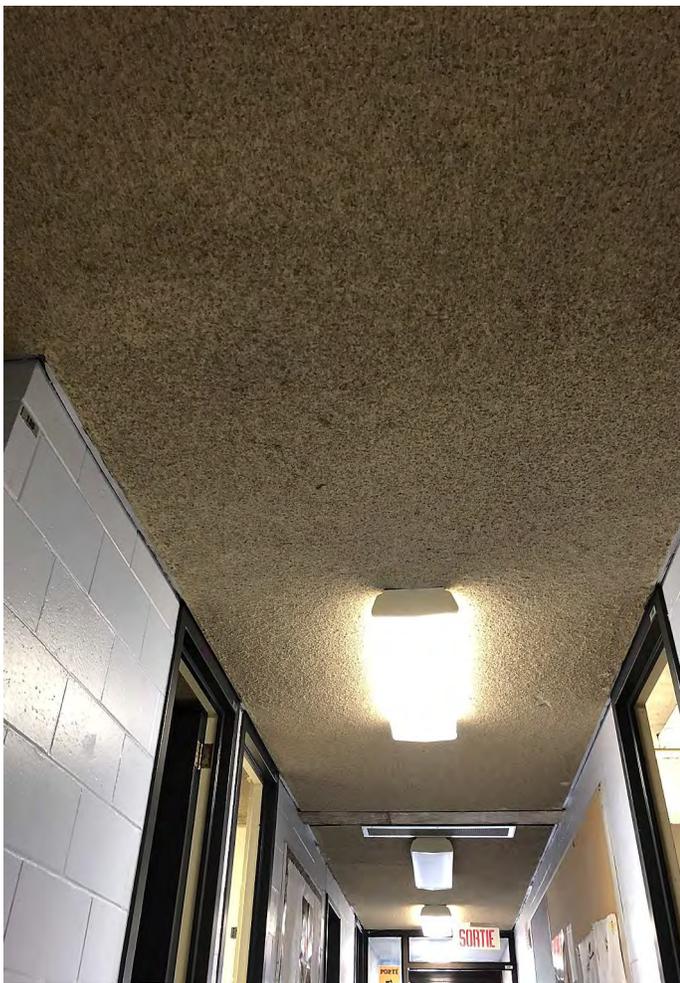
**REMPLACEMENT DE LA  
FINITION INTÉRIEURE  
(DÉSAMIANTAGE – PHASE 5)**

**ÉCOLE PRIMAIRE  
FÉLIX-LECLERC**

**138 – Corridor**



**Bergeron Thouin  
Associés  
Architectes Inc.**





**Centre  
de services scolaire  
de la Pointe-de-l'Île**

**Québec** 

**REMPLACEMENT DE LA  
FINITION INTÉRIEURE  
(DÉSAMIANTAGE – PHASE 5)**

**ÉCOLE PRIMAIRE  
FÉLIX-LECLERC**

**139A – Bureau**



**Bergeron Thouin  
Associés  
Architectes Inc.**





**Centre  
de services scolaire  
de la Pointe-de-l'Île**

**Québec** 

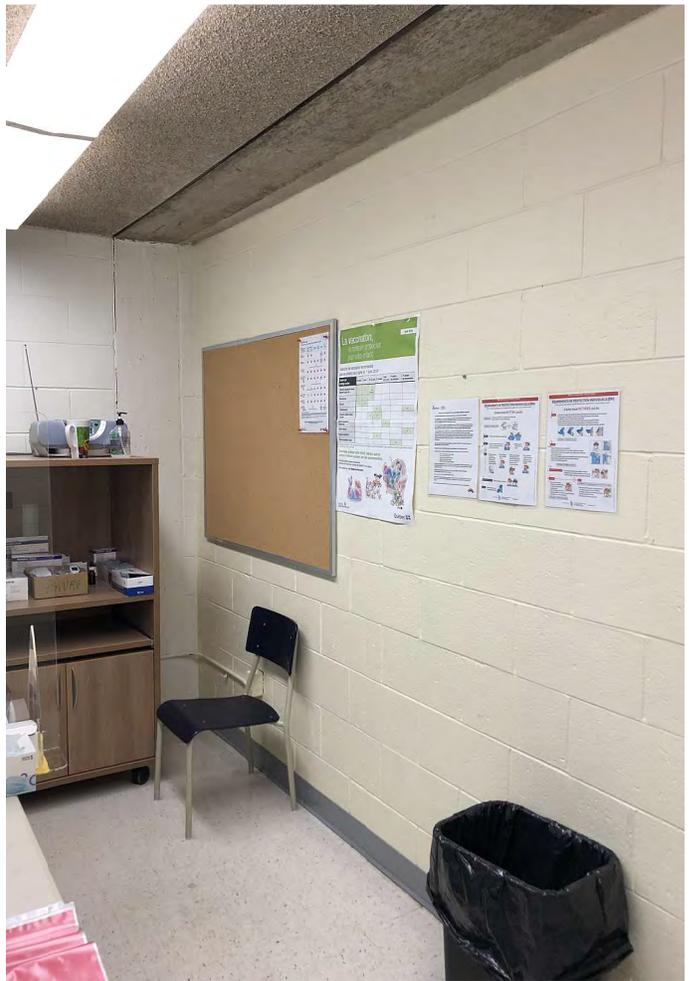
**REMPLACEMENT DE LA  
FINITION INTÉRIEURE  
(DÉSAMIANTAGE – PHASE 5)**

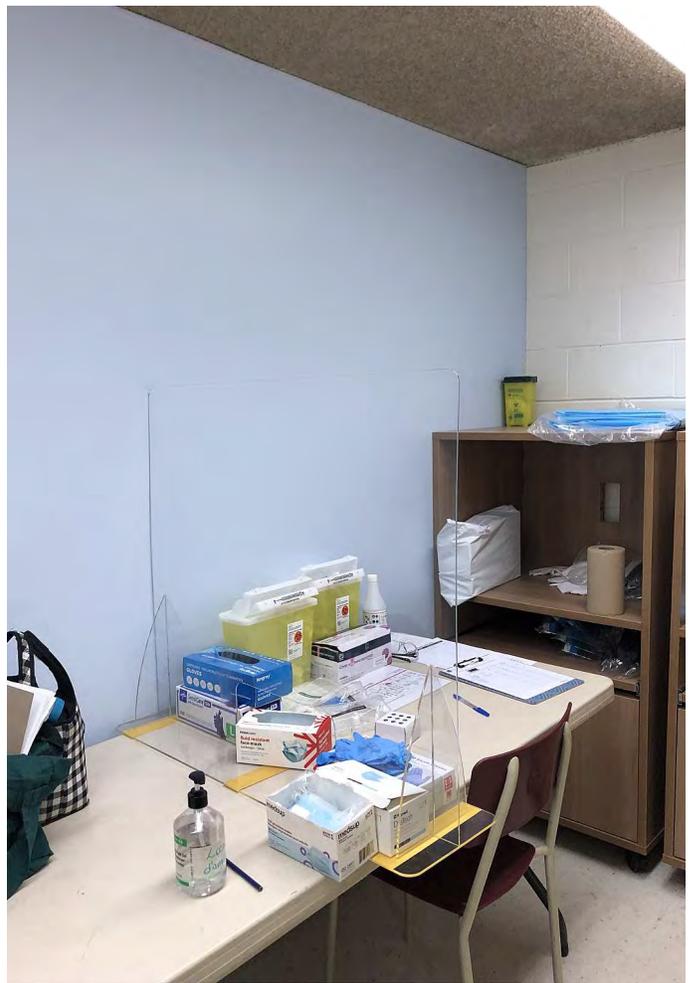
**ÉCOLE PRIMAIRE  
FÉLIX-LECLERC**

**139B – Infirmerie**



**Bergeron Thouin  
Associés  
Architectes Inc.**





**Centre  
de services scolaire  
de la Pointe-de-l'Île**

**Québec** 

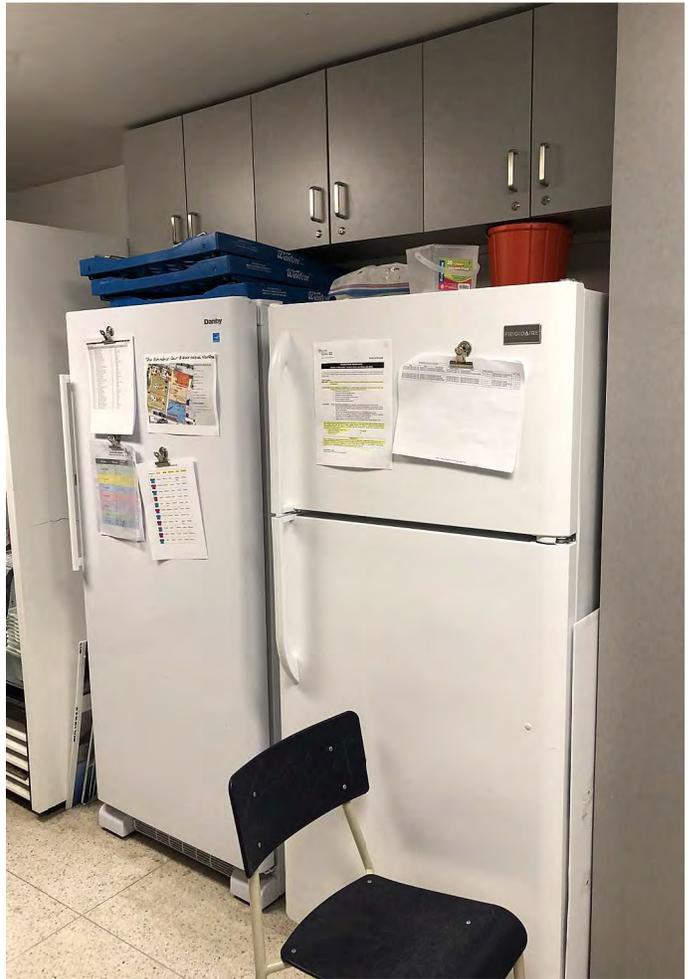
**REMPLACEMENT DE LA  
FINITION INTÉRIEURE  
(DÉSAMIANTAGE – PHASE 5)**

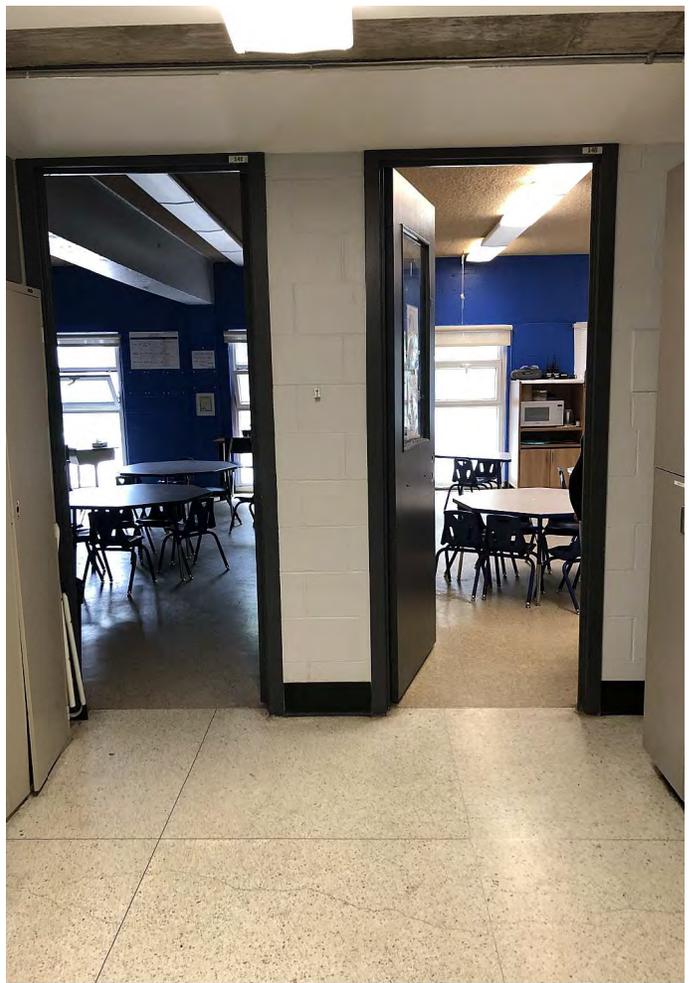
**ÉCOLE PRIMAIRE  
FÉLIX-LECLERC**

**140 – Passage**



**Bergeron Thouin  
Associés  
Architectes Inc.**







**Centre  
de services scolaire  
de la Pointe-de-l'Île**

**Québec** 

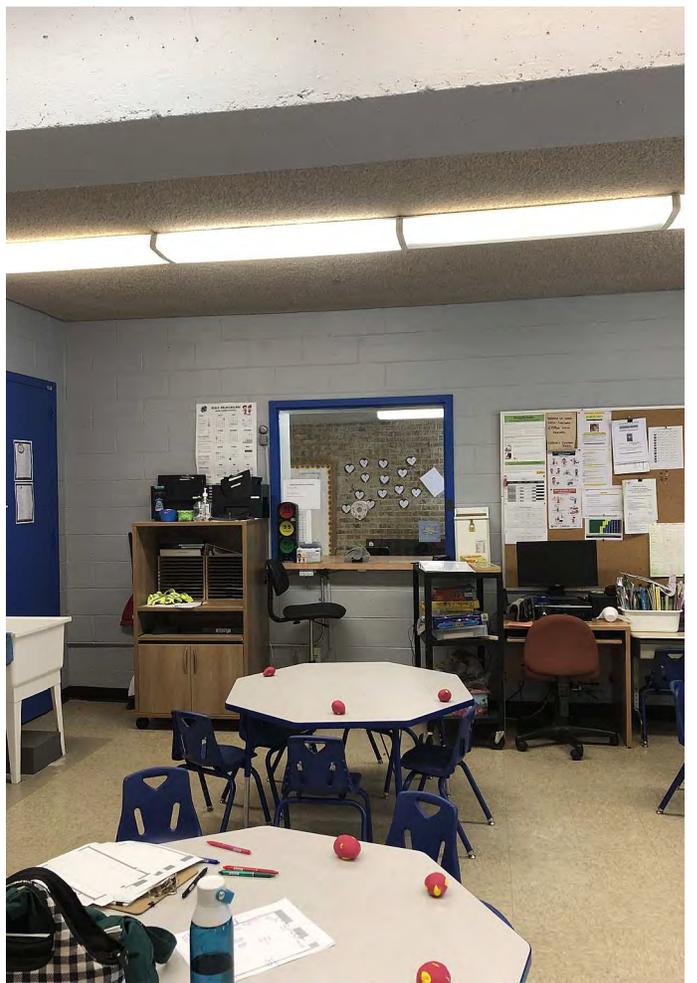
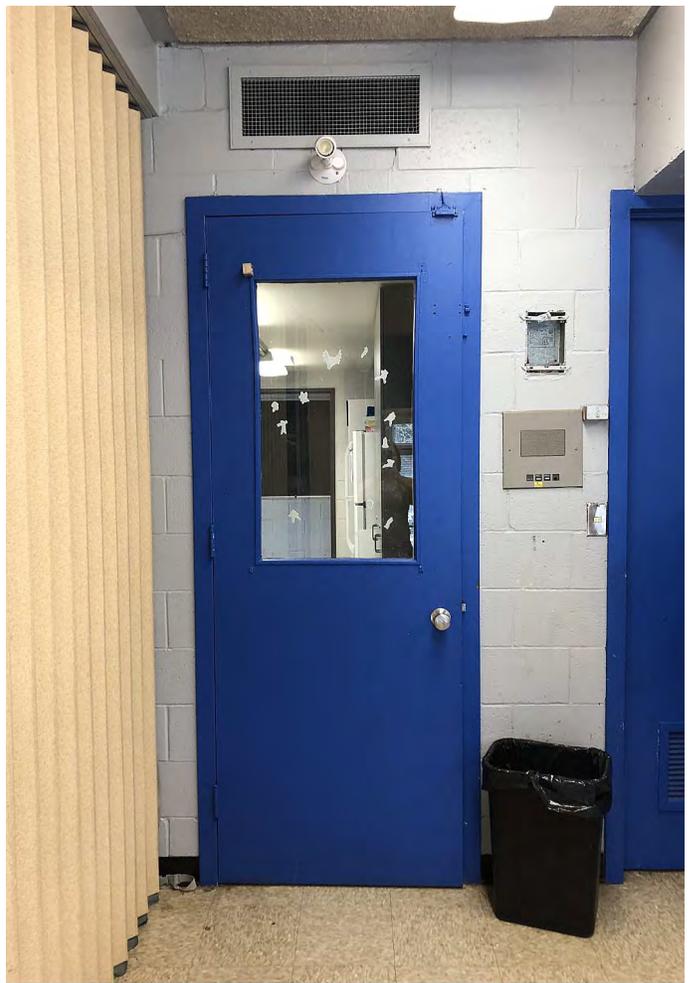
**REMPLACEMENT DE LA  
FINITION INTÉRIEURE  
(DÉSAMIANTAGE – PHASE 5)**

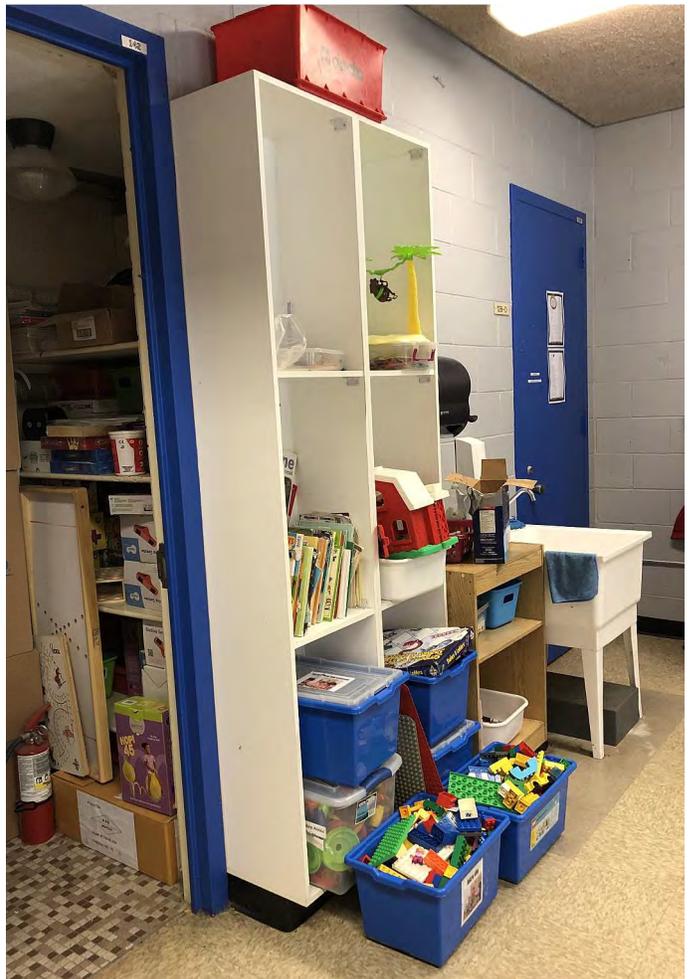
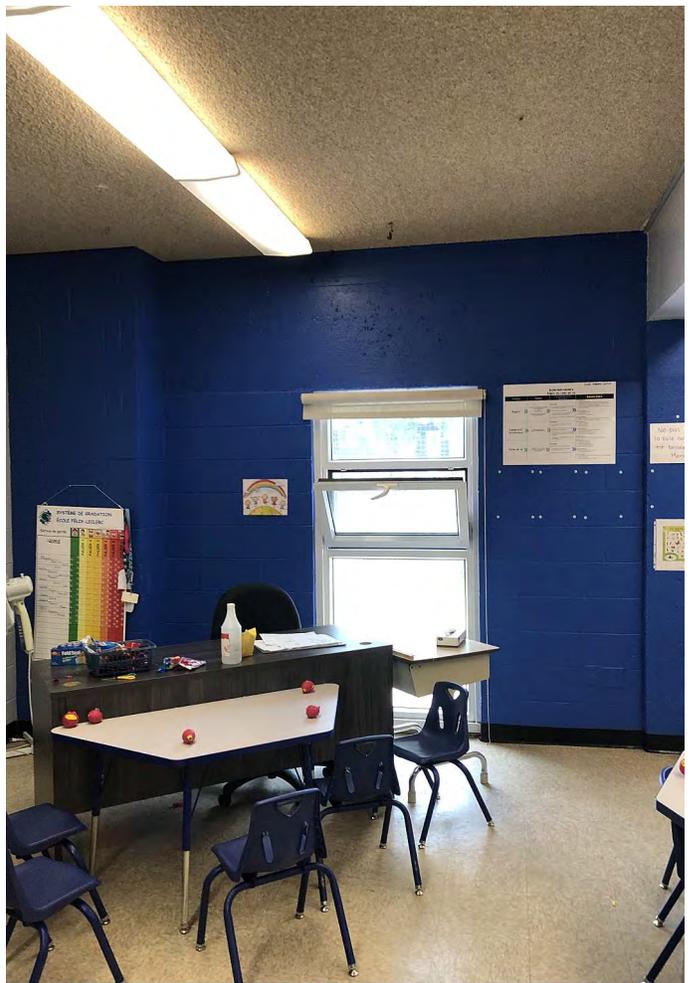
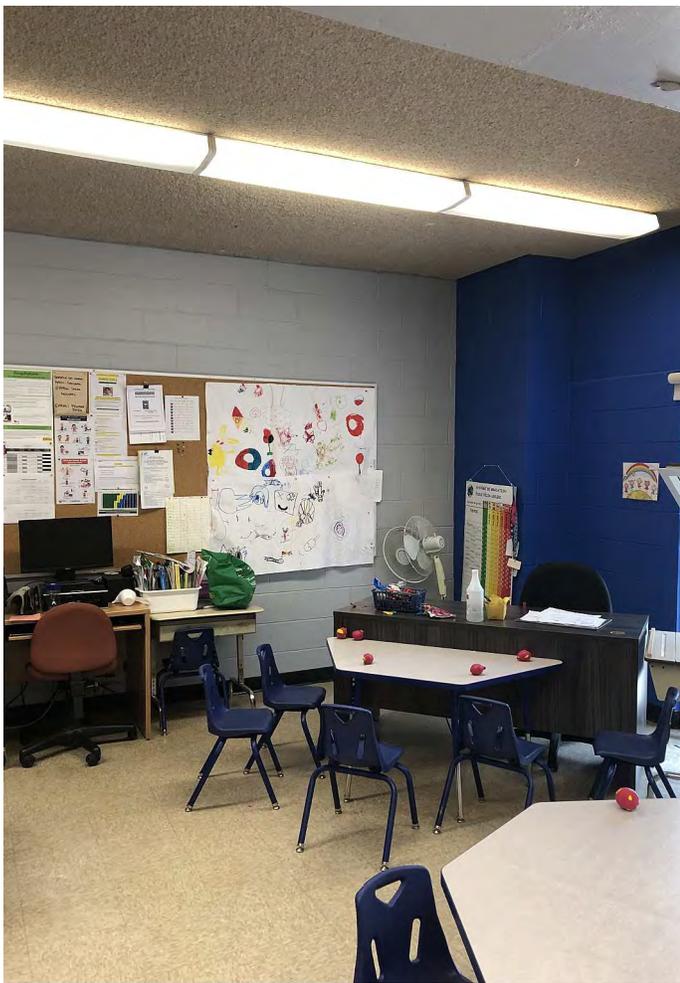
**ÉCOLE PRIMAIRE  
FÉLIX-LECLERC**

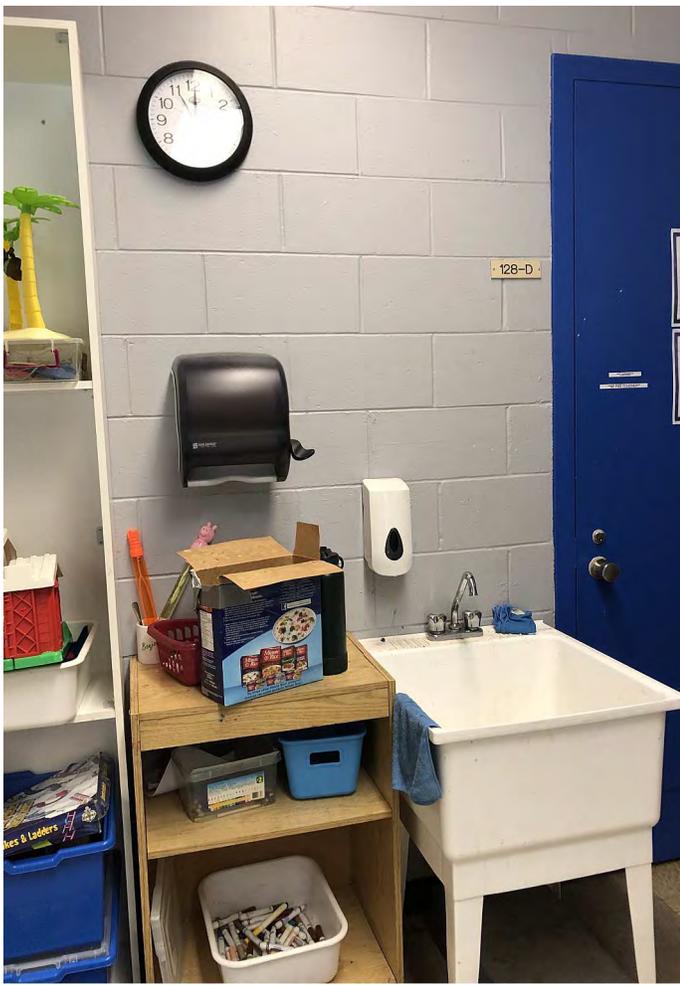
**141 – Classe**



**Bergeron Thouin  
Associés  
Architectes Inc.**







**Centre  
de services scolaire  
de la Pointe-de-l'Île**

**Québec** 

**REMPLACEMENT DE LA  
FINITION INTÉRIEURE  
(DÉSAMIANTAGE – PHASE 5)**

**ÉCOLE PRIMAIRE  
FÉLIX-LECLERC**

**142 – Dépôt**



**Bergeron Thouin  
Associés  
Architectes Inc.**





**Centre  
de services scolaire  
de la Pointe-de-l'Île**

**Québec** 

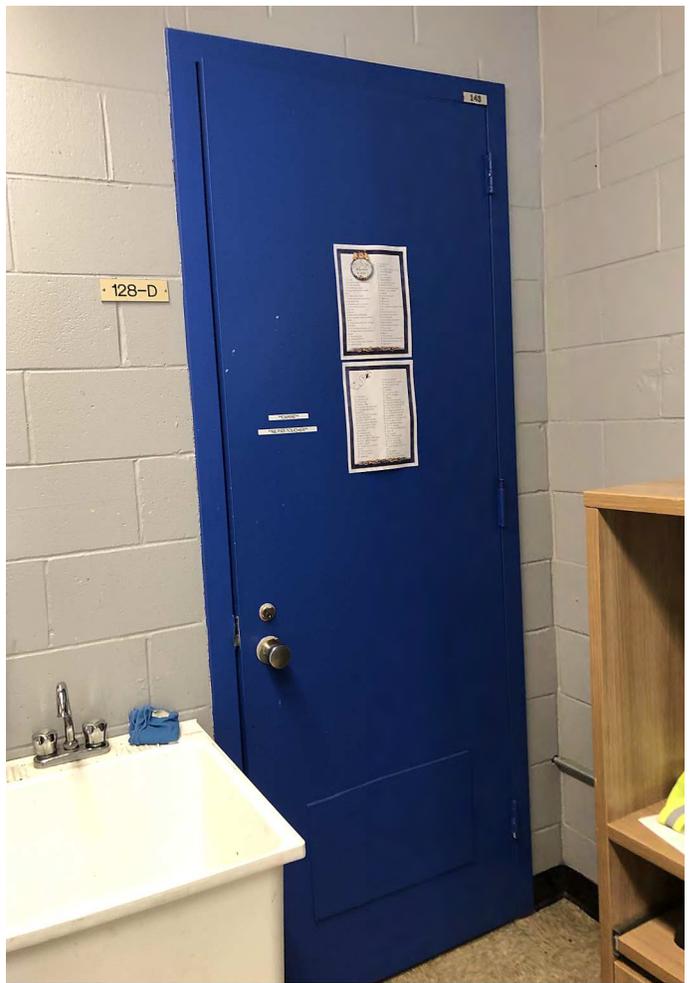
**REMPLACEMENT DE LA  
FINITION INTÉRIEURE  
(DÉSAMIANTAGE – PHASE 5)**

**ÉCOLE PRIMAIRE  
FÉLIX-LECLERC**

**143 – Dépôt**



**Bergeron Thouin  
Associés  
Architectes Inc.**





**Centre  
de services scolaire  
de la Pointe-de-l'Île**

**Québec** 

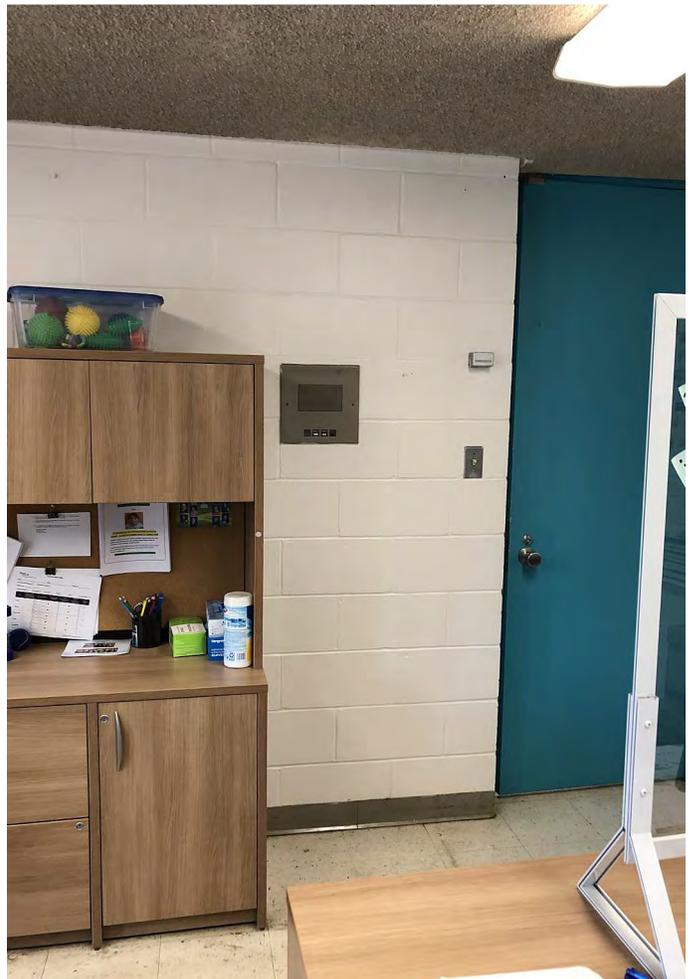
**REMPLACEMENT DE LA  
FINITION INTÉRIEURE  
(DÉSAMIANTAGE – PHASE 5)**

**ÉCOLE PRIMAIRE  
FÉLIX-LECLERC**

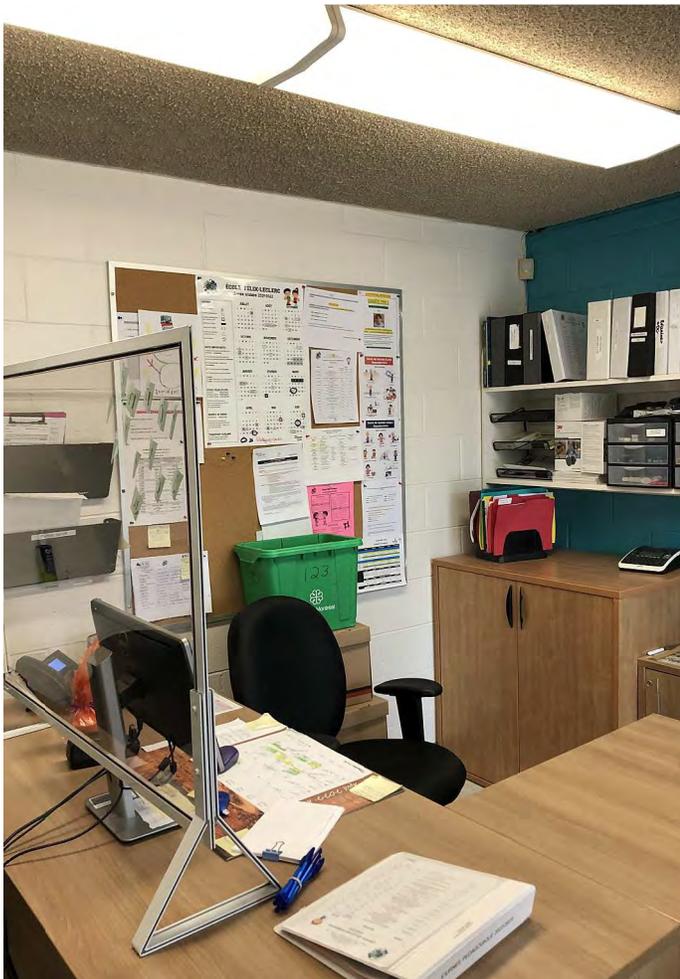
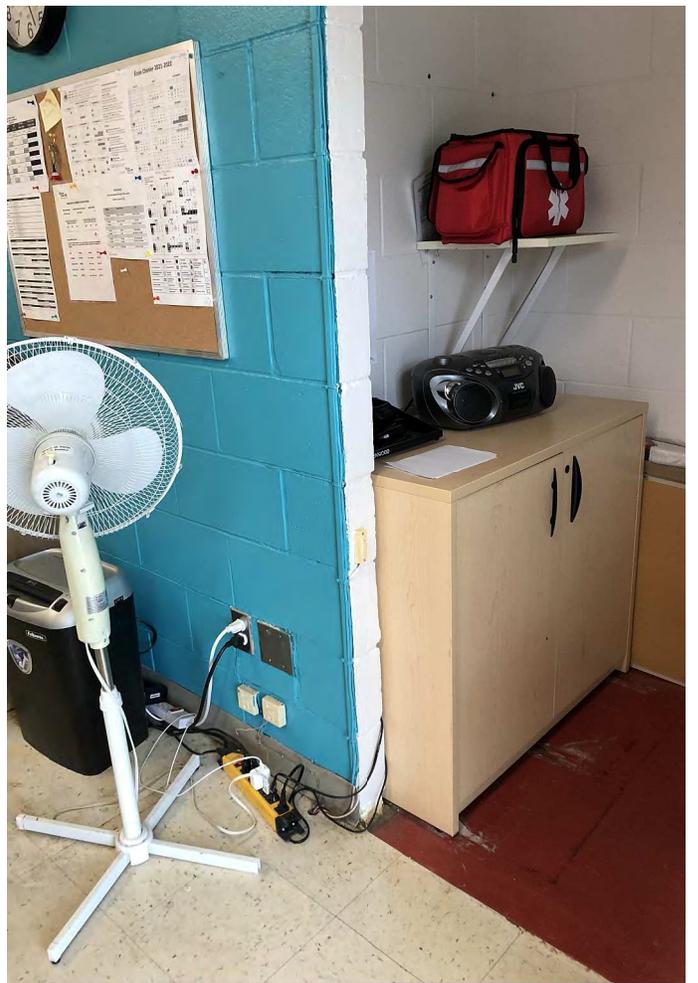
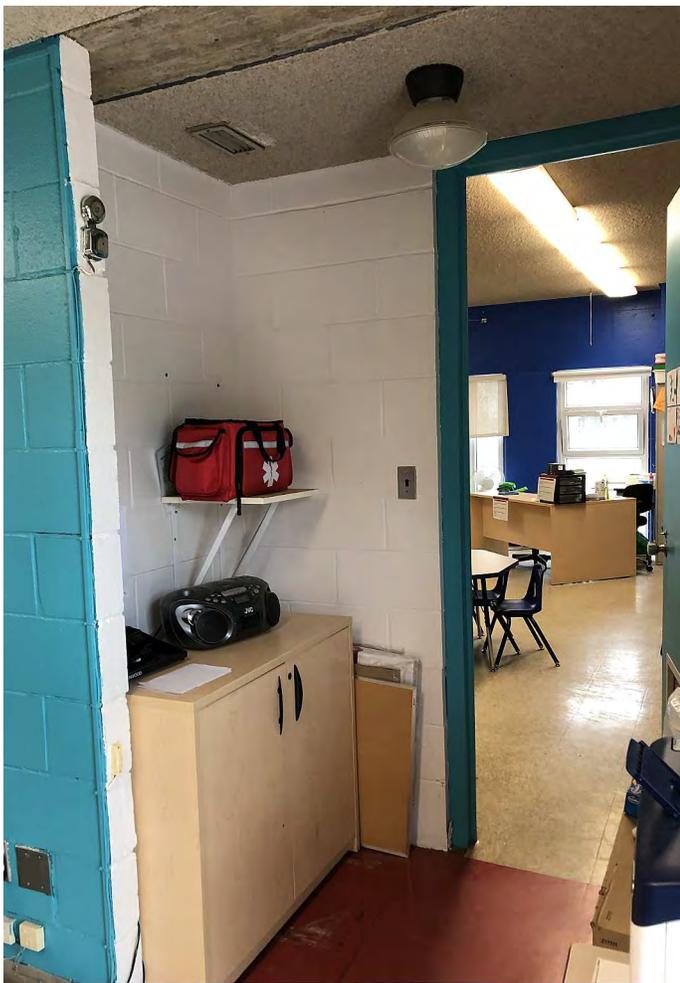
**144 – Bureau**



**Bergeron Thouin  
Associés  
Architectes Inc.**







**Centre  
de services scolaire  
de la Pointe-de-l'Île**

**Québec** 

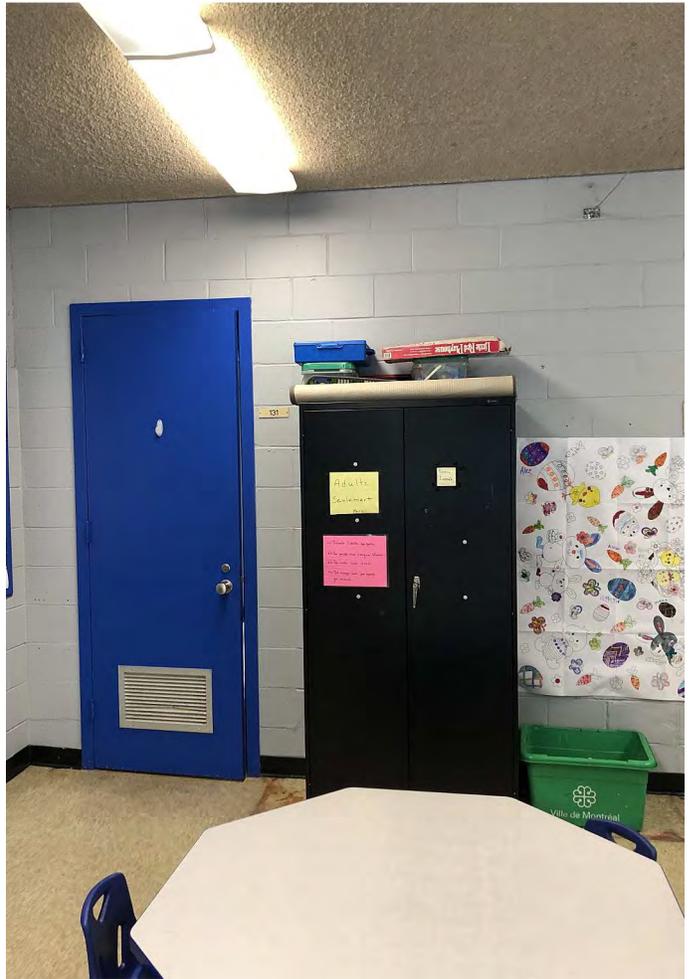
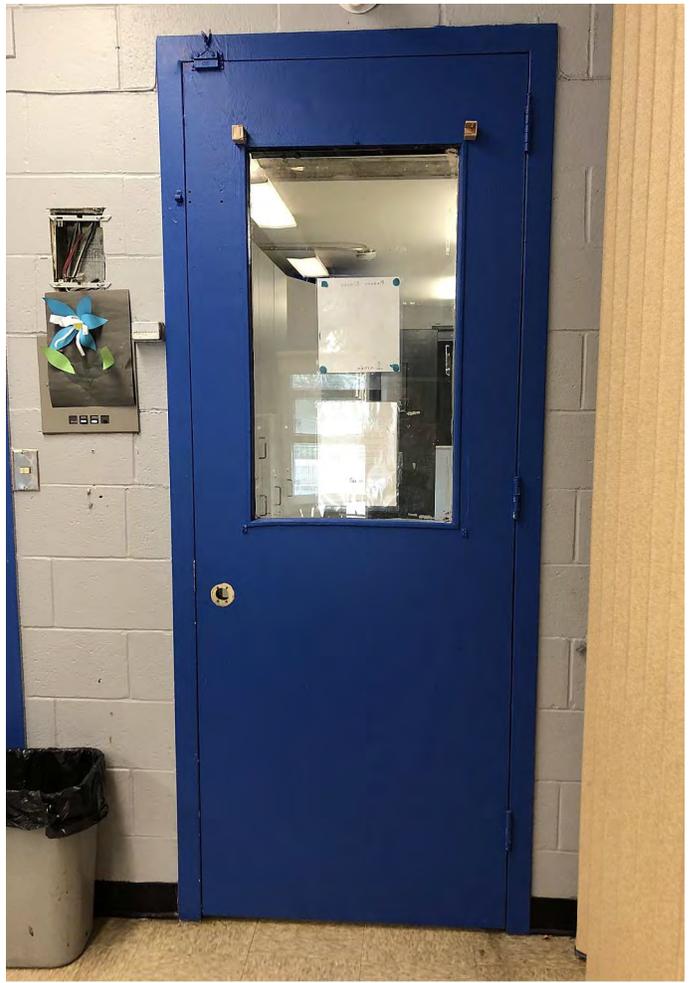
**REMPLACEMENT DE LA  
FINITION INTÉRIEURE  
(DÉSAMIANTAGE – PHASE 5)**

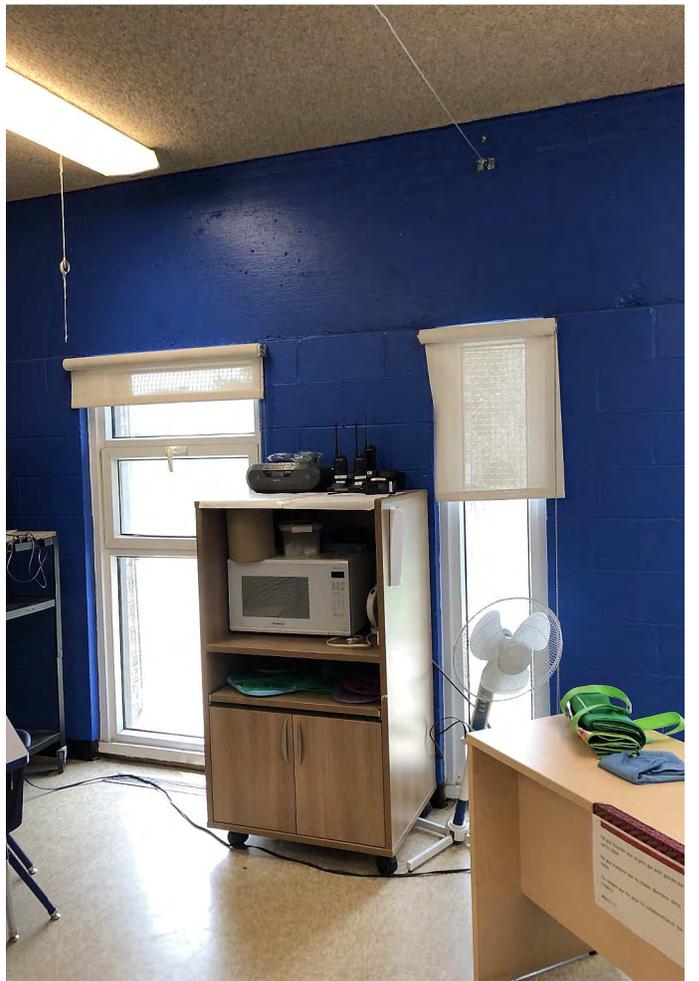
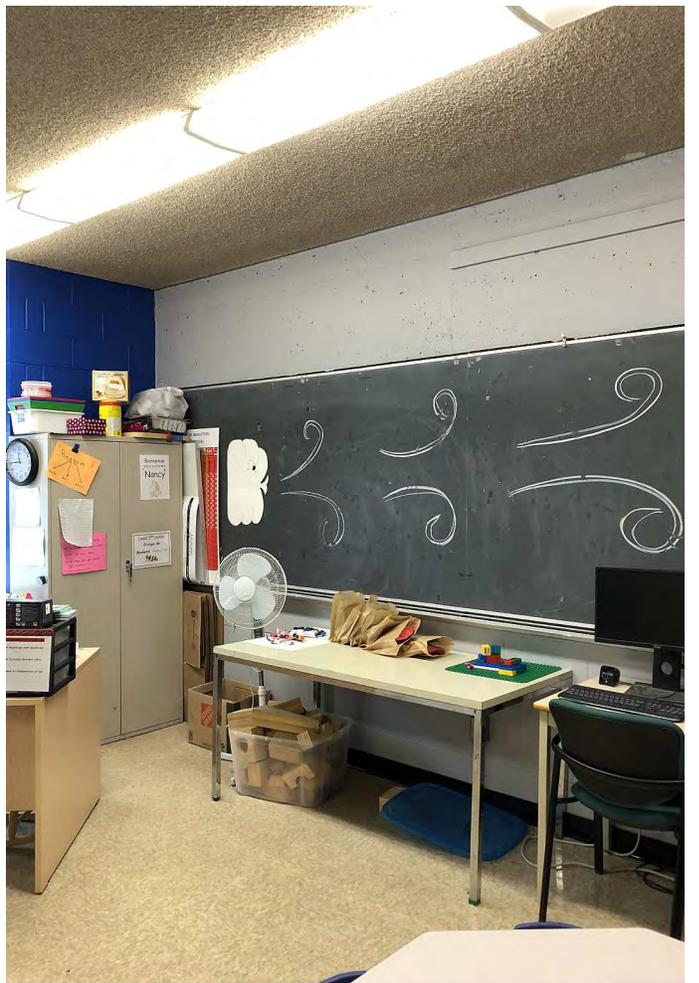
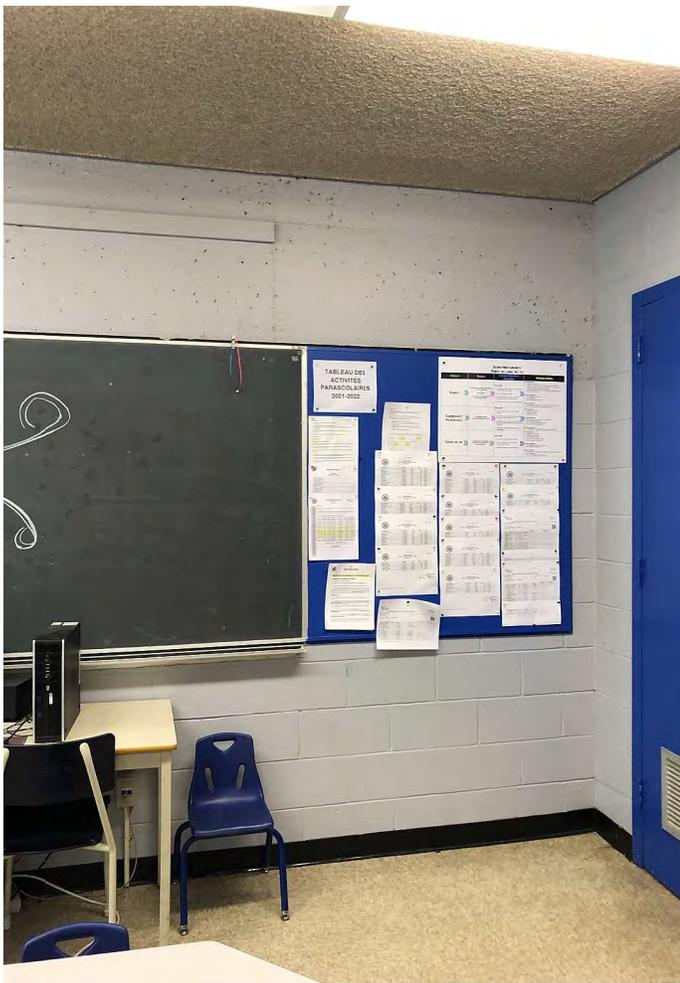
**ÉCOLE PRIMAIRE  
FÉLIX-LECLERC**

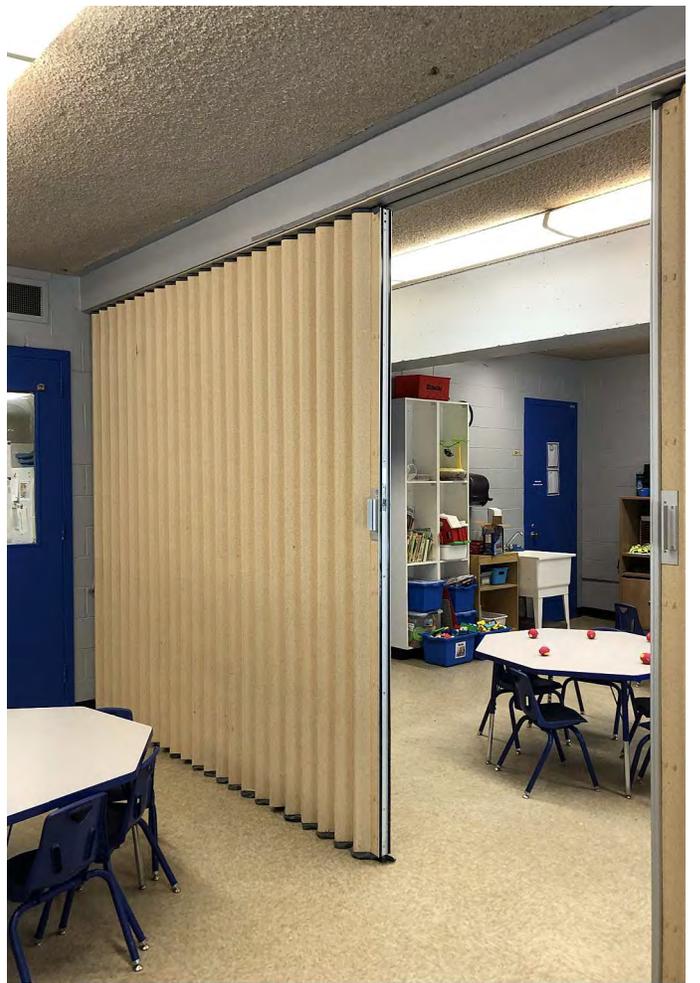
**146 – Toilette**



**Bergeron Thouin  
Associés  
Architectes Inc.**







Centre  
de services scolaire  
de la Pointe-de-l'Île

Québec 

**REMPLACEMENT DE LA  
FINITION INTÉRIEURE  
(DÉSAMIANTAGE – PHASE 5)**

**ÉCOLE PRIMAIRE  
FÉLIX-LECLERC**

APPEL D'OFFRES : 22-023  
PROJET CSSPÎ : 047 E15 960

**146 – Toilette**

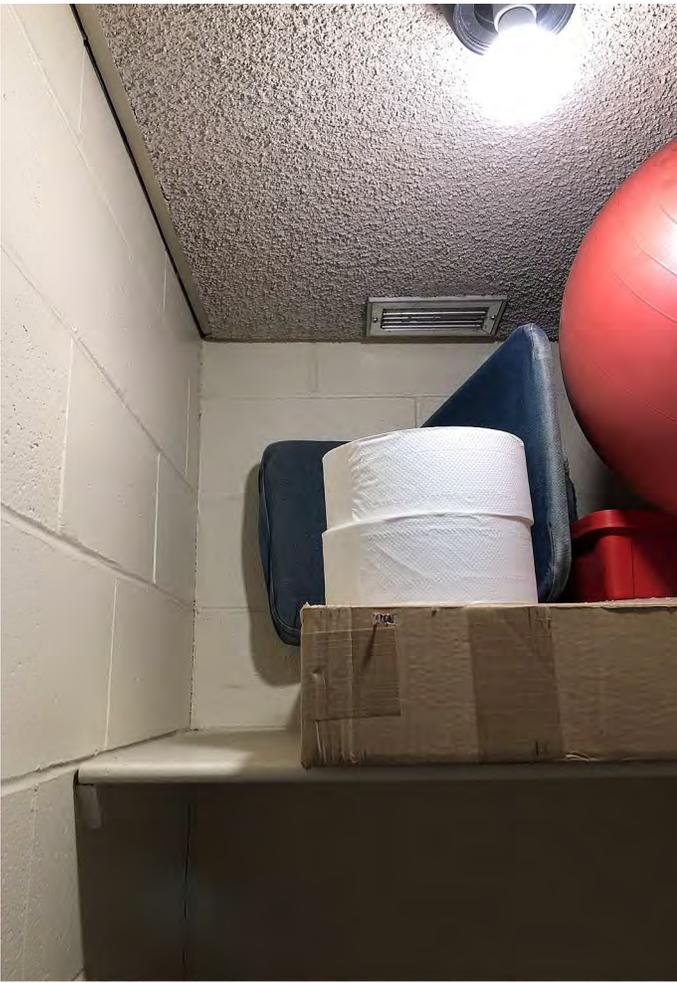
DOSSIER : 21065

FÉVRIER 2023



**Bergeron Thouin  
Associés  
Architectes Inc.**





**Centre  
de services scolaire  
de la Pointe-de-l'Île**

**Québec** 

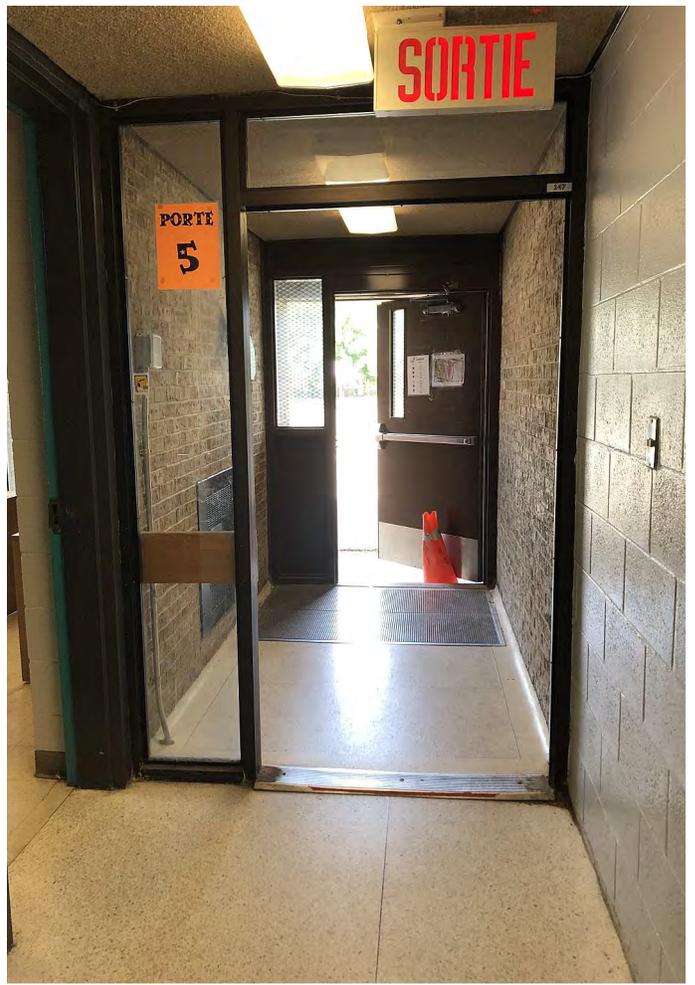
**REMPLACEMENT DE LA  
FINITION INTÉRIEURE  
(DÉSAMIANTAGE – PHASE 5)**

**ÉCOLE PRIMAIRE  
FÉLIX-LECLERC**

**147 – Sas**



**Bergeron Thouin  
Associés  
Architectes Inc.**



**Centre  
de services scolaire  
de la Pointe-de-l'Île**

**Québec** 

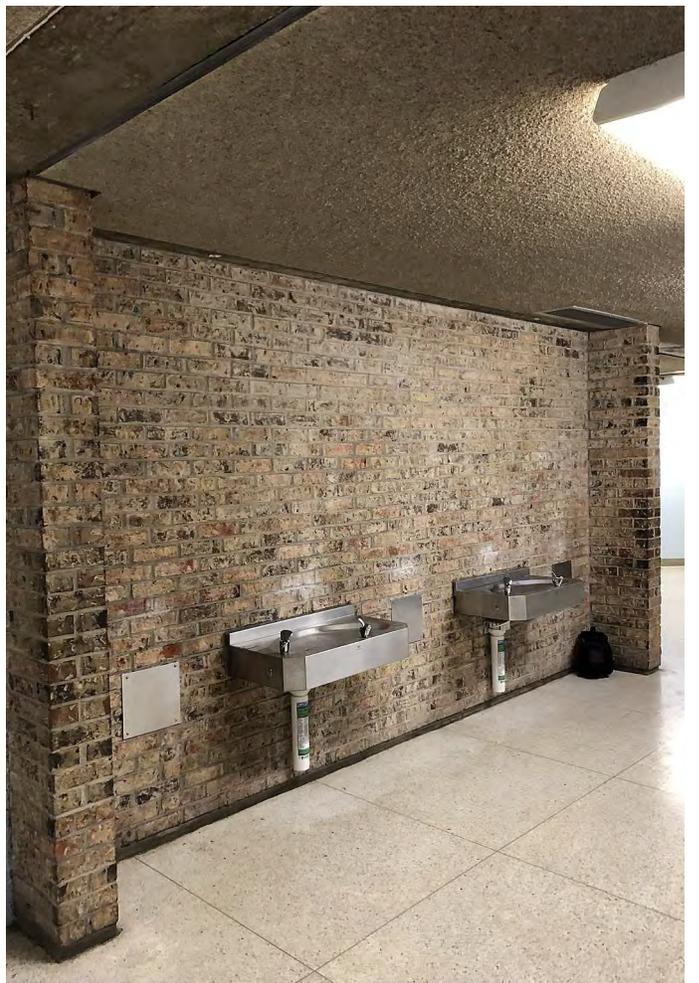
**REMPLACEMENT DE LA  
FINITION INTÉRIEURE  
(DÉSAMIANTAGE – PHASE 5)**

**ÉCOLE PRIMAIRE  
FÉLIX-LECLERC**

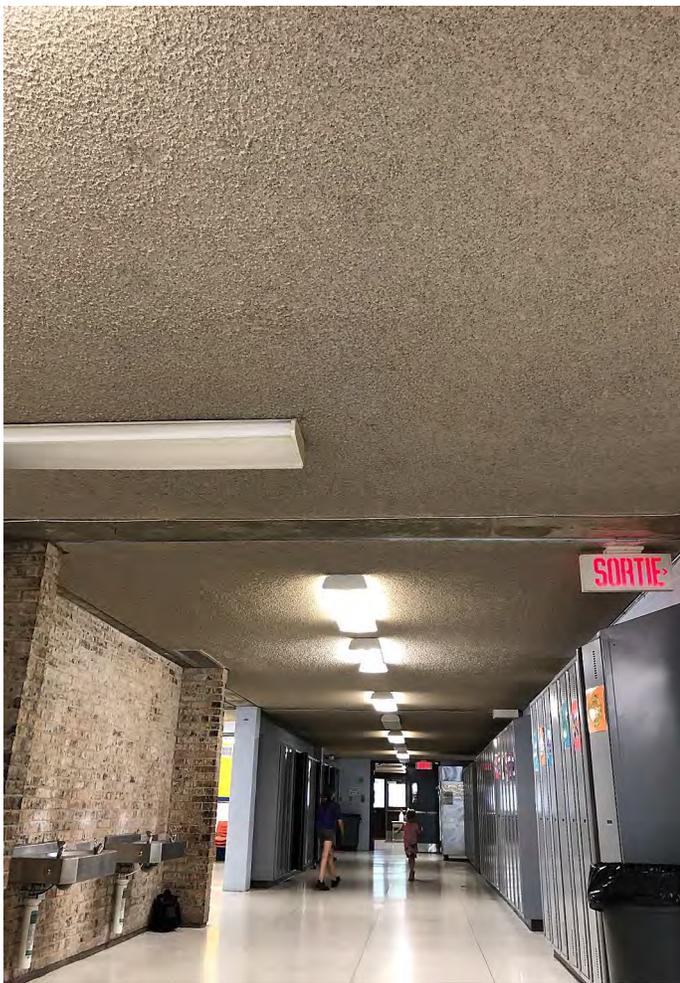
**149 – Corridor**



**Bergeron Thouin  
Associés  
Architectes Inc.**







**Centre  
de services scolaire  
de la Pointe-de-l'Île**

**Québec** 

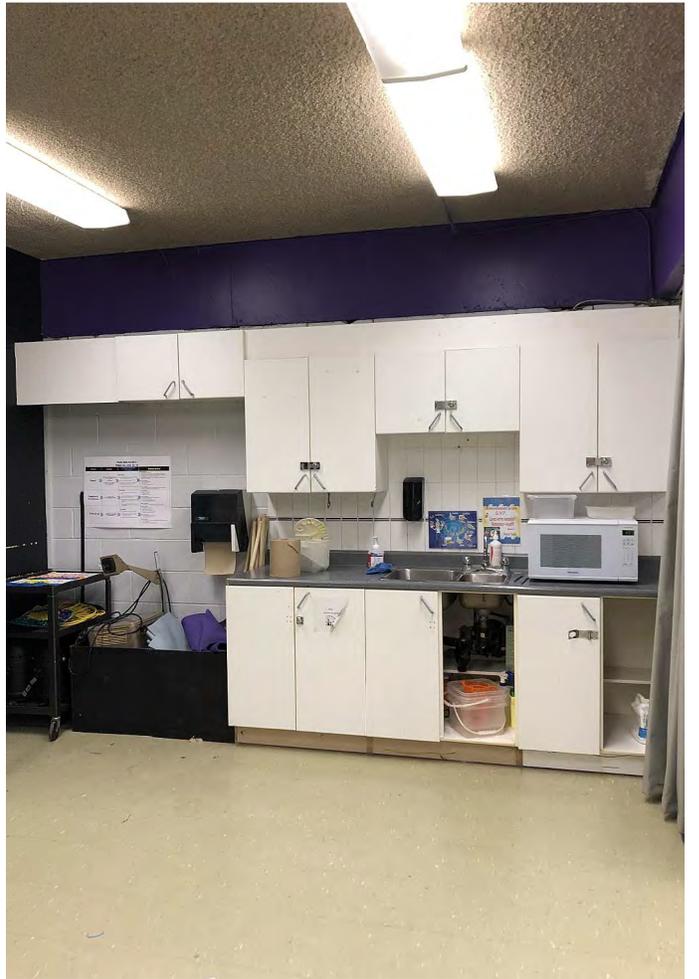
**REMPLACEMENT DE LA  
FINITION INTÉRIEURE  
(DÉSAMIANTAGE – PHASE 5)**

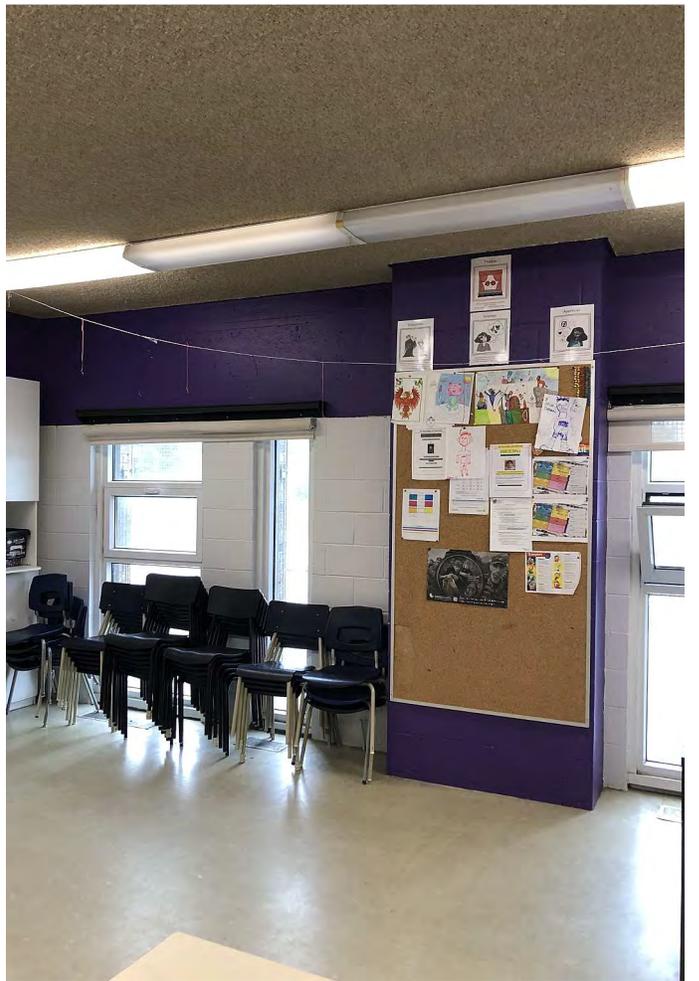
**ÉCOLE PRIMAIRE  
FÉLIX-LECLERC**

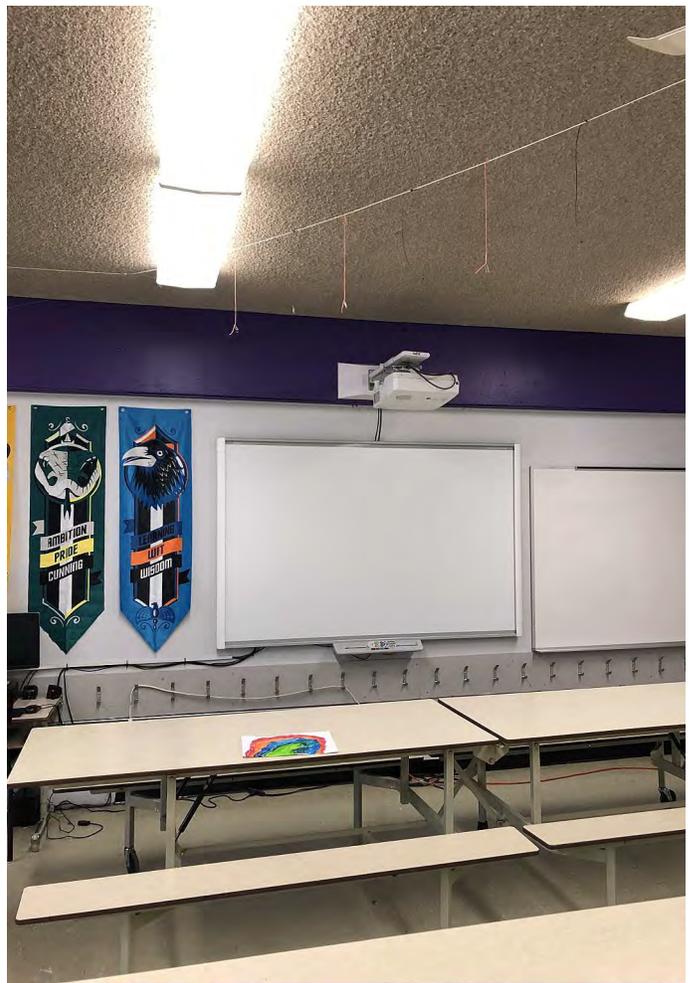
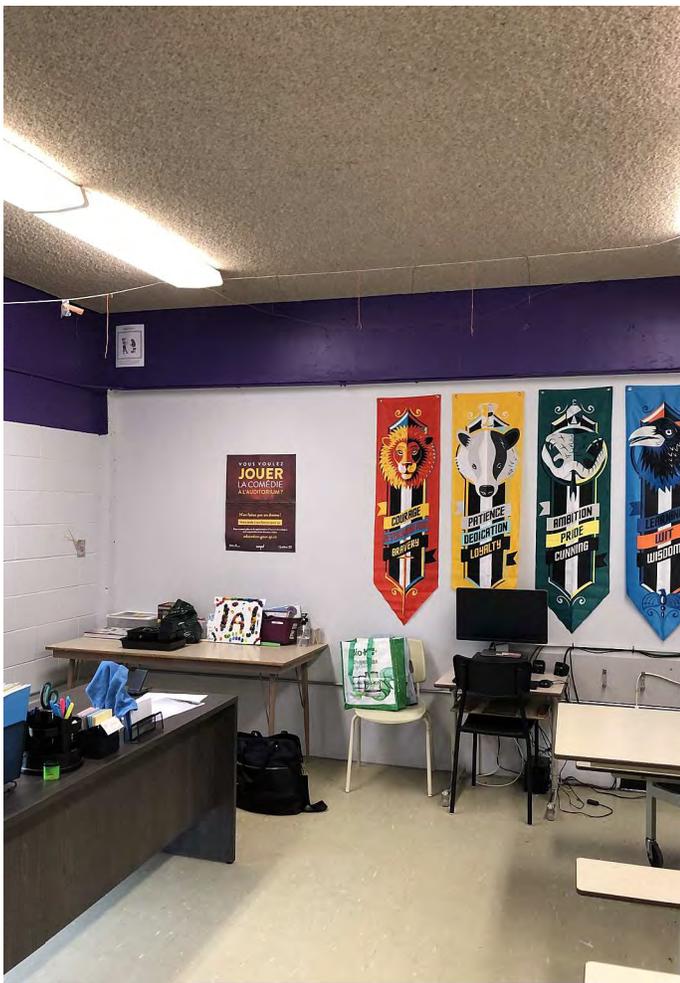
**156 – Salle polyvalente**



**Bergeron Thouin  
Associés  
Architectes Inc.**







**Centre  
de services scolaire  
de la Pointe-de-l'Île**

**Québec** 

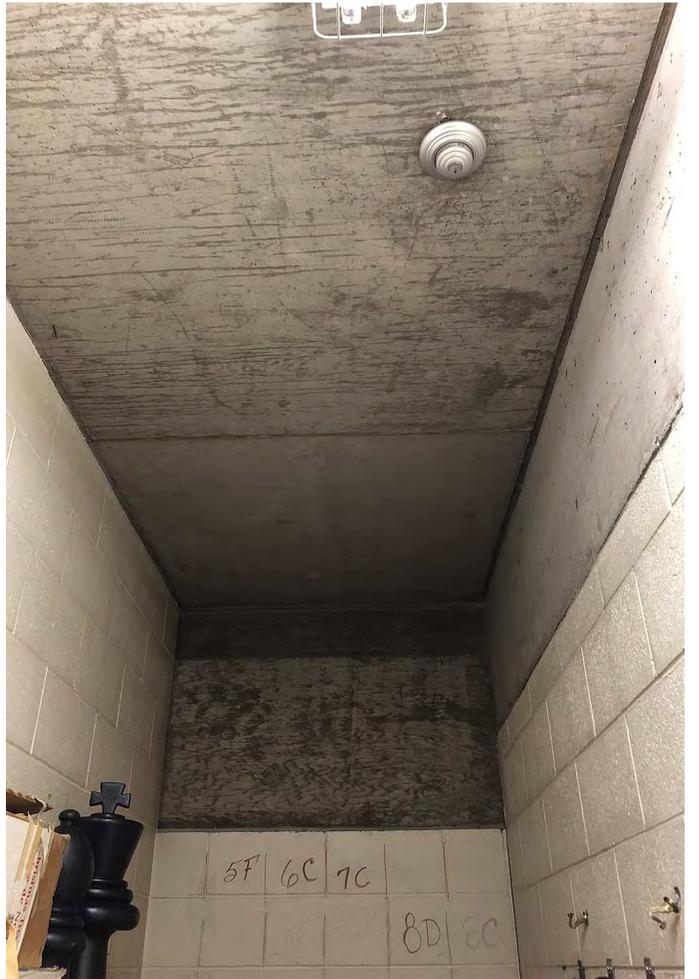
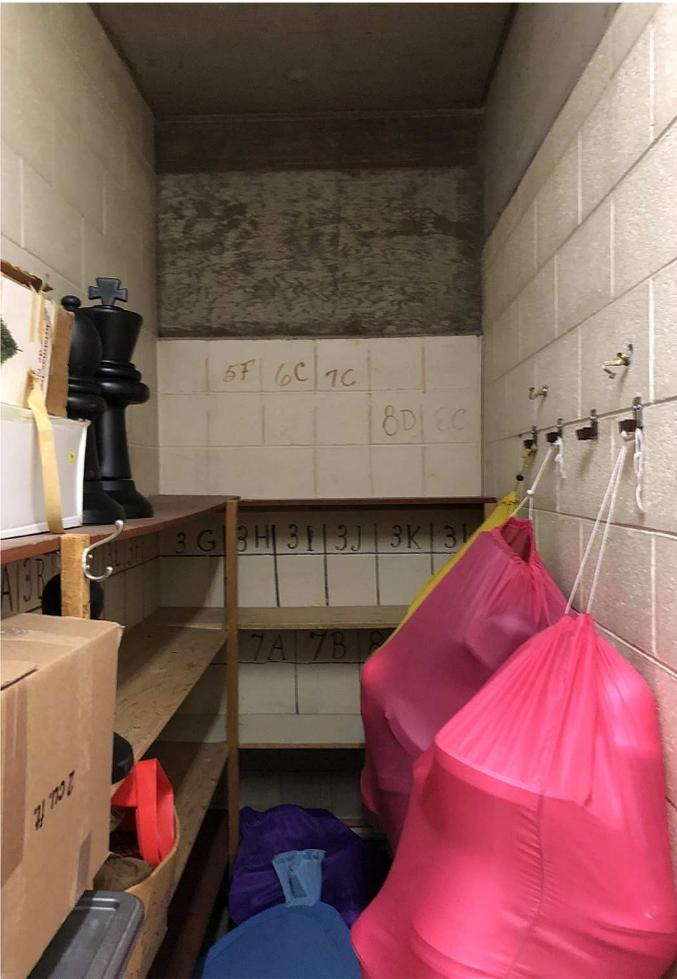
**REMPLACEMENT DE LA  
FINITION INTÉRIEURE  
(DÉSAMIANTAGE – PHASE 5)**

**ÉCOLE PRIMAIRE  
FÉLIX-LECLERC**

**157 – Dépôt**



**Bergeron Thouin  
Associés  
Architectes Inc.**





**Centre  
de services scolaire  
de la Pointe-de-l'Île**

**Québec** 

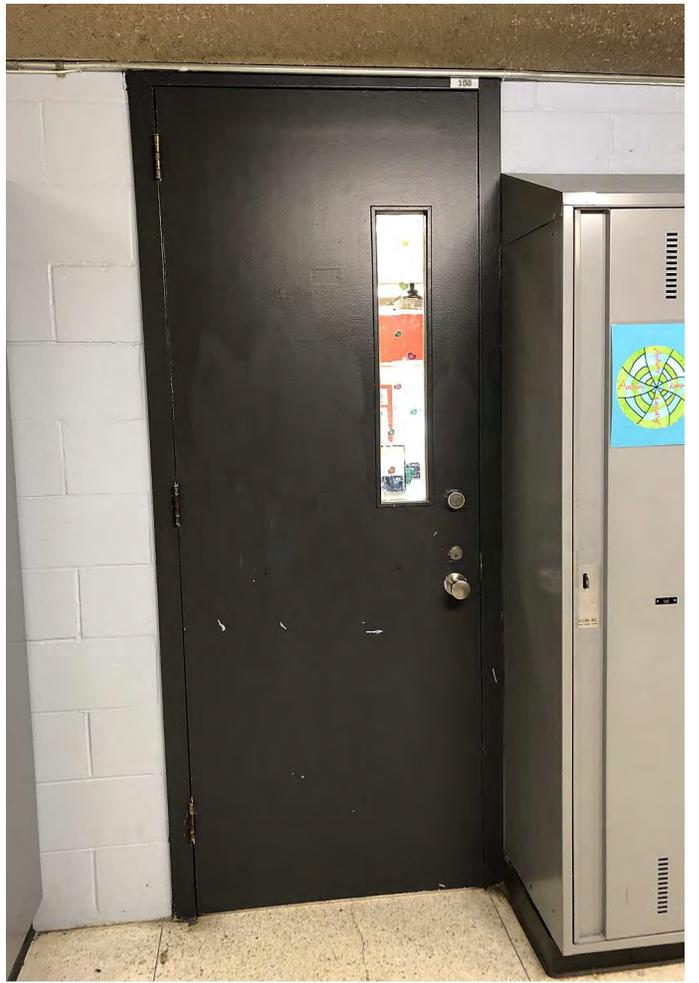
**REMPLACEMENT DE LA  
FINITION INTÉRIEURE  
(DÉSAMIANTAGE – PHASE 5)**

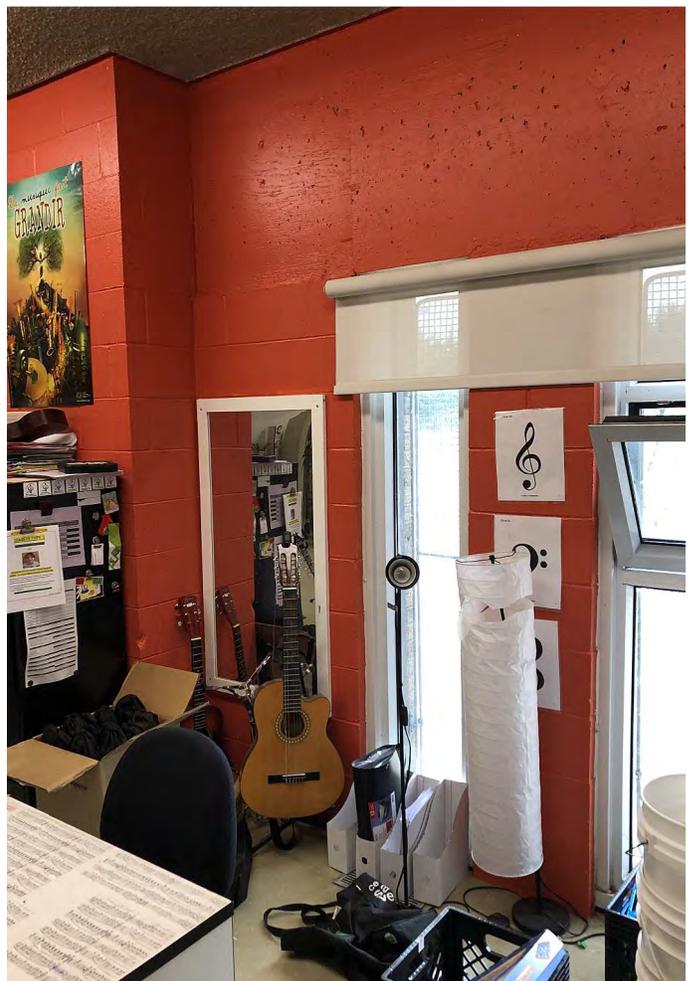
**ÉCOLE PRIMAIRE  
FÉLIX-LECLERC**

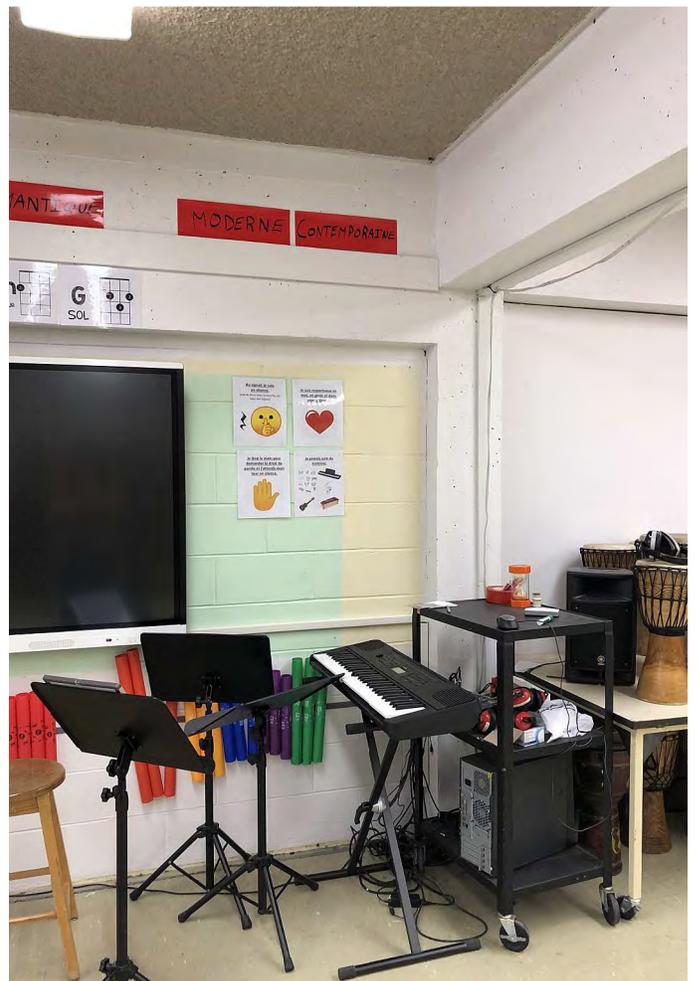
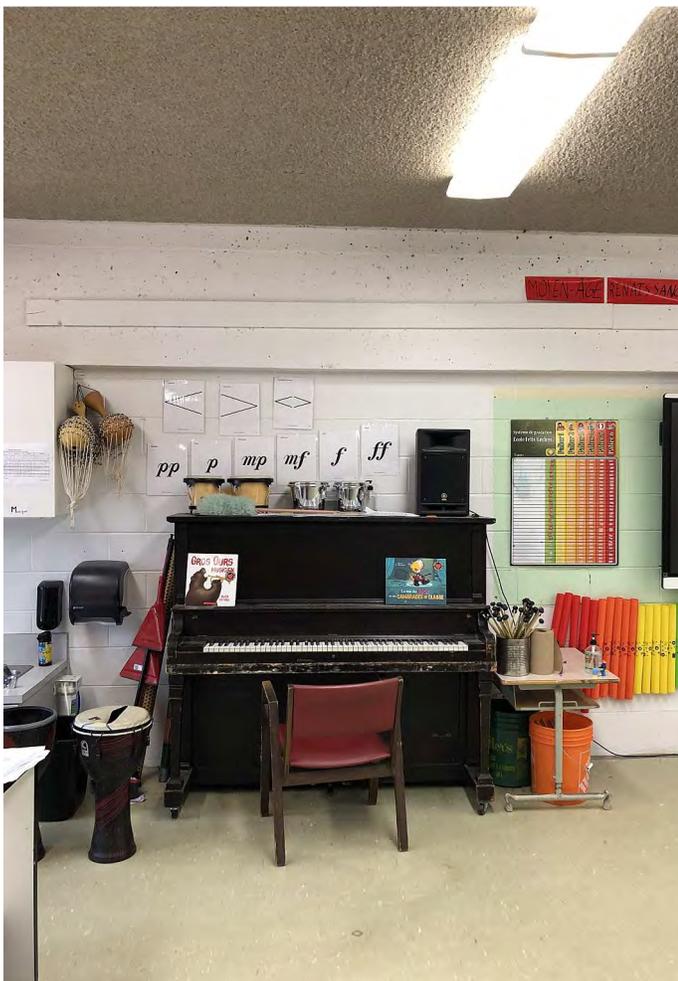
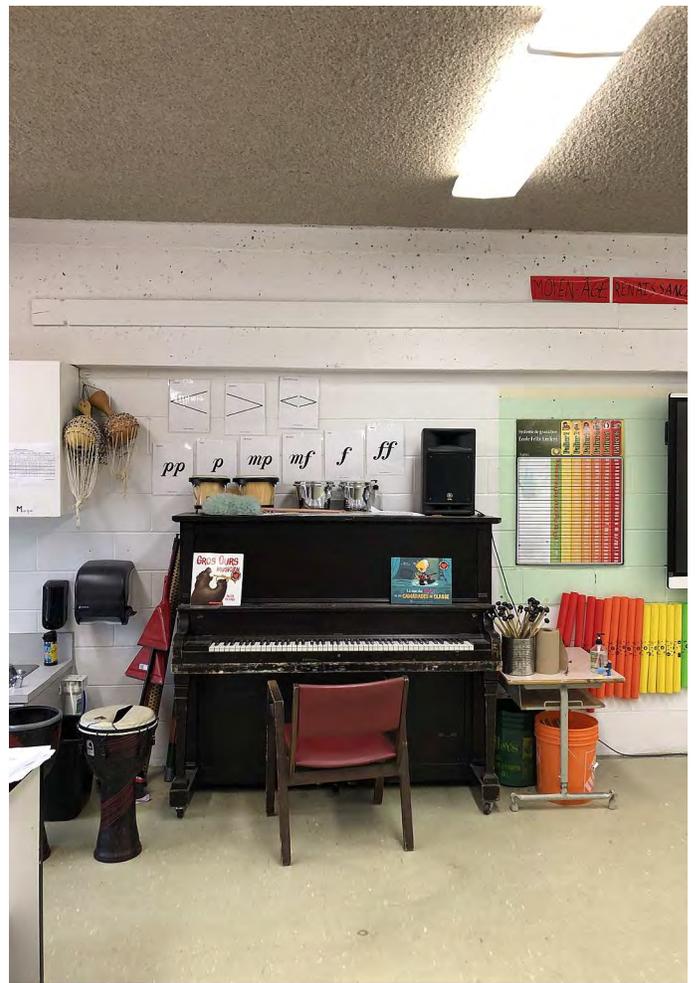
**158 – Musique**

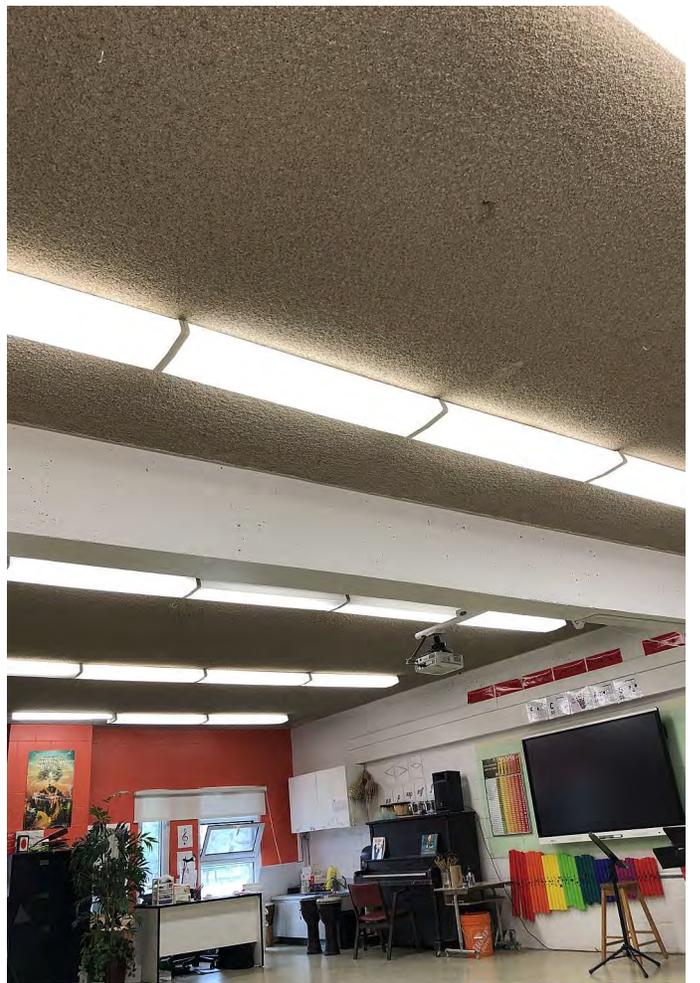


**Bergeron Thouin  
Associés  
Architectes Inc.**









**Centre  
de services scolaire  
de la Pointe-de-l'Île**

**Québec** 

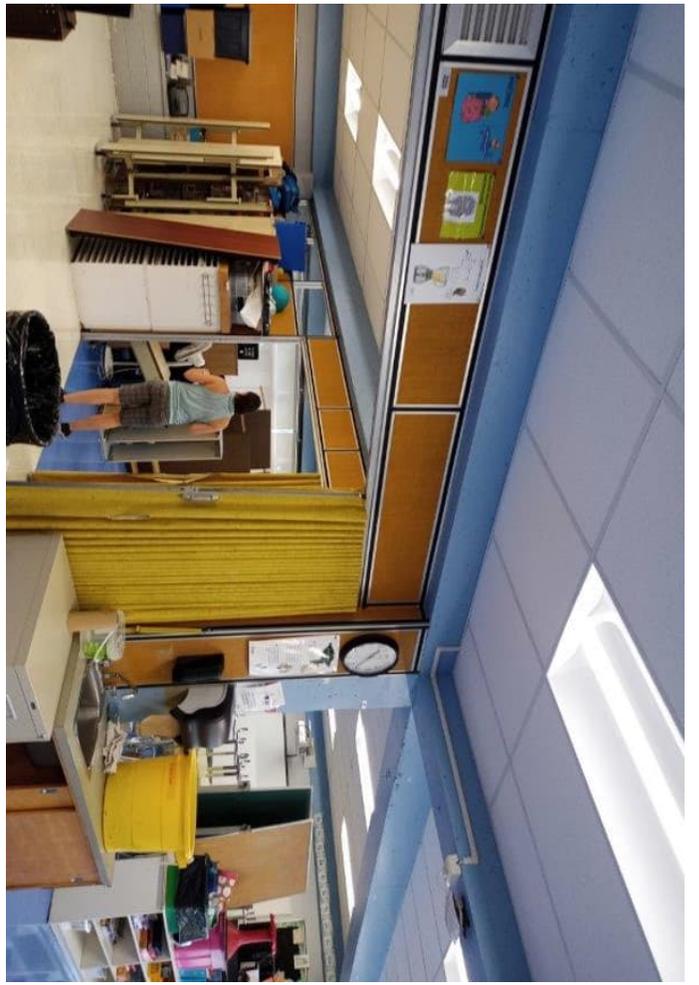
**REMPLACEMENT DE LA  
FINITION INTÉRIEURE  
(DÉSAMIANTAGE – PHASE 5)**

**ÉCOLE PRIMAIRE  
FÉLIX-LECLERC**

**225 et 228 – Classe**



**Bergeron Thouin  
Associés  
Architectes Inc.**





**Centre  
de services scolaire  
de la Pointe-de-l'Île**

**Québec** 

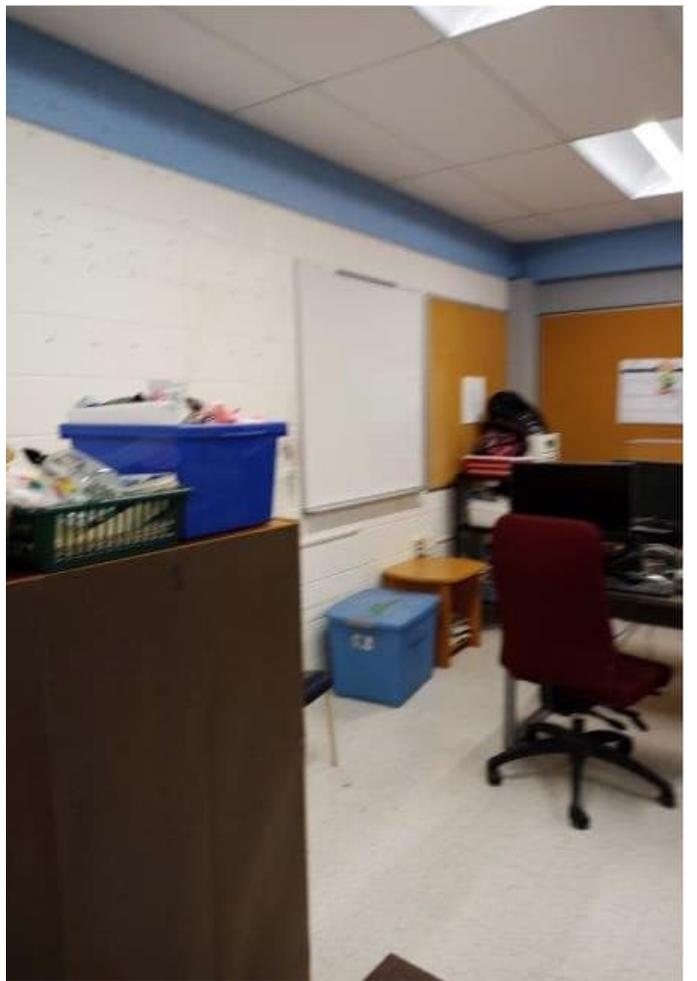
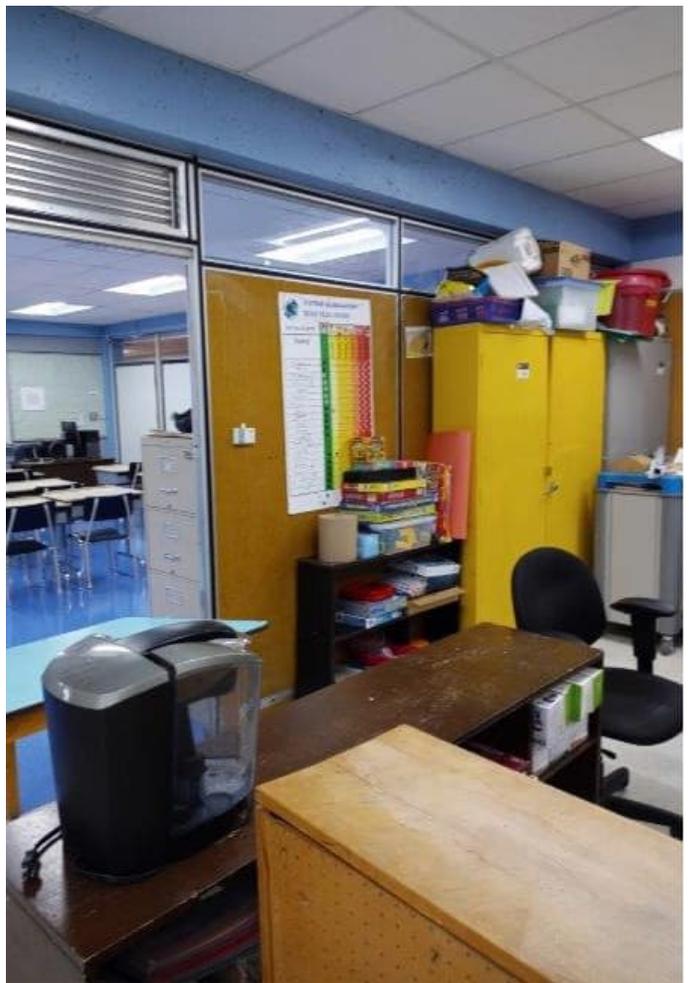
**REMPLACEMENT DE LA  
FINITION INTÉRIEURE  
(DÉSAMIANTAGE – PHASE 5)**

**ÉCOLE PRIMAIRE  
FÉLIX-LECLERC**

**226 – Classe**



**Bergeron Thouin  
Associés  
Architectes Inc.**





**Centre  
de services scolaire  
de la Pointe-de-l'Île**

**Québec** 

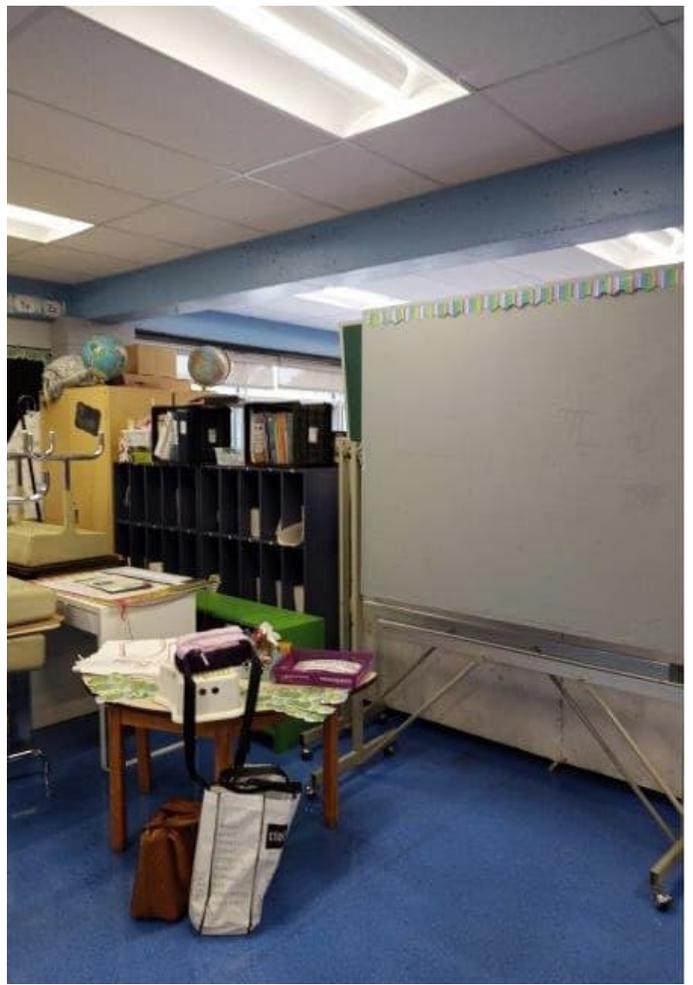
**REMPLACEMENT DE LA  
FINITION INTÉRIEURE  
(DÉSAMIANTAGE – PHASE 5)**

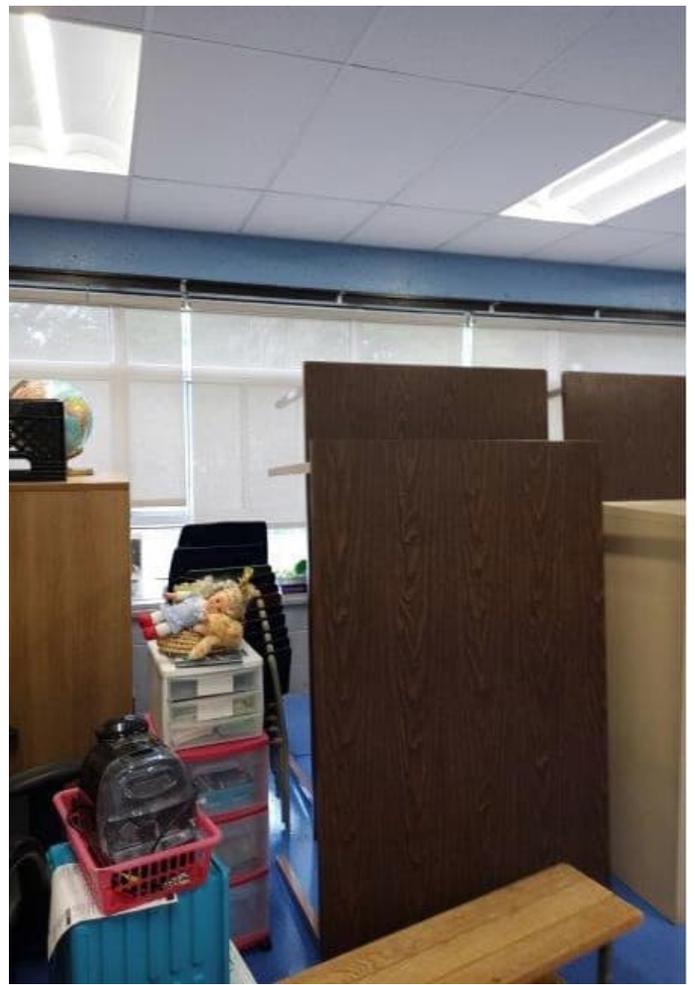
**ÉCOLE PRIMAIRE  
FÉLIX-LECLERC**

**227 – Classe**



**Bergeron Thouin  
Associés  
Architectes Inc.**





**Centre  
de services scolaire  
de la Pointe-de-l'Île**

**Québec** 

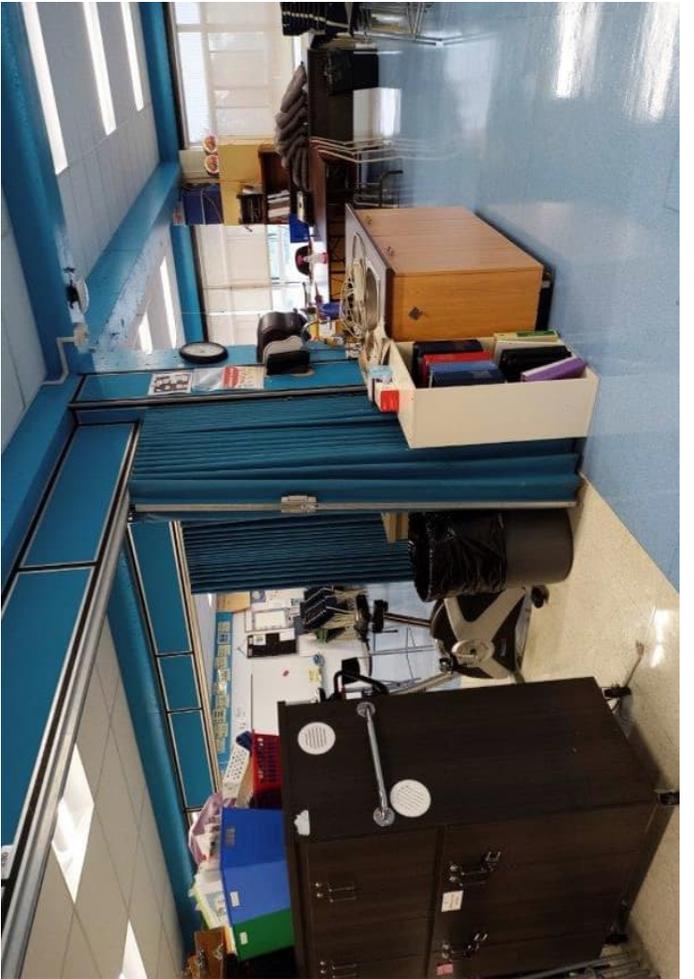
**REMPLACEMENT DE LA  
FINITION INTÉRIEURE  
(DÉSAMIANTAGE – PHASE 5)**

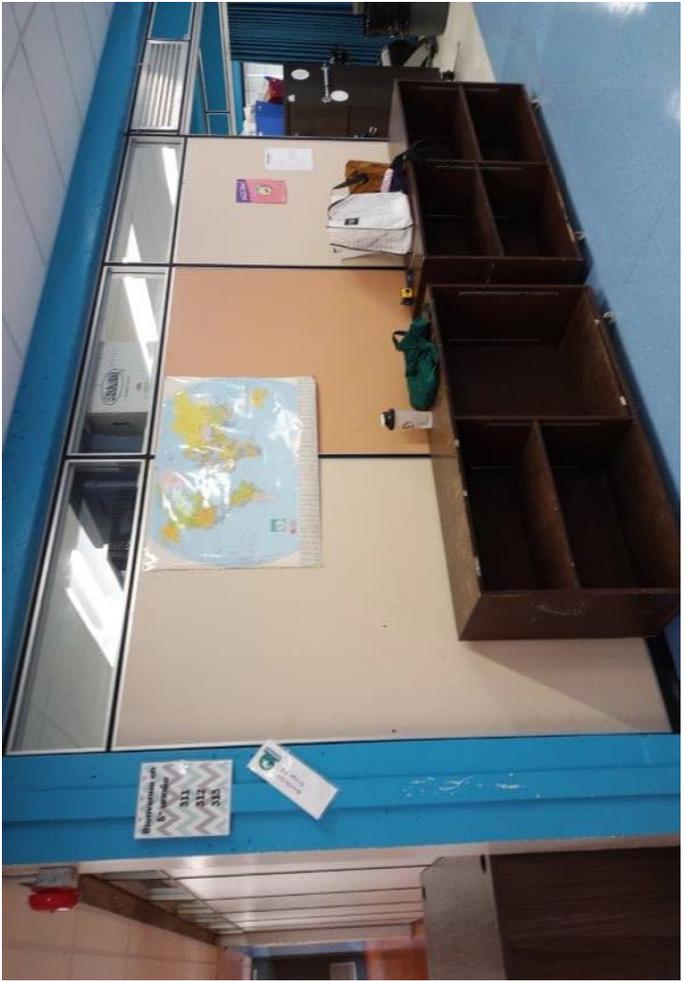
**ÉCOLE PRIMAIRE  
FÉLIX-LECLERC**

**229 – Classe**



**Bergeron Thouin  
Associés  
Architectes Inc.**





**Centre  
de services scolaire  
de la Pointe-de-l'Île**

**Québec** 

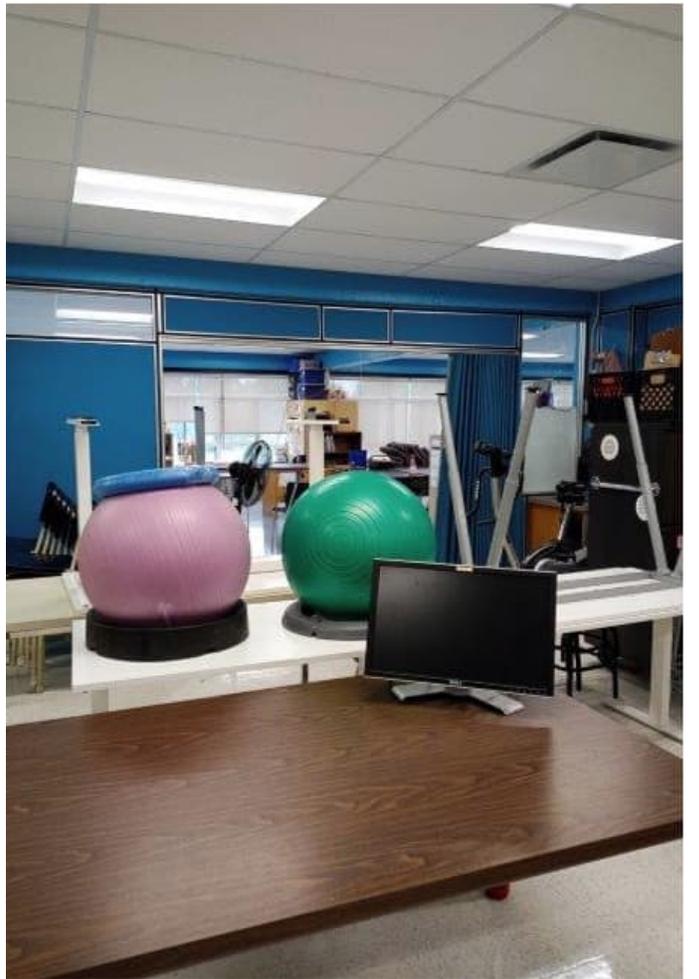
**REMPLACEMENT DE LA  
FINITION INTÉRIEURE  
(DÉSAMIANTAGE – PHASE 5)**

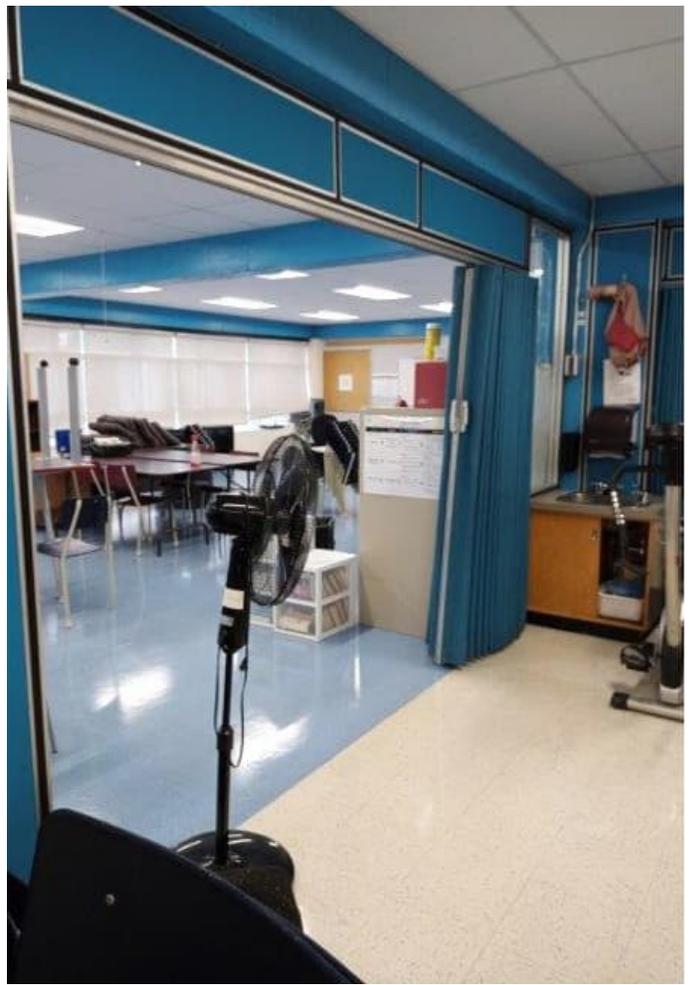
**ÉCOLE PRIMAIRE  
FÉLIX-LECLERC**

**230 – Classe**



**Bergeron Thouin  
Associés  
Architectes Inc.**





**Centre  
de services scolaire  
de la Pointe-de-l'Île**

**Québec** 

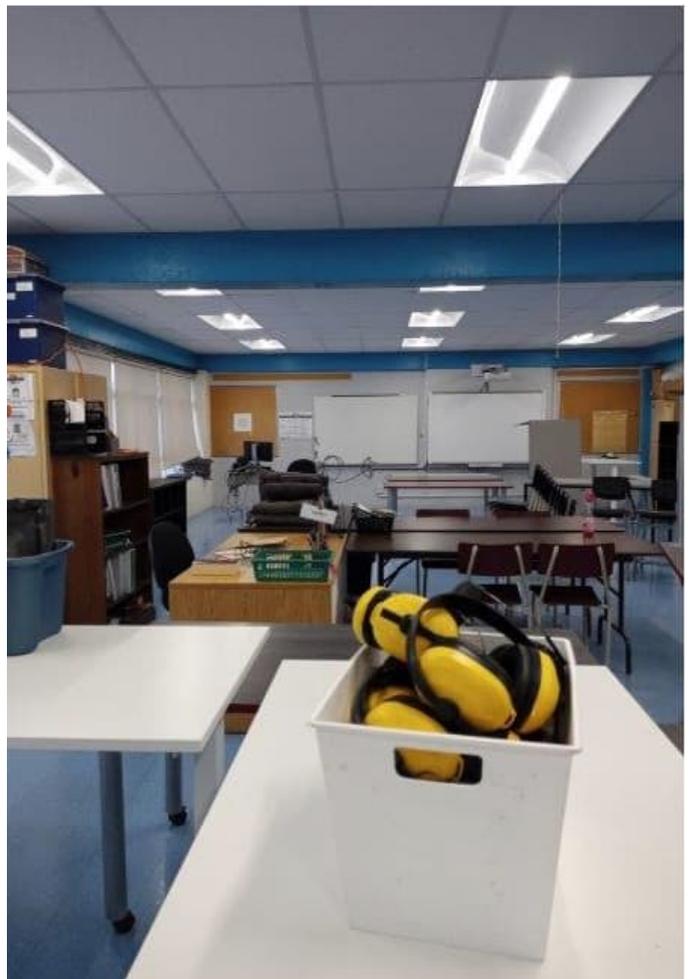
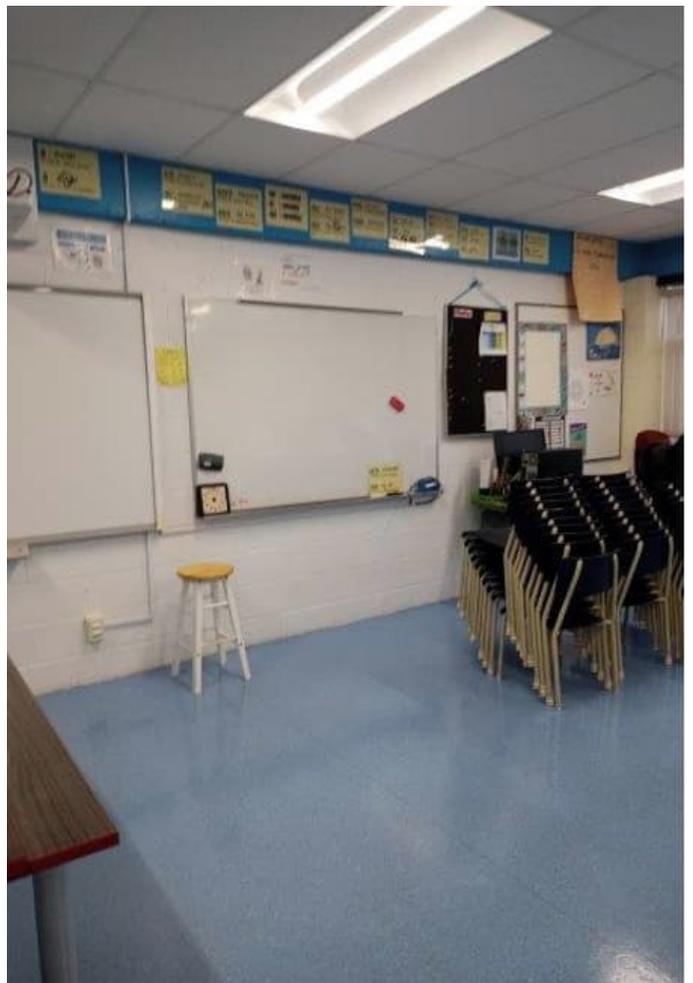
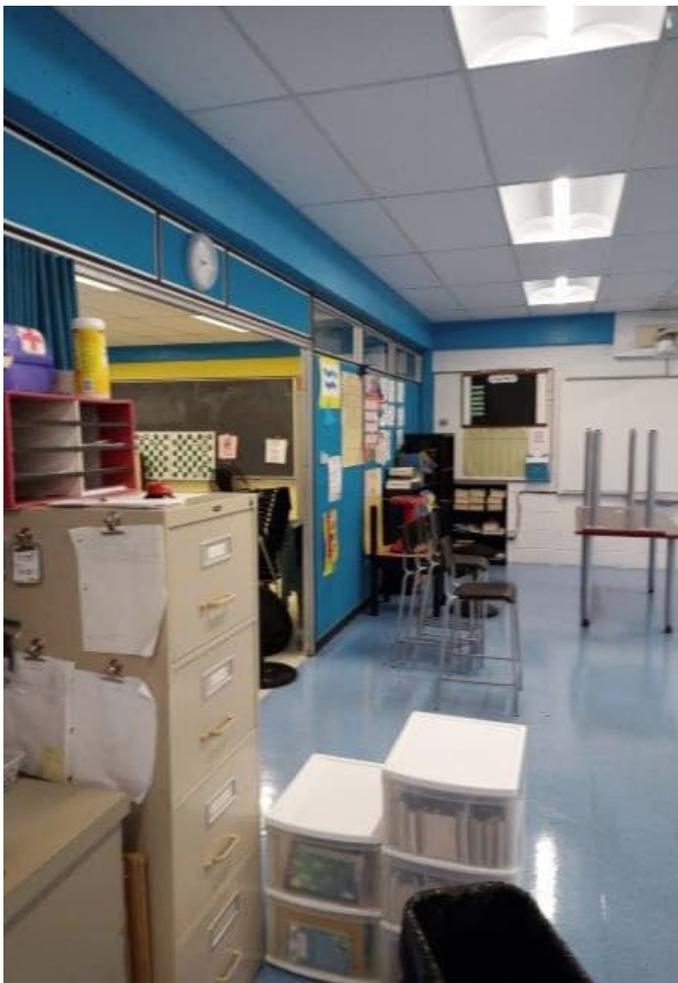
**REMPLACEMENT DE LA  
FINITION INTÉRIEURE  
(DÉSAMIANTAGE – PHASE 5)**

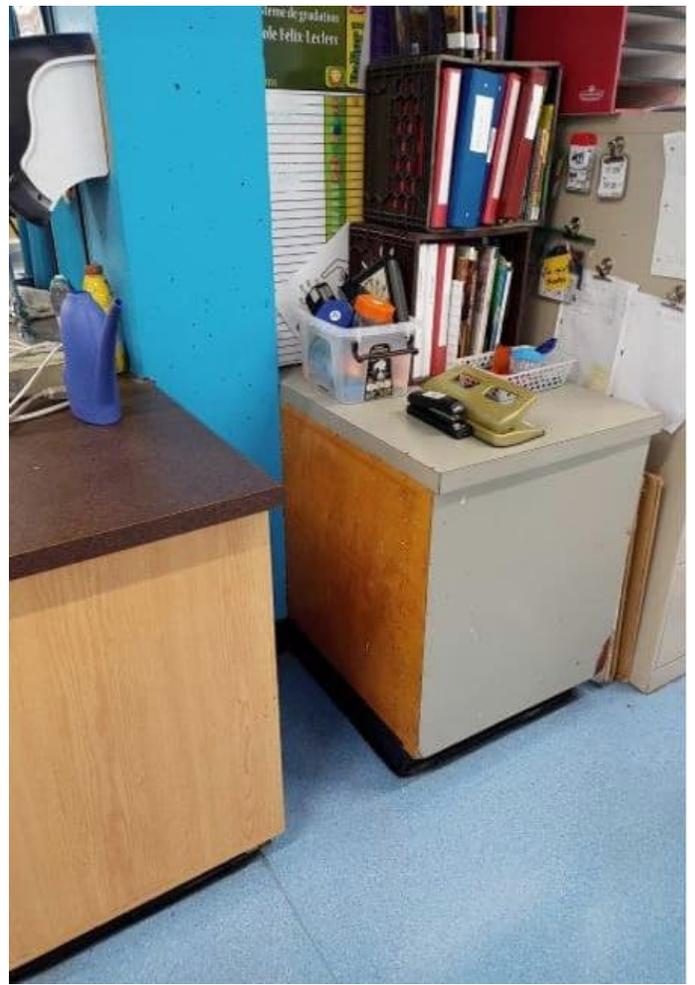
**ÉCOLE PRIMAIRE  
FÉLIX-LECLERC**

**231 – Classe**



**Bergeron Thouin  
Associés  
Architectes Inc.**





**Centre  
de services scolaire  
de la Pointe-de-l'Île**

**Québec** 

**REMPLACEMENT DE LA  
FINITION INTÉRIEURE  
(DÉSAMIANTAGE – PHASE 5)**

**ÉCOLE PRIMAIRE  
FÉLIX-LECLERC**

**232 – Classe**



**Bergeron Thouin  
Associés  
Architectes Inc.**

